CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 23 MARS 2018 – 20 H 45 Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Ordre du Jour (rapports joints)

I - FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 1 Motion de soutien au maintien du Tribunal de Grande Instance de Compiègne
- 2 Pouvoirs du Maire Délégation du Conseil Municipal en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité
- 3 Examen du Compte Administratif 2017 Budget principal et Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu et de l'Eau
- 4 Approbation des comptes de gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2017 Budget principal et Budgets annexes de la ZAC du Camp de Royallieu et de l'Eau
- 5 Affectation des résultats 2017 du Budget principal et du Budget annexe ZAC du Camp de Royallieu
- 6 Clôture du Budget annexe de « Eau » de la commune de Compiègne et affectation du résultat de l'exercice 2017
- 7 Mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée « Eau »
- 8 Adoption des Budgets Primitifs 2018 Budget principal et Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu
- 9 Vote des taux d'imposition 2018
- 10 Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2017
- 11 Information sur les marchés passés en 2017
- 12 Attribution de prix à l'occasion de manifestations
- 13 Mandat spécial
- 14 Rapport d'activités du délégataire du Cercle Hippique au titre de l'année 2016/2017
- 15 Constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de fournitures administratives
- 16 Participation de l'OPAC de l'Oise à la ville de Compiègne pour l'installation d'équipements en vidéo-protection
- 17 Attribution de subventions exceptionnelles dans le cadre de la programmation « Contrat de Ville » de Compiègne

18 – ANRU - Lancement d'une consultation pour des travaux d'aménagement d'une clôture en barreaudage dans la coulée verte – Quartier du Clos des Roses

II - PERSONNEL

- 19 Modification du tableau des effectifs
- 20 Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

III- AFFAIRES IMMOBILIERES

21 - Approbation de l'intervention de l'EPFLO sur un bien sis 27/29 rue d'Amiens et d'une opération de construction

IV - TRAVAUX, BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

22 - ITI Urbain et Conseil Départemental de l'Oise – Demande de financement de la Ville de Compiègne pour les travaux de création d'un restaurant scolaire à la maternelle Rothschild

V - VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

23 - Mise en place d'abonnements pour le stationnement des résidents en centre-ville de Compiègne

VI – ECONOMIE ET URBANISME

- 24 ITI Urbain et Conseil Départemental de l'Oise Demande de financement de la Ville de Compiègne Lancement d'une consultation pour l'aménagement du square de l'Echarde
- 25 ITI Urbain et Conseil Départemental de l'Oise Demande de financement de la Ville de Compiègne Lancement d'une consultation pour l'aménagement du square du Vivier Corax
- 26 ITI Urbain et Conseil Départemental de l'Oise Demande de financement de la Ville de Compiègne Aménagement de renforcements des liaisons cyclables et piétonnes

VII – AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES ET PETITE ENFANCE

27 - Adhésion de la Ville de Compiègne au SAMU Social

VIII – ENSEIGNEMENT ET FORMATION

28 - Adoption des Réglements intérieurs des structures de la halte-garderie et des crèches municipales

IX – AFFAIRES CULTURELLES

- 29 Acquisition du fonds privé d'albums constitués par Jean-Claude LECURU Demande de subvention
- 30 Remboursement de droits d'inscription au Conservatoire de Musique

X- ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

31 - Contrôle et entretien des bouches à incendie - Lancement d'un marché

XI – QUESTIONS DIVERSES

32 - Décisions du Maire

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

01 - Motion de soutien au maintien du Tribunal de Grande Instance de Compiègne

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville. en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage: 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Nombre de Conseillers en exercice: 39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Date de transmission : 27 mars 2018

Date d'affichage :

27 mars 2018

Etaient représentés :

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-01CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

1 – Motion de soutien au maintien du Tribunal de Grande Instance de Compiègne

Les tribunaux judiciaires de la ville de Compiègne constituent un point essentiel du maillage judiciaire du territoire de l'Oise. L'implantation actuelle des tribunaux judiciaires permet à la très large majorité des habitants de l'ARC de se rendre dans cette ville pour les procédures relevant du tribunal d'instance, du tribunal de grande instance, du conseil des prud'hommes et du tribunal de commerce.

Or, cette architecture juridictionnelle est aujourd'hui fragilisée par les propositions des Chantiers de la justice rendues publiques le 15 janvier dernier. En effet, il résulte de la restitution des Chantiers de la Justice qu'une adaptation du réseau des juridictions pourrait avoir lieu selon un schéma d'organisation départementalisé. De telles propositions iraient dans le sens d'une nouvelle répartition des contentieux s'appuyant sur la création d'un tribunal judiciaire départemental avec un ou plusieurs tribunaux de proximité.

Dans ce schéma, la juridiction beauvaisienne pourrait être désignée pour être le prochain tribunal judiciaire départemental. Parallèlement, la réforme aurait pour effet de transformer le Tribunal d'instance et le Tribunal de grande instance de Compiègne en un tribunal de proximité doté de compétences juridictionnelles moindres tant en matière civile qu'en matière pénale.

Cette réforme est présentée comme devant garantir un maillage de la justice irriguant l'ensemble des territoires ainsi que favoriser une organisation géographique plus lisible et un meilleur accès au droit et au juge.

Or, dans le cas de Compiègne, ces objectifs seraient bien loin d'être atteints. Transformer les juridictions compiégnoises en un tribunal de proximité auquel seraient attribuées des compétences résiduelles priverait le justiciable d'un accès au droit et au juge dans de nombreuses hypothèses. Les habitants du Compiègnois se verraient contraints, pour certaines procédures juridictionnelles, de se rendre au tribunal judiciaire départemental qui se trouverait à Beauvais. Il y a lieu de noter que cette réforme concerne des procédures susceptibles de concerner chaque citoyen, telles que les requêtes en divorce contentieux. Concrètement, cela obligerait certains administrés à parcourir plusieurs dizaines de kilomètres afin d'avoir accès aux magistrats compétents et en dissuaderait d'autres d'engager une action en justice. Un éloignement géographique si important est d'autant plus dommageable que les justiciables souffrent parfois d'un manque de moyens matériels et financiers pour parcourir de telles distances.

De plus, nous sommes évidemment attachés au maintien d'un effectif suffisant de magistrats sur place. Surtout, la présence d'un ministère public de plein exercice permet une communication privilégiée avec les collectivités territoriales et une meilleure prévention de la délinquance. La création récente d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), auquel est présent le Procureur de la République ou l'un de ses représentants, y participe. De même, le Groupement local de traitement de la délinquance (GLTD) a montré toute sa valeur ajoutée à Compiègne, particulièrement pour lutter contre les infractions à la législation des stupéfiants. La présence du ministère public permet également de meilleures prévention et répression de la délinquance par la mise en œuvre d'une politique pénale appropriée.

Enfin, la mise en place d'une telle réforme serait également préjudiciable aux 82 avocats du Barreau de Compiègne, contraints soit de réaliser d'importantes distances pour accéder au Tribunal judiciaire départemental soit d'abandonner le Barreau de Compiègne pour rejoindre un autre Barreau.

Le service public de la justice est un service public essentiel aux citoyens. C'est la raison pour laquelle magistrats, fonctionnaires de la juridiction et auxiliaires de justice ont manifesté le 15 février dernier contre ce projet de réforme, manifestation qui a été relayée de manière importante par différents médias.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE cette motion et son contenu, en soulignant particulièrement la nécessité de maintenir les juridictions compiégnoises dans l'état actuel et de maintenir les compétences juridictionnelles qui sont les leurs aujourd'hui, le service public de la justice devant demeurer dans une proximité réelle avec les justiciables,

DECIDE d'adresser cette motion à Monsieur le Premier Ministre, à Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la justice, et à Monsieur le Préfet de l'Oise.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

02 - Pouvoirs du Maire – Délégation du Conseil Municipal en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité

Date de convocation : 16 février 2018 L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date d'affichage : 20 février 2018

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

Etaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Date de transmission : 27 mars 2018

Etaient représentés :

Date d'affichage : 27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-02CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

2 – Pouvoirs du Maire – Délégation du Conseil Municipal en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences;

Vu la délibération 30 juin 2017, relative aux délégations accordées au Maire par le Conseil municipal, et notamment son 3° concernant la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change;

Vu la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 (NOR n° IOCB1015077C) qui a pour objet d'appeler l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales et de rappeler l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier;

Vu la charte de bonne conduite entre établissements bancaires et les collectivités locales dont le 5ème engagement prévoit que les collectivités locales s'engagent à développer la transparence de leurs décisions concernant leur politique d'emprunts et de gestion de la dette ;

Considérant qu'il se révèle nécessaire de préciser les conditions dans lesquelles le Maire exerce la compétence en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité par délégation du conseil municipal,

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'adopter les dispositions suivantes :

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Qise

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-02CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

Article 1

Le conseil municipal donne délégation au Maire ou à l'élu délégué, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T., dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 2

Le conseil municipal est informé de la situation de l'endettement chaque année dans le cadre du rapport de présentation des orientations budgétaires.

Article 3 : Les produits de refinancement

En substitution des contrats existants, Le Maire, ou l'élu délégué, sont autorisés à souscrire des produits de refinancement.

Ces produits porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C.

→ Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de refinancement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor.

Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

Le montant du prêt de refinancement ne pourra pas excéder le montant du capital restant dû augmenté des indemnités contractuelles, dans la limite de 10% du capital restant dû.

La durée des produits de refinancement ne pourra excéder la durée résiduelle du contrat refinancé augmentée de 5 ans.

Article 4 : Les produits de financement à moyen et long terme

→ Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune souhaite recourir à ses produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Le recours à de nouveaux emprunts portera exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C. Il est précisé que la proportion des contrats classés 1A représenteront à minima les 2/3 des sommes empruntées.

→ Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 susvisée, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor.

Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

L'assemblée délibérante autorise les produits de financement pour le présent exercice budgétaire dans les limites des sommes inscrites aux budgets.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 20 années.

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-02CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant de maximum de :

- 3% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 3% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

Article 5 : Les produits de financement à court terme

Le Maire ou l'élu délégué, sont autorisés à souscrire pour les besoins de trésorerie de la collectivité une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 3.000.000 €.

Les index de références de la ligne de trésorerie pourront être :

- le T4M,
- l'EONIA.
- l'EURIBOR
- un taux fixe

La marge appliquée sur les index à taux variable ne pourra pas excéder 3%.

Les commissions et/ou frais ne pourront pas excéder 3 % du montant de la ligne.

Article 6

Pour l'exécution des articles précédents, l'assemblée délibérante décide de donner délégation au Maire, ou à l'élu délégué et les autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dettes, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
- Et enfin de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-02CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

Article 7

Le conseil sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

(2) Classification risques Gissler:

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecarts d'indices zone euros
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

	Structures
А	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
В	Barrière simple. Pas d'effet de levier
С	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

^{*}Les produits non catégories

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

03 - Examen du Compte Administratif 2017 - Budget principal et Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu et de l'Eau

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

> Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas

LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Date de transmission : 30 mars 2018

Etaient représentés :

55 (((()))

Date d'affichage :

30 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Rendue exécutoire le : 30 mars 2018

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-03CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

3 – Examen du Compte Administratif 2017 – Budget principal et Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu et de l'Eau

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire doit procéder à l'élection du Président qui sera chargé des débats de présentation du Compte Administratif du Maire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de demander à Monsieur FOUBERT de remplir les fonctions de président.

Le président, à l'appui du rapport de présentation et des maquettes budgétaires ci-joints, commente les comptes administratifs de l'exercice 2017 des budgets suivants :

- A- Budget principal
- B- Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu
- C- Budget annexe de l'Eau

Considérant l'article L1612.12 du CGCT qui mentionne que l'arrêt des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif,

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 3 abstentions : Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT et François GACHIGNARD

ADOPTE les comptes administratifs 2017 du budget principal et des budgets annexes de la ZAC du Camp de Royallieu et de l'Eau.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Chateur Honoraire de l'Oise

VILLE DE COMPIEGNE



Rapport de présentation

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Conseil Municipal du 23 mars 2018

Préambule

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi, le compte administratif 2017 du budget principal a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 3 mars 2017,
- le vote du budget primitif 2017 intervenu le 7 avril 2017,
- les décisions modificatives adoptées les 30 juin et 29 septembre 2017.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49). Le présent rapport et les maquettes budgétaires sont mis à disposition du public à partir du site internet de la Ville (http://www.mairie-compiegne.fr, rubrique « délibérations »).

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

S'agissant des ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via le site internet de la Ville de Compiègne (cf. supra).

Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate (1) qui regroupe les communes de 20.000 à 50.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

Synthèse générale

L'ensemble des budgets (principal + annexes) des comptes administratifs (bilan) de la Ville de Compiègne dégage un excédent de clôture de près de 1M€ (total de 70,5M€ de recettes et de 69,5M€ de dépenses).

Le budget principal totalise 68,4M€ de recettes sur les 70,5M€ pour l'ensemble des budgets (97%). Ce sont 59,4M€ de recettes qui proviennent de la section de fonctionnement, dont les deux principaux postes sont les impôts et taxes qui totalisent 42M€ (71%) et les subventions et participations avec 10,3M€ (17%).

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles totalisent 55,1M€ avec 33,8M€ dépensés en charge de personnel (61%) et 17,2M€ au niveau des autres charges de gestion courante (chapitres 011 et 65 avec un total de 31%).

Toujours concernant le budget principal, la section d'investissement enregistre 9M€ de recettes avec un recours à l'emprunt limité à 2,8M€ alors que les remboursements d'emprunt opérés en cours d'année totalisent 4M€, d'où une diminution du niveau de l'endettement de la Ville de près de 1,2M€ qui est à constater fin 2017. La programmation annuelle 2017 en matière d'investissement a atteint 5,7M€.

Le budget annexe de la ZAC de Royallieu totalise 1,6M€ de recettes alors que le budget annexe de l'Eau seulement 0,5M€.

Sommaire

Re	pèr	e	objet	Page
1			BUDGET PRINCIPAL	03
	Α		LES RESULTATS	03
	В		LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	04
		1	Chapitre 73 - Impôts et taxes	
		2	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	
		3	Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement	
	С		LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	06
		1	Chapitre 011 – Charges à caractère général	
		2	Chapitre 012 – Charges de personnel	
		3	Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante	
		4	Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement	
	D		LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	09
	E		LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	09
		1	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	
		2	Chapitre 20 à 23 Immobilisations et 204 subventions d'équipement	
		3	Autres chapitres	
Ш			BUDGET ANNEXE ZAC ROYALLIEU	11
Ш			BUDGET ANNEXE EAU	12
IV			EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE	13
	Α		Epargne	
	В		Endettement	
	С		Evolution du fonctionnement	
	D		Ratios définis à l'article R2313-1 du CGCT	
٧			ANNEXES	14

A LES RESULTATS 2017

Section	Reprise résultats 2016 (1)		Résultats de clôture 2017 (A)	Solde restes à réaliser (B)	
Fonctionnement	1 400 556,09	2 831 673,35	4 232 229,44	0,00	4 232 229,44
Investissement	-2 275 936,16	-952 604,71	-3 228 540,87	194 630,73	-3 033 910,14
Total:	-875 380,07	1 879 068,64	1 003 688,57	194 630,73	1 198 319,30

⁽¹⁾ la reprise des résultats 2016 correspond aux résultats issus du compte administratif 2016 (+3.217.763,87 euros en fonctionnement et -2.275.936,16 euros en investissement), mais tient compte de l'affectation partielle du résultat de fonctionnement en investissement (1.817.207,78 euros par délibération du 7/04/2017), d'où le résultat 2016 de fonctionnement reporté de 1.400.556,09 euros.

Le résultat de clôture 2017 est excédentaire de 1.003.689 euros compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de 4.232.299 euros de la section de fonctionnement
- un besoin de financement de -3.228.541 euros de la section d'investissement

Il faut souligner que ce résultat global de clôture 2017 est augmenté du solde des restes à réaliser (+194.631 euros), d'où un résultat cumulé excédentaire de 1.198.319 euros. Les restes à réaliser comprennent 3.446.435 euros de dépenses et 3.641.066 euros de recettes, recettes qui intègrent un recours à l'emprunt de 1.483.000 euros.

Les prévisions étant équilibrées en dépenses et en recettes, le résultat d'exécution est influencé par :

- les écarts éventuels liés au taux d'exécution des prévisions (exécution inférieure aux prévisions en dépenses, exécution supérieure ou inférieure aux prévisions en recettes) induits par le principe de prudence avec lequel doivent être élaborés les budgets des collectivités,
- la non-exécution pendant l'exercice du « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » prévu au budget, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable en vigueur.

Ainsi, s'agissant de l'appréciation du compte administratif 2017, il conviendra, dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes, mais également de constater l'évolution de nos dépenses et recettes depuis ces deux dernières années.

B LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Rec	ettes de fonctionnement	CA 2015	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA 2017 sf. mention année
002	Résultat reporté	1 232 905	1 752 472	1 400 556	1 400 556	100,0%	En baisse de -0,3M€
013	Atténuation de charges	513 733	416 989	485 097	509 449	105,0%	dont indemnités journalières
70	Produits des services	2 938 618	2 927 207	3 161 000	3 211 478	101,6%	cf infra
73	Impôts et taxes	40 104 358	40 301 805	41 899 312	42 032 863	100,3%	d°
74	Dotations, subventions et participations	11 616 047	10 431 339	10 391 126	10 294 333	99,1%	d°
75	Autres produits de gestion courante	479 305	664 065	671 000	636 712	94,9%	dont revenus des immeubles (437k€) et diverses redevance (112k€)
76	Produits financiers	10	10	100	11	10,7%	
77	Recettes exceptionnelles	1 359 077	1 763 637	1 146 165	1 117 275	97,5%	dont produit des cessions (836k€) et remb. sinistres (265k€)
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	189 611	161 606	182 191	166 648	91,5%	dont amort, subv. équipement
otal rec	ettes de fonctionnement :	58 433 664	58 419 130	59 336 547	59 369 325	100,1%	

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 100,1%. Ce léger dépassement des prévisions budgétaires en matière de recettes répond au principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines ».

A noter que l'augmentation du niveau des recettes de fonctionnement en 2017 par rapport à 2016 (+0,95M€ ou +1,6%) s'explique par la progression du chapitres 73 (cf. infra).

1 Chapitre 73 - Impôts et taxes

Recettes de fonctionnement		CA 2015	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA 2017 sf. mention année
73	Impôts et taxes	40 104 358	40 301 805	41 899 312	42 032 863	100,3%	
73111	dont taxe habitation	10 262 084	10 141 720	10 385 400	10 384 694	100,0%	
73111	taxe foncier bâti	15 907 470	16 272 483	16 697 471	16 699 555	100,0%	
73211	attribution de compensation	10 831 971	10 831 971	10 832 000	10 831 971	100,0%	en provenance de l'ARC
73212	dotation de solidarité communautaire	405 560	405 559	1 082 000	1 082 294	100,0%	Idem
7337	Droits stationnement	215 015	218 810	310 000	315 494	101,8%	
7351	Taxe sur l'électricité	722 968	719 588	730 000	738 137	101,1%	
7381	Droits mutation	1 317 926	1 315 270	1 535 441	1 655 102	107,8%	
73	Autres impôls et taxes	441 364	396 404	327 000	325 617	99,6%	dont droits de place (108k€), TLPE (101k€)

La progression de chapitre entre 2016 et 2017 atteint +1,7M€ et s'explique par les principales variations suivantes :

impositions directes (article 73111):+670k€ dont +243k€ en TH et +427k€ en FB;

- dotation de solidarité communautaire : +676k€ liés au reversement par l'ARC d'une part de la progression de son produit fiscal;
- droits de mutation : +340k€ en lien avec le dynamisme du marché de l'immobilier.

2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Recettes de fonctionnement		CA 2015	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA 2017 sf. mention année
74	Dotations, subventions et participations	11 616 047	10 431 339	10 391 126	10 294 333	99,1%	
7411	dont DGF	5 976 084	4 796 858	4 103 895	4 103 895	100,0%	
74123	DSU	1 912 596	1 931 722	2 186 568	2 186 568	100,0%	
74127	DNP	195 856	197 224	219.461	219 461	100,0%	
74718	Autres subv. Etat dont empl. aidés et fds amorçage	498 805	598 394	672 510	594 414	88,4%	
7473	Participation CD60	77 405	52 726	68 000	50 259	73,9%	
74751	GFP de rattachement	70 707	95 600	98 000	106 557	111.0%	
7478	Autres organismes	1 828 230	1 746 224	1 806 980	1 791 944	99,2%	
748314	Etat - compensation TP	100 359	85 112	26 489	26 489	100,0%	
74834	Etat - compensation TF	179 931	275 362	238 245	238 722	100.2%	
74835	Etat - compensation TH	711 348	561 306	787 833	787 833	100,0%	
74	Autres dotations, subv.	64 928	90 811	185 145	188 191	101,6%	

La diminution de ce chapitre entre 2016 et 2017 atteint -137K€ et provient principalement de :

- DGF: -693k€ en raison du prélèvement opéré par l'Etat pour le redressement des finances publiques;
- DSU: +255k€ liés à la part de progressivité dont bénéficie la Ville;
- Etat compensation TH: +227k€ au titre de la compensation de la ½ part veuve.

3 Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 « produits des services » dont la progression de +284k€ s'explique avec le niveau des recettes en provenance des usagers de cantines et des centres de loisirs (+137k€) et des remboursements de personnels mutualisés avec l'Arc (+144k€).

La décomposition de ce chapitre est la suivante :

Rece	Recettes de fonctionnement		ettes de fonctionnement	CA 2015	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA 2017 sf. mention année
70	Produits des services	2 938 618	2 927 207	3 161 000	3 211 478	101,6%	cf infra		
70321	Droits de stationnement et location voie publique	117 689	123 258	128 000	129 428	101,1%			
70323	Red. Occup. Domaine public	272 764	270 054	273 000	265 533	97,3%			
70388	Autres redevances diverses	96 280	100 126	102 000	86 593	84,9%	dont redevance Enedis, Orange		
7062	Redev. culturelles	180 259	183 754	201 500	208 003	103,2%			
70631	redev. Sportif	442 884	467 266	465 000	399 143	85.8%			
70632	redev. Loisirs	131 560	132 872	146 000	156 074	106,9%			
7066	redev. Sociale	367 437	370 192	369 000	357 120	96,8%			
7067	redev. Périscolaire	874 880	834 379	844 000	971 182	115,1%	dont cantines et centres de toisirs		
70846	MAD personnel au GFP de rattachement	121 595	121 595	262 600	265 338	101,0%	Part remboursée des personnels mutualisés avec l'ARC		
70876	Remb frais GFP de rattachement	166 662	144 533	137 000	137 036	100,0%	dont gestion stade Paul Petitpoisson		
70	Autres pdts services	166 608	179 078	232 900	236 028	101,3%			

S'agissant du chapitre 77 « recettes exceptionnelles, à noter que la diminution entre 2016 et 2017 (-646k€) est principalement liée aux montants perçus en 2016 au titre d'indemnisations de sinistres (exemple sinistre CTM) et du programme de cessions immobilières.

Toujours concernant ce chapitre 77, il enregistre en 2017 pour 836k€ de cessions immobilières dont celles de l'immeuble place du Change (250k€), du grenier à sel (272k€), du terrain au 27 rue Lesseps (170k€) et le solde de l'indemnité pour le sinistre de la salle Dubillot (107k€).

C LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépe	enses de fonctionnement	CA 2015	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA 2017 sf. mention année
011	Charges à caractère général	13 040 487	13 517 808	13 767 031	13 121 466	95,3%	
012	Charges de personnel	32 038 853	32 718 592	34 055 900	33 766 734	99,2%	d°
014	Atténuation de produits	68 995	62 476	29 780	29 775	100,0%	dont dégrèvement de THLV
65	Autres charges de gestion courante	4 726 568	4 259 544	4 109 430	4 105 761	99,9%	cf. infra
66	Charges financières	1 680 276	1 525 013	1 470 000	1 401 638	95,3%	Diminution liée au désendettement et à la baisse des taux d'intérêts constatés ces dernières années dont allocation municipale de fir d'année (97k€) et subventions
67	Charges exceptionnelles	212 969	387 458	298 050	209 463	70,3%	exceptionnelles (73k€)
023	Virement à la section d'investissement	0	0	3 093 000	0	0,0%	Prévision sans exécution budgétaire
042 (1)	opérations d'ordre de transfert entre section	2 618 567	2 730 479	2 513 356	2 502 258	99,6%	dont amortissements (1,6M€)
otal déj	penses de fonctionnement :	54 386 715	55 201 371	59 336 547	55 137 095	98,0%	taux global d'exécution hors virement

Les variations au niveau des chapitres budgétaires s'expliquent par les éléments suivants :

1 Chapitre 011 – Charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement		CA 2015	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA 2017 sf. mention année
011	Charges à caractère général	13 040 487	13 517 808	13 767 031	13 121 466	95,3%	cf. infra
6042	dont prestations	1 062 704	1 045 760	1 057 982	1 057 158	99,9%	
6061	fluidés	3 088 705	3 187 832	3 222 850	3 126 139	97,0%	Faible évolution malgré hausse des coûts et compte tenu mesures en matière d'économies d'énergie.
	Autres fournitures non	1 007 700	0.000.710	0.004.700	1 825 550	00.70	
5062 à 6068	stockées	1 967 702	2 009 719	the street of the street of	1 870 926	93,3%	
611	contrat prest.service	56 298	552 316	486 712	479 759	98.6%	
613 et 614	locations et charges locatives	1 077 880	1 146 748	1 134 484	1 092 726	96,3%	
615	entretien et réparation	2 800 538	3 000 628	2 727 045	2 666 537	97,8%	
623	communication	217 256	246 249	544 429	514 932	94,6%	
011.	Autres dépenses	2 769 404	2 328 557	2 588 806	2 313 288	89,4%	

C'est une diminution de près de 0,4M€ qui est à constater sur ces dépenses entre 2016 et 2017, traduisant les efforts de gestion menés pour préserver les équilibres budgétaires. Pour mémoire, en 2014, ce chapitre totalisait 13.280 k€, soit un montant supérieur à celui constaté en 2017.

2 Chapitre 012 – Charges de personnel

Dépenses de fonctionnement		CA 2015	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA 2017 sf. mention année
012	Charges de personnel	32 038 853	32 718 592	34 055 900	33 766 734	99,2%	
6216	Personnel affecté par le GFP	1 115 860	1 263 720	1 347 300	1 347 300	100,0%	Remb. des personnels mutualisés avec l'ARC
6411	Rémunération personnels titulaires	16 972 750	17 363 415	17 468 720	17 395 280	99,6%	
8413	Rémunération personnels non titulaires	4 496 516	4 366 146	4 909 910	4 909 119	100,0%	dont +300k€ personnel SEC (service emploi citoyenneté
6416/7	Emplois d'insertion et apprentis	27.1 23.2	388 979	530 000	503 853	95,1%	
645 à 647	Charges sociales	8 762 207	9 033 115	9.464 240	9 295 101	98,2%	
012	Autres charges de personnel	317 928	303 216	335 730	316 081	94,1%	

L'évolution des dépenses de personnel entre 2016 et 2017 s'établit à 1,05M€ se décompose principalement en variation des rémunérations des personnels contractuels (+543k€ dont +300K€ avec le reprise des personnels de la SEC), des charges sociales (+262k€), des emplois aidés ou apprentis (+115k€) et du périmètre des personnels mutualisés avec l'ARC (+83k€ - voir délibération du 15 décembre 2017).

Les avancements de grades, promotions internes, la réforme des parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR), la hausse des heures supplémentaires et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) expliquent ce résultat.

3 Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante

Dépe	nses de fonctionnement	CA 2015	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA 2017 sf. mention année
65	Autres charges de gestion courante	4 726 568	4 259 544	4 109 430	4 105 761	99,9%	cf. infra
657362	dont Sub, CCAS	280 000	350 000	350 000	350 000	100,0%	
6574	Sub; associations	3 397 341	2 866 400	2 739 370	2 738 843	100,0%	
65	Autres char gest, cour.	1 049 227	1 043 144	1 020 060	1 016 918	99,7%	

Tout comme pour le chapitre 011, les contraintes budgétaires qui pèsent sur le budget de la ville de Compiègne implique une maîtrise du niveau de ces dépenses, d'où la réduction de l'enveloppe budgétaire des subventions allouées aux associations.

4 Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

S'agissant des charges financières (chapitre 66) et par comparaison avec les communes de strate démographique équivalente, rappelons qu'en 2016 elles représentaient 2,79% du budget de fonctionnement alors que la moyenne est de 4,97% (source http://www.colloc.bercy.gouv.fr/ rubrique : les comptes des communes).

A noter que le chapitre 042 «opération d'ordre » intègre au-delà des amortissements (1,6M€) les écritures de sortie de l'actif des biens cédés (0,9M€).

D LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		CA 2015	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA 2017 sf. mention année
10	Dotations et fds propres	2 740 011	3 256 927	2 810 208	2 154 263	76,7%	
	- I - I			1377.77-1			fonds non perçus, d'où le report
10222	dont FCTVA	653 895	703 471	750 000	0	0,0%	sur 2018 de ces crédits
1068	Excédent de fot, capitalisé	1.731.339	2 294 475	1 817 208	1 817 208	The second section is the second second	Affectation résultat de N-1
10,,	Autres	354 777	258 981	243 000	337 055	138,7%	Taxe aménagement
13	Subventions d'investissement	2 334 080	1 794 449	3 464 284	1 483 801	42,8%	
131/2	dont subventions	2 091 535	1 553 229	3 156 284	1 175 800	37,3%	dont 569k€ (48%) en provenanc du CD60.
1342	Amendes de police	242 545	241 220	308 000	308 001	100,0%	
13.,	Autres	0	0	0	0	0,0%	
16	Recours à l'emprunt	2 857 000	1 720 000	4 310 000	2 825 085	65,5%	Report sur 2018 de 1,483M€ d'emprunts.
20-27	Recettes d'équipement	23 793	44 320	26 000	0	0,0%	
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	0	0	3 093 000	0	0,0%	Prévision sans exécution budgétaire
024	Pdts de cessions	0	0	4 435	0	0,0%	
040	opérations d'ordre de transfert entre section	2 618 567	2 730 479	2 513 356	2 502 258	99,6%	y/c amortissements
041	Opérations patrimoniales	0	58 410	72 000	71 920	99,9%	mouvement d'ordre
Tota	al recettes d'investissement :	10 573 451	9 604 585	16 293 283	9 037 327	68,5%	taux global d'exécution hors prélèvement

Les recettes d'investissement totalisent 9M€ en 2017, montant en retrait par rapport aux années passées principalement en raison de la non perception du FCTVA (montant reporté et somme perçue le 15/02/2018).

A noter que s'agissant des subventions d'équipement perçues (articles 131), sur les 1.175k€ reçus, 569k€ (48%) proviennent du CD60, principal partenaire financier de la ville.

E LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		CA 2015	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA 2017 sf. mention année
001	Solde N-1	1 196 210	2 063 392	2 275 936	2 275 936	100,0%	Reprise résultat N-1
10/13	Remb. Subventions /dotations	0	0	31 800	31 051	97,6%	
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	5 658 157	3 900 812	4 082 000	4 057 776	99,4%	Remboursement d'emprunts.
	Dépenses d'équipement	5 592 862	5 696 300	9 647 355	5 660 536	58,7%	Report sur 2018 de 3,45M€.
20	dont Immob, incorporelles	92 536	173 824	454 063	77 709	17,1%	
204	Subventions d'équipement versées	899 917	663 172	682 247	679 959	99,7%	
21	Immobilisations corporelles	440 695	567 070	1 279 126	1 120 039	87,6%	
23	Travaux en cours	1 947 987	2 849 609	4 161 351	2 199 261	52,8%	
-2	Opérations d'équipement	2 211 727	1 442 625	3 070 569	1 583 569	51,6%	
26/27	Immob. Financières	0	0	2 000	2 000	100,0%	
040	opérations d'ordre de transfert entre section	189 611	161 606	125 000	166 648	133,3%	dont amort, subv. équipement
041	Opérations patrimoniales	0	58 410	72 000	71 920	99,9%	
Total dépenses d'investissement :		12 636 840	11 880 520	16 236 092	12 265 868	75,5%	

1 Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

Ce sont 4M€ d'emprunts qui ont été remboursés dans le courant de l'année 2017, montant à rapprocher des 2,8M€ d'emprunts levés au cours de cette même année. Ainsi la ville de Compiègne poursuit son objectif de désendettement qui atteint -1,2M€ en 2017.

2 Chapitre 20 à 23 Immobilisations et 204 subventions d'équipement

Le programme annuel d'investissement a atteint près de 5,7M€, montant comparable à ceux des années passées.

Cette programmation annuelle intègre les principales opérations suivantes :

Objet	CA 2017
TRAVAUX MISE AUX NORMES PATINOIRE MERCIERES	746 391
TRAVAUX AMENAGEMENT CANTINE ROYALLIEU	517 381
MATERIEL TRANSPORT	415 496
PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	368 346
AMENAGEMENT CENTRE REGIONAL EQUESTRE	338 074
AMENAGEMENT RUE DE L'OISE	287 574
TRAVAUX EGLISE SAINT JACQUES	222 821
AMENAGEMENT COURS D'ECOLES ET AIRES DE JEUX ECOLES	171 262
ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	154 352
TRAVAUX ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	97 175
PROGRAMME ANNUEL REFECTION TROTTOIRS	89 328
EQUIPEMENT VIDEOPROTECTION URBAINE	86 047
PROGRAMME ANNUEL REMPLACEMENT MENUISERIES ECOLES	84 490
TRAVAUX ACCESSIBILITE PMR SUR VOIRIES	41 245

3 Autres chapitres

Pas de commentaires particuliers à apporter.

Les résultats 2017 de ce budget annexe sont les suivants :

Section	Reprise résultats 2016 (1)	Résultat d'exécution 2017	#1665282501110000254765605111	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-159 310,06	29 916,32	-129 393,74		-129 393,74
Total:	-159 310,06	29 916,32	-129 393,74	0,00	-129 393,74

A noter que le résultat d'exécution budgétaire 2017 est positif (près de +30k€) et vient combler partiellement le déficit de clôture en diminution de -19%.

Ces résultats découlent de l'exécution budgétaire suivante :

Recettes de fonctionnement		CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA2017 sf. mention année
70	Vente de terrains	114 580	250 000	250 000	100,0%	vente parcelles AP37
74	Subventions partenaires externes	22 738	48 000	38 030	79,2%	***************************************
75	Subventions d'équilibre	400 000	370 000	370 000		Subvention en provenance du budget principal
-	Mouvements d'ordre	41 426	305 290	254 427	83,3%	dont mouvements de stocks
	TOTAL recettes de Fct :	578 744	973 290	912 457	93,7%	
Dép	enses de fonctionnement	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA2017 sf. mention année
6015	Terrains à aménager	0	1 290	0	0,0%	
605	Travaux	9 948	250 000	225 085	90,0%	Amgt wirie dont rue G. De Gaulle et JJ Bernard
66	Intérêts des emprunts	14 259	11 000	10 438	94,9%	selon échéancier dette
*	Autres frais	2 960	12 000	8 466	70,6%	-
-	Mouvements d'ordre	551 577	679 000	668 468		dont mouvements de stocks
	TOTAL dépenses de Fct :	578 744	953 290	912 457	95,7%	
Re	cettes d'investissement	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA2017 sf. mention année
1641	Emprunt	0	150 000	0	0,0%	recours à l'emprunt non exécuté
-	Mouvements d'ordre	537 318	668 000	658 030	98,5%	dont mouvements de stocks
	TOTAL recettes d'inv. :	537 318	818 000	658 030	80,4%	
Dé	penses d'investissement	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA2017 sf. mention année
001	Déficit invest.	287 644	159 310	159 310	100,0%	reprise déficit N-1
1641	Emprunt	381 817	384 400	384 124	**************	Remboursements en cours d'année
*	Mouvements d'ordre	27 167	274 290	243 989		dont mouvements de stocks
	TOTAL Dépenses d'inv. :	696 628	818 000	787 424	96,3%	

A noter que la subvention en provenance du budget principal de 370.000 euros couvre la quasi-totalité des remboursements d'emprunts effectués en cours d'année (96%).

Les résultats 2017 de ce budget annexe sont les suivants :

Section	Reprise résultats 2016 (1)	Résultat d'exécution 2017	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	11 483,38	-2 107,72	9 375,66	0,00	9 375,66
Investissement	228 515,83	-166 987,40	61 528,43	0,00	61 528,43
Total:	239 999.21	-169 095.12	70 904,09	0,00	70 904,09

A noter que le résultat d'exécution budgétaire 2017 est déficitaire de près de 170k€ et vient minorer l'excédent de clôture en diminution de -70%.

Ces résultats découlent de l'exécution budgétaire suivante :

Recettes de fonctionnement		CA 2016	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA2017 sf. mention année
002	Reprise résultat	0	11 483	11 483	100,0%	
70	Prestations se service	132 395	113 517	122 276	107,7%	surtaxe eau
	Mouvements d'ordre	2 685	3 000	2 685	89,5%	dont amort. Subventions
MIL	TOTAL recettes de Fct :	135 080	128 000	136 445	106,6%	
Dépe	enses de fonctionnement	CA 2016	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA2017 sf. mention année
002	Reprise résultat	1 399	0	0	-	
	Mouvements d'ordre	122 197	128 000	127 069	99,3%	dont amortissements
	TOTAL dépenses de Fct :	123 596	128 000	127 069	99,3%	
Re	cettes d'investissement	CA 2016	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA2017 sf. mention année
001	Report résultat N-1	315 585	228 517	228 516	100,0%	
10222	FCTVA Créance sur transfert de droits	10 112		22 923	0,0%	recours prévisionnel à l'emprunt Transfert droit à déduction TVA
-	Mouvements d'ordre	122 197	128 000	127 069		dont mouvements de stocks
	TOTAL recettes d'inv. :	449 040	386 517	378 507	97,9%	
Déi	penses d'investissement	CA 2016	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA2017 sf. mention année
21531	Réseaux adduction eau	194 917	334 689	285 259	85,2%	travaux
2762	Créance sur transfert de droits	22 923	48 827	29 035	*************	****************************
-	Mouvements d'ordre	2 685	3 000	2 685	89,5%	dont mouvements de stocks
	TOTAL Dépenses d'inv. :	220 525	386 516	316 979	82,0%	

Nb: cette analyse est établie sur la base du seul budget principal et donc hors budget annexe, à partir des comptes administratifs (CA). A noter que le budget annexe de la ZAC de Royallieu est un budget qui comptabilise les travaux en section de fonctionnement, et donc le calcul d'une épargne consolidée du budget principal avec ce budget annexe fausse l'analyse financière.

A EPARGNE

Epargne	repère	CA 2015	CA 2016	CA2017
Recettes réelles de fct (RRF) hors reprise de résultat	1	57 011 148	56 505 052	57 802 121
Chapitre 77 "recettes exceptionnelles"	2	1 359 077	1 763 637	1 117 275
RRF hors reprise de résultat et produits exceptionnels	3=1-2	55 652 071	54 741 415	56 684 846
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4	51 768 148	52 470 891	52 634 837
Chapitre 67 "dépenses exceptionnelles"	5	212 969	387 458	209 463
DRF hors charges exceptionnelles	6=4-5	51 555 179	52 083 434	52 425 374
Epargne brute	7=3-6	4 096 892	2 657 981	4 259 472
Remb. en capital	8	5 658 157	3 900 812	4 057 776
Epargne nette	9=7-8	-1 561 265	-1 242 831	201 696

L'épargne brute atteint 4,3M€ en 2017 et couvre les remboursements d'emprunts (4,1M€), d'où une épargne nette qui devient positive (+0,2M€).

B ENDETTEMENT

Endettement	repère	CA 2015	CA 2016	CA2017
Dette au 1/01 (BP) ou 31/12 (CA)	10	47 449 739	45 268 982	44 036 206
Recours à l'emprunt	11	2 857 000	1 720 000	2 825 085
Encours de la dette / RRF	12=10/1	83,23%	80,11%	76,18%
Besoin de financement	13=11-8	-2 801 157	-2 180 812	-1 232 691
Capacité de désendettement	14=10/7	11,58	17,03	10,34

Le désendettement de la ville de Compiègne et l'augmentation son épargne brute permettent d'améliorer le ratio encours de la dette / RRF et sa capacité de désendettement qui atteint 10,3 ans à la fin de l'année 2017.

Pour mémoire, la norme retenue par le législateur est de 12 années maximum pour les communes.

C EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	repère	CA2015/2016	CA2016/2017
	val.	-506 096	1 297 069
Recettes réelles de fct (RRF)	%	-0,89%	2,30%
	Val.	702 743	163 946
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	%	+1,36%	+0,31%

En 2017, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement (+2,3%) est supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement (+0,3%), ce qui permet d'améliorer l'épargne (cf. supra).

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-03CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

D RATIOS

Il s'agit des ratios synthétiques sur la situation financière des collectivités, prévus par l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

	Num	CA 2015	CA 2016	CA2017	Moyenne strate (2)
Population (1)		41 800	42 166	42 184	
Dépenses réelles de fonctionnement /population	1	1 238	1 244	1 248	1 269
Produit des impositions directes /population	2	629	628	643	626
Recettes réelles de fonctionnement/population	3	1 364	1 340	1 370	1 450
Dépenses d'équipement brut/population	4	134	135	134	259
Encours de dette/population	5	1 135	1 074	1 044	1 118
DGF/population	6	189	160	149	244
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.	7	61,89%	62,36%	64,15%	60,00%
Dépenses de fonct, et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	8	99,22%	99,76%	98,08%	94,30%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9	9,81%	10,08%	9,79%	17,90%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	10	83,23%	80,11%	76,18%	77,10%

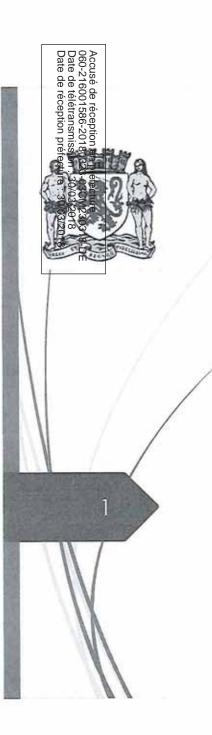
⁽¹⁾ population légale (municipale et comptée à part) au 1er janvier de l'année.

V ANNEXES

⁽²⁾ site internet www.collectivites-locales.gouv.fr, publication les collectivites locales en chiffres 2017, données de l'année 2015

⁽¹⁾ source : http://www.colloc.bercy.gouv.fr du ministère du budget et des comptes publics.

⁽²⁾ les comptes administratifs 2017 portent sur deux budgets annexes : ZAC Royallieu et Eau. A noter que ce dernier budget annexe sera clos en 2018 compte tenu que l'ARC est devenue compétence en la matière et que la convention de gestion signée entre ces deux entités se terminait le 31/12/2017 (cf. délibération du conseil municipal du 21/12/2016).



VILLE DE COMPIEGNE

Comptes Administratifs 2017

Conseil municipal du 23 mars 2018 Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-03CM230318-I Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

Sommaire

1) Budget principal

Dudwala ammayas	
1.3) Budget principal - Investissement	Page 06
1.2) Budget principal - fonctionnement	Page 04
1.1) Les résultats	Page 03

2) Budgets annexes

2.1) Budget annexe ZAC Royallieu	Page 09
2.2) Budget annexe Eau	Page 10

3) Evolution situation financière

Page 11

1) Budget principal

1.1) les résultats

Section	Reprise résultats 2016 (1)	Résultat d'exécution 2017	Résultats de clôture 2017 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	1 400 556,09	2 831 673,35	4 232 229,44	0,00	4 232 229,44
Investissement	-2 275 936,16	-952 604,71	-3 228 540,87	194 630,73	-3 033 910,14
Total:	-875 380,07	1 879 068,64	1 003 688,57	194 630,73	1 198 319,30

- Le résultat de clôture 2017 atteint 1M€ à comparer aux 0,94M€ du résultat de clôture de 2016.
- Cette variation minime entre ces deux fins d'année signifie qu'au cours de l'exercice 2017, le niveau de recettes a été équivalent à celui des dépenses.

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-03CM230318-D Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

1) Budget principal - 1.2) Fonctionnement

Rece	ettes de fonctionnement	CA 2015	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA 2017 sf. mention année
002	Résultat reporté	1 232 905	1 752 472	1 400 556	1 400 556	100,0%	En baisse de -0,3M€
013	Atténuation de charges	513 733	416 989	485 097	509 449	105,0%	dont indemnités journalières
70	Produits des services	2 938 618	2 927 207	3 161 000	3 211 478	101,6%	cf infra
73	Impôts et taxes	40 104 358	40 301 805	41 899 312	42 032 863	100,3%	d°
74	Dotations, subventions et participations	11 616 047	10 431 339	10 391 126	10 294 333	99,1%	d°
75 /	Autres produits de gestion courante	479 305	664 065	671 000	636 712	94,9%	dont revenus des immeubles (437k€) et diverses redevances (112k€)
76/	Produits financiers	10	10	100	11	10,7%	
77	Recettes exceptionnelles	1 359 077	1 763 637	1 146 165	1 117 275	97,5%	dont produit des cessions (836k€) et remb. sinistres (265k€)
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	189 611	161 606	182 191	166 648	91,5%	dont amort. subv. équipement
Total rec	ettes de fonctionnement :	58 433 664	58 419 130	59 336 547	59 369 325	100,1%	

Les recettes de fonctionnement augmentent de près de +1M€ principalement en raison :

- fiscalité de +1,7M€ avec les impositions directes (+0,7M€), la dotation de solidarité communautaire (+0,7M€) et les droits de mutations (+0,3M€);
- produit des services de +0,3M€ avec les recettes en provenance des usagers des cantines et centres de loisirs;

Augmentations atténuées par un moindre résultat reporté (-0,3€) et une perte de DGF (-0,7M€)

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-03CM230318-I Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

2) Budget principal - 1.2) Fonctionnement (suite)

Dép	enses de fonctionnement	CA 2015	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA 2017 sf. mention année
011	Charges à caractère général	13 040 487	13 517 808	13 767 031	13 121 466	95,3%	
012	Charges de personnel	32 038 853	32 718 592	34 055 900	33 766 734	99,2%	d°
014	Atténuation de produits	68 995	62 476	29 780	29 775	100,0%	dont dégrèvement de THLV
65	Autres charges de gestion courante	4 726 568	4 259 544	4 109 430	4 105 761	99,9%	cf. infra
66	Charges financières	1 680 276	1 525 013	1 470 000	1 401 638	95,3%	Diminution liée au désendettement et à la baisse des taux d'intérêts constatés ces dernières années
67	Charges exceptionnelles	212 969	387 458	298 050	209 463	70,3%	dont allocation municipale de fin d'année (97k€) et subventions exceptionnelles (73k€)
023	Virement à la section d'investissement	0	0	3 093 000	0	0,0%	Prévision sans exécution budgétaire
042 (1)	opérations d'ordre de transfert entre section	2 618 567	2 730 479	2 513 356	2 502 258	99,6%	dont amortissements (1,6M€)
Total dé	penses de fonctionnement :	54 386 715	55 201 371	59 336 547	55 137 095	98,0%	taux global d'exécution hors virement

Globalement, les dépenses de fonctionnement n'évoluent pas entre 2016 et 2017, mais cette absence de variation s'explique avec :

- Une hausse de la masse salariale de +1,05M€;
- 2) Compensée par une réduction des autres charges de gestion courantes (dont -0,4M€ pour les charges à caractère général et -0,1M€ pour les charges financières).

Accusé de réception et 060-216001586-20180 Date de télétransmission Date de réception préfe

1) Budget principal 1.3) Investissement

subventions
perçues, sur les
1.175k€ reçus,
569k€ (48%)
proviennent du
CD60.

Rec	ettes d'investissement	CA 2015	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA 2017 sf. mention année
10	Dotations et fds propres	2 740 011	3 256 927	2 810 208	2 154 263	76,7%	
					1		fonds non perçus, d'où le report
10222	dont FCTVA	653 895	703 471	750 000	0	0,0%	sur 2018 de ces crédits
1068	Excédent de fct, capitalisé	1 731 339	2 294 475	1 817 208	1 817 208	THE RESERVE THE PERSON NAMED IN	Affectation résultat de N-1
10	Autres	354 777	258 981	243 000	337 055	138,7%	Taxe aménagement
13	Subventions d'investissement	2 334 080	1 794 449	3 464 284	1 483 801	42,8%	
131/2	dont subventions	2 091 535	1 553 229	3 156 284	1 175 800	37,3%	dont 569k€ (48%) en provenanc du CD60.
1342	Amendes de police	242 545	241 220	308 000	308 001	100,0%	
13.,	Autres	0	0	0	0	0,0%	
16	Recours à l'emprunt	2 857 000	1 720 000	4 310 000	2 825 085	65,5%	Report sur 2018 de 1,483M€ d'emprunts.
20-27	Recettes d'équipement	23 793	44 320	26 000	0	0,0%	
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	0	0	3 093 000	0	0,0%	Prévision sans exécution budgétaire
024	Pdts de cessions	0	0	4 435	0	0,0%	
040	opérations d'ordre de transfert entre section	2 618 567	2 730 479	2 513 356	2 502 258	99,6%	y/c amortissements
041	Opérations patrimoniales	0	58 410	72 000	71 920	99,9%	mouvement d'ordre
Tot	al recettes d'investissement :	10 573 451	9 604 585	16 293 283	9 037 327	68,5%	taux global d'exécution hors prélèvement

Les recettes d'investissement augmentent de +1,8M€ principalement en raison :

Nades restes à réaliser (+0,8M€) et de l'affectation des résultats de 2017 (+1,2M€) ;

2) de l'autofinancement (+0,2M€)

Augmentations atténuées par les moindres cessions d'immobilisations (-0,2M€) et un moindre recours à l'emprunt (-0,4M€).

Accusé de réception en pr 060-216001586-20180323 Date de télétransmission : Date de réception préfectu

1) Budget principal - 1.3) Investissement (suite)

Dép	enses d'investissement	CA 2015	CA 2016	Crédits ouverts 017	CA 2017	Taux exécution	Commentaires CA 2017 sf. mention année
001	Solde N-1	1 196 210	2 063 392	2 275 936	2 275 936	100,0%	Reprise résultat N-1
10/13	Remb. Subventions /dotations	0	0	31 800	31 051	97,6%	
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	5 658 157	3 900 812	4 082 000	4 057 776	99,4%	Remboursement d'emprunts.
	Dépenses d'équipement	5 592 862	5 696 300	9 647 355	5 660 536	58,7%	Report sur 2018 de 3,45M€.
26/27	Immob. Financières	0	0	2 000	2 000	100,0%	
040 /	opérations d'ordre de transfert entre section	189 611	161 606	125 000	166 648	133,3%	dont amort. subv. équipement
041/	Opérations patrimoniales	0	58 410	72 000	71 920	99,9%	mouvement d'ordre
Total dép	enses d'investissement :	12 636 840	11 880 520	16 236 092	12 265 868	75,5%	

Les dépenses d'investissement augmentent principalement en raison :

- 1) De la reprise du résultat de 2017 (+1M€) et des restes à réaliser (+1M€);
- 2) Des remboursements d'emprunts (+0,3M€)

Augmentations atténuées par la baisse relative du programme d'investissement (-0,5M€).

1) Budget principal - 1.3) Investissement (suite)

FOCUS sur le programme annuel d'investissement 2017 :

Objet	CA 2017
TRAVAUX MISE AUX NORMES PATINOIRE MERCIERES	746 391
TRAVAUX AMENAGEMENT CANTINE ROYALLIEU	517 381
MATERIEL TRANSPORT	415 496
PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	368 346
AMENAGEMENT CENTRE REGIONAL EQUESTRE	338 074
AMENAGEMENT RUE DE LOISE	287 574
TRAVAUX EGLISE SAINT JACQUES	222 821
AMENAGEMENT COURS D'ECOLES ET AIRES DE JEUX ECOLES	171 262
ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	154 352
TRAVAUX ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	97 175
PROGRAMME ANNUEL REFECTION TROTTOIRS	89 328
EQUIPEMENT VIDEOPROTECTION URBAINE	86 047
PROGRAMME ANNUEL REMPLACEMENT MENUISERIES ECOLES	84 490
TRAVAUX ACCESSIBILITE PMR SUR VOIRIES	41 245

2) Budgets annexes

2.1) Budget annexe ZAC Royallieu

Les principales réalisations sur ce budget annexe sont les suivantes :

1) Recettes:

- Participation en provenance du budget principal (0,37M€)
- Vente parcelle AP37 (0,25M€)

2) Dépenses :

- Travaux rues G De Gaulle et JJ Bernard (0,22M€)
- Reprise du déficit de 2017 (0,15M€)
- Remboursement des emprunts en cours (0,38M€).



2) Budgets annexes

2.2) Budget annexe EAU

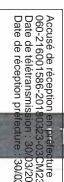
Les principales réalisations sur ce budget annexe sont les suivantes :

1) Recettes:

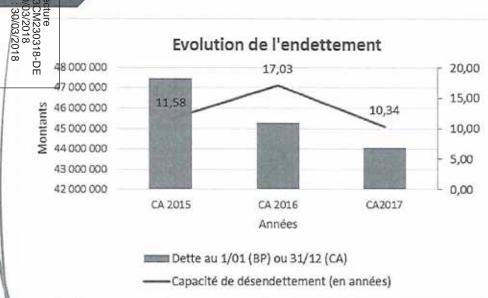
- Surtaxe (0,12€)
- Reprise de l'excédent 2017 (0,22M€)

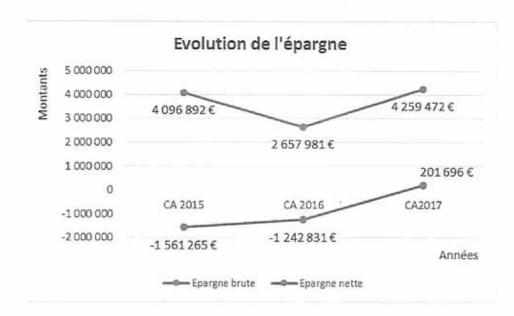
2) <u>Dépenses :</u>

■ Travaux réseaux (0,29M€)



3) Evolution situation financière





On peut souligner l'amélioration:

- de la capacité de désendettement qui devient en 2017 inférieure à 12 ans (durée maximum mentionnée par le législateur à l'article 15 de la Loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022),
- de l'épargne brute et nette avec pour cette dernière une valeur positive.

ARRETE ET SIGNATURES

	CA 2017 01-VILLE	CA 2017 06 - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU
Nombre de membres en exercice	33	39
Nombre de membres présents	39	39
Nombre de suffrages exprimés	39	39
Votes POUR	36	36
Votes CONTRE	0	0
ABSTENTIONS	3	3

Date de convocation :

16/02/2018

Présenté par le MAIRE DE LA VILLE DE COMPIEGNE,

A Compiègne le

Délibéré par le Conseil Municipal de LA VILLE DE COMPIEGNE, réuni en session à Compiègne le

Signature des membres présents du Conseil Municipal,

Certifié exécutore par le Maire de la Ville de Compiègne, compte tenu de la transmission en préfecture, le A Compiègne, le 23/03/2018

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-03CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

ARRETE ET SIGNATURES

	COMPTE ADMINISTRATIF 201	17 - SERVICE DES EAUX
Nombre de membres en exercice	39	2
Nombre de membres présents	39	
Nombre de suffrages exprimés	39 1	
Votes POUR	36	
Votes CONTRE	0	
ABSTENTIONS	3	
Délibéré par le Conseil Municipal de LA VI	Ie MAIRE DE LA VILLE DE COMPI A COMPIEGNE, le TILLE DE COMPIEGNE, réuni en session s membres présents du Conseil Mun	n à Compiègne le
2// 1/	7 1	Al. Sex
1/1/		4 W
	> MM/ V =	100
	/ / /	Suurisu.
U Mg	11111	Dell
Certifié exécutoire par le Maire de la V	Ville de Compiègne, compte tantive	la transmission en préfecture, le
Solutio exceditorio par la mario de la v	me 22 compregner, completions	ACompiègne, le 23/03/201

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

04 - Approbation des comptes de gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2017 - Budget principal et Budgets annexes de la ZAC du Camp de Royallieu et de l'Eau

Date de convocation : 16 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 39

Nombre de

exercice:

39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Conseillers en

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE. Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Date de transmission : 30 mars 2018

Etaient représentés :

Date d'affichage : 30 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Rendue exécutoire le : 30 mars 2018

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-04CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

4 – Approbation des comptes de gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2017 – Budget principal et Budgets annexes de la ZAC du Camp de Royallieu et de l'Eau

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2017 des budgets suivants :

- A- Budget principal de la Ville
- B- Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu
- C- Budget annexe de l'Eau

Il fait observer que les résultats de ces comptes de gestion sont en tous points identiques à ceux qui ont été constatés à la clôture de l'exercice 2017 pour les COMPTES ADMINISTRATIFS de ces mêmes budgets.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale :

- d'approuver ces comptes de gestion qui correspondent aux écritures de Monsieur le Trésorier Municipal;
- de lui donner QUITUS pour les comptes de gestion de l'année 2017.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport présenté par M. MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018.

Considérant que les résultats de ces comptes de gestion sont en tous points identiques à ceux qui ont été constatés à la clôture de l'exercice 2017 pour les comptes administratifs de ces mêmes budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 3 abstentions : Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT et François GACHIGNARD

ADOPTE les comptes de gestion pour l'exercice 2017 qui correspondent aux écritures de Monsieur le Trésorier Municipal,

DONNE QUITUS au Trésorier Municipal pour les comptes de gestion de l'année 2017.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-04CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018



Etat II-2 Exercice 2017

00900 - COMPIEGNE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
1 - Budget principal					
Investissement	-2 275 936,16	0,00	-952 604,71	0,00	-3 228 540,87
Fonctionnement	3 217 763,87	1 817 207,78	2 831 673,35	0,00	4 232 229,44
TOTAL I	941 827,71	1 817 207,78	1 879 068,64	0,00	1 003 688,57
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE					
Investissement	-159 310,06	0,00	29 916,32	0,00	-129 393,74
Fonctionnement					
Sous-Total	-159 310,06	0,00	29 916,32	0,00	-129 393,74
TOTALII	-159 310,06	0,00	29 916,32	0,00	-129 393,74
III - Budgets des services à					
caractère industriel					

101. 05-14100E-(12-CMDE) 8-4500

060047

TRES. COMPIEGNE MUNICIPALE

23



GED Etat II-2 Exercice 2017

00900 - COMPTEGNE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT ; EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
et commercial					
SERVICE EAUX COMPLEGNE					
Investissement	228 515,83	0,00	-166 987,40	0,00	61 528,43
Fonctionnement	11 483,38	0,00	-2 107,72	0,00	9.375,66
Sous-Total	239 999,21	0,00	-169 095,12	0,00	70 904,09
TOTAL III	239 999,21	0,00	-169 095,12	0,00	70 904,09
TOTAL I + II + III	1 022 516,86	1 817 207,78	1 739 889,84	0,00	945 198,92

HB. 45-14007-1-2-CMDE-18--CGM

060047

TRES. COMPIEGNE MUNICIPALE

24

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

05 - Affectation des résultats 2017 du Budget principal et du Budget annexe ZAC du Camp de Royallieu

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures

Date de convocation : 16 février 2018

45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville. en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe

MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Nombre de

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO.

Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne

Conseillers en exercice: 39

ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François

GACHIGNARD

Date de transmission :

27 mars 2018

Etaient représentés :

Date d'affichage : 27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-05CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

5 – Affectation des résultats 2017 du Budget principal et du Budget annexe ZAC du Camp de Royallieu

a) Pour le Budget principal

Le compte administratif 2017 du budget principal fait ressortir un déficit d'investissement de 3.228.540,87 € et un excédent de fonctionnement de 4.232.229,44 €.

De plus les Restes à Réaliser de la section d'investissement s'élèvent en dépenses à 3.346.435,06 € et en recettes à 3.641.065,79 €, soit un écart positif de 194.630,73 €.

Ainsi le déficit global de la section investissement, reports compris, s'établit à la somme de 3.033.910,14 €.

Ce déficit doit être couvert par l'excédent de fonctionnement qui se trouve diminué d'autant pour être arrêté à la somme de 1.198.319,30 €.

Vu ce qui précède, l'affectation des résultats du Compte Administratif 2017 au budget principal 2018 est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Compte 001 – Déficit d'Investissement reporté	3.228.540,87 €	
Compte 1068 – Excédents de Fonctionnement capitalisés		3.033.910,14 €
Compte 002 – Excédent de Fonctionnement reporté		1.198.319,30 €

b) Pour le Budget annexe de la ZAC du Camp de ROYALLIEU

Le Compte Administratif 2017 du budget annexe de la ZAC du camp de Royallieu fait ressortir un déficit d'investissement de 129.393,74 € qu'il convient de reprendre au budget primitif 2018 de ce même budget.

Dans ces conditions, l'affectation des résultats du Compte Administratif 2017 du budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu au budget primitif 2018 est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Compte 001 – Déficit	129.393,74 €	
D'Investissement reporté		

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-05CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe ZAC du Camp de Royallieu telle que précisée dans les tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

06 - Clôture du Budget annexe de « Eau » de la commune de Compiègne et affectation du résultat de l'exercice 2017

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures

45. le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville. Date de convocation : en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe 16 février 2018

MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

ou représentés : 39

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne

Nombre de Conseillers en exercice: 39

ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François

GACHIGNARD

Date de transmission : 27 mars 2018

Etaient représentés :

Date d'affichage : 27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Rendue exécutoire le :

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

27 mars 2018

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-06CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

6 – Clôture du Budget annexe « Eau » de la commune de Compiègne et affectation du résultat de l'exercice 2017

Il est rappelé que les communes membres de la Communauté d'agglomération de la Région de Compiègne, dont la ville de Compiègne, ont transféré à la Communauté au 27 octobre 2016 la compétence « Production, distribution, traitement, transport et stockage d'eau potable ».

Jusqu'à l'intervention de ce transfert, la Communauté exerçait seulement la partie de compétence correspondant à la « production d'eau potable » (extension et exploitation des canalisations maîtresses d'adduction d'eau, captages, réservoirs, et équipements annexes du réseau intercommunal).

Afin de permettre à la Communauté de disposer du temps nécessaire pour assurer l'exercice de la compétence transférée dans de bonnes conditions, il avait été décidé que la commune de Compiègne continuerait de l'exercer jusqu'au 31 décembre 2017. C'est ainsi que le conseil municipal lors de sa séance du 21/12/2016 a autorisé la signature d'une convention de gestion entre l'agglomération et la commune.

Par ailleurs, la gestion du service « eau potable » de Compiègne était réalisée par délégation du service avec un contrat attribué à SUEZ qui arrivait à échéance le 31 décembre 2017. L'ARC, ayant décidé de regrouper les DSP eau potable du territoire de l'ARC, a lancé une procédure de CSP mais qui n'a pas encore été attribuée. Afin de permettre la continuité de service public, l'ARC a prolongé l'actuel contrat par un avenant d'une durée maximum de 6 mois, sachant que cette prolongation pourra cesser avant son terme dès la finalisation du nouveau contrat de concession de service public (affermage). Les conditions financières, ainsi que la redevance eau potable perçue auprès de l'usager, resteront inchangées.

Dans ce cadre, il est nécessaire de clôturer le budget annexe de l'Eau, de reprendre les résultats du budget annexe au budget principal, de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe au budget principal, de transférer du budget principal à l'EPCI les résultats issus du budget annexe et, enfin, de mettre à disposition de l'EPCI les biens nécessaires à l'exercice de la compétence et cette dernière phase fait l'objet d'une délibération spécifique.

Le Compte Administratif 2017 du Budget « Eau » de la Commune de Compiègne fait apparaître un excédent global de clôture de 70.904,09 € réparti comme suit :

Investissement:

Excédent

61.528,43 €

Exploitation:

Excédent

9.375,66 €

Total

Excédent

70.904,09 €

Monsieur le Trésorier propose un Compte de Gestion 2017 laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture du Compte Administratif 2017.

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-06CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE pour l'année 2018 :

De clôturer le budget annexe de l'Eau

De charger Monsieur le Trésorier de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe au budget principal

De reprendre le résultat excédentaire de la section d'investissement de 61.528,43 € en recettes d'investissement au compte 001 du budget principal

De reprendre le résultat excédentaire de la section d'exploitation de 9.375,66 € en

recettes d'exploitation au compte 002 du budget principal

De transférer du budget principal de la Ville au budget annexe de l'Eau de l'ARC les résultats issus du budget annexe de l'Eau de la Ville, soit 61.528,43 € en dépenses d'investissement au compte 1068 et 9.375,66 € en dépenses de fonctionnement au compte 678.

> Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

> > Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-06CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

07 - Mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée « Eau »

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

 Date de convocation : 16 février 2018

> Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas

LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Etaient représentés :

GACHIGNARD

Date de transmission : 27 mars 2018

> Date d'affichage : 27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018 Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-07CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

7 - Mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée « Eau »

Les dispositions des articles L. 1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales prévoient que le transfert à la Communauté d'agglomération de la compétence « Production, distribution, traitement, transport et stockage d'eau potable» entraine de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire, en l'espèce l'ARC, des biens meubles et immeubles, utilisés, à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la collectivité bénéficiaire et la collectivité antérieurement compétente.

Cette remise des biens a lieu à titre gratuit (art. L.1321-2 du CGCT). La communauté bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens entre l'ARC et la commune de Compiègne, consécutif au transfert de la compétence « Eau ».

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la mise à disposition des ouvrages d'eau potable de la commune de Compiègne au profit de l'Agglomération de la Région de Compiègne,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence tel que joint à la délibération.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION

Entre:

La Commune de Compiègne sise Place de l'Hôtel de Ville 60200 COMPIEGNE, représentée par M. Philippe MARINI, son Maire, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 23 mars 2018.

Et:

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (ARC), sise Hôtel de Ville - 60321 COMPIEGNE CEDEX, représentée par M. Laurent PORTEBOIS, son Vice-Président, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil d'agglomération en date du 15 Décembre 2016.

PRÉAMBULE

L'exercice de la compétence « production, distribution, traitement, transport et stockage d'eau potable » a été transférée à l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (ARCBA) par l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2016 et 21 novembre 2016 portant transfert de la compétence « Eau», à compter de cette date.

Conformément aux dispositions des articles L. 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence. Ce transfert de compétence entraîne un certain nombre de conséquences, tant sur le plan juridique, patrimonial, budgétaire, pratique que comptable.

Suite au transfert de l'intégralité de la compétence « Eau», c'est-à-dire la production, la distribution, le traitement, le transport et le stockage d'eau potable, il y a lieu d'établir contradictoirement un procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des réseaux d'eau potable et ouvrages.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1er: Objet de la convention

La présente convention a pour objet de mettre à la disposition de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (ARC) les ouvrages nécessaires à l'exercice de la compétence « Eau ».

La présente convention précise les modalités de mise à disposition des ouvrages dont le descriptif est joint en annexe. Cette annexe précise notamment la désignation du bien et sa localisation, son numéro d'inventaire, date et valeur d'acquisition, s'il est amortissable ou non et dans l'affirmative, le montant, le type et la durée des amortissements pratiqués, l'état des subventions afférentes et les comptes par nature concernés ainsi que la situation des emprunts attachés à chaque bien le cas échéant.

Article 2: Administration des ouvrages

Conformément aux articles L. 1321-2 et L.5211-5 111 du CGCT, l'Agglomération assume, sur les ouvrages mis à disposition par la Commune, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliéner.

L'Agglomération possède ainsi, sur les ouvrages qui lui sont mis à disposition tous pouvoirs de gestion. Il peut, le cas échéant, autoriser l'occupation des biens remis et en percevoir éventuellement les fruits et produits. Il agit en justice au lieu et place de la Commune.

Article 3: Responsabilité sur les ouvrages transférés à l'Agglomération

Sur les ouvrages affectés uniquement à la mise en œuvre de la compétence « Eau ». L'Agglomération reconnaît assumer la responsabilité pécuniaire des dommages causés au titre de contentieux indemnitaires engagés après la date d'entrée en vigueur de la présente convention.

La commune reconnaît toutefois être responsable des dommages résultants desdits biens ou de leur exploitation avant la mise à disposition au titre de contentieux - ou de demandes préalables - introduits avant cette date.

Article 4 : Caractère gratuit de la mise à disposition

Conformément à l'article L. 1321-2 du CGCT, la mise à disposition des ouvrages visée à l'article 1^{er} de la présente convention a lieu à titre gratuit.

Article 5 : Durée de la mise à disposition

Conformément à l'article L.1321-3 du CGCT, la présente convention prendra fin lorsque les ouvrages désignés à l'article 1^{er} ne seront plus affectés à la mise en œuvre de la compétence « Eau ».

Dès lors que les ouvrages mis à la disposition de l'Agglomération auront été désaffectés, la Commune recouvrira l'ensemble de ses droits et obligations.

Article 6: Écritures comptables

Cette mise à disposition du patrimoine est constatée sur le plan comptable une seule fois, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour la commune remettante (Mairie de Compiègne), en opérations d'ordres non budgétaires pour :

Les installations relatives aux réseaux d'eau faisant l'objet d'une mise à disposition de biens à l'actif par :

- un débit du compte 2423 et un crédit du compte 21531 pour le montant de 8 141 532,36 €

De même que les subventions rattachées à ces biens par :

- un débit du compte 1315 et un crédit du compte 2492 pour un montant de 53 706,00 €

Cette mise à disposition de biens s'accompagne d'un transfert d'amortissements rattachés par : - un débit du compte 281531 et un crédit du compte 2492 pour un montant de 4 242 131,07 €

Et d'un transfert des amortissements de subventions rattachées par :

- un débit du compte 2492 et un crédit du compte 13915 pour un montant de 16 110,00 €

Pour la collectivité bénéficiaire (ARC), en opérations d'ordres budgétaires pour :

Les installations relatives aux réseaux d'eau faisant l'objet d'un transfert à l'actif par :

- un débit du compte 217531 et un crédit du compte 1027 pour le montant de 8 141 532,36 €

De même que les subventions rattachées à ces biens par :

- un débit du compte 1027 et un crédit du compte 1315 pour un montant de 53 706,00 €

Cette mise à disposition s'accompagne d'un transfert d'amortissements rattachés par :

- un débit du compte 1027 et un crédit du compte 2817531 pour un montant de 4 242 131,07 €

Et d'un transfert des amortissements de subventions rattachées par :

- un débit du compte 13915 et un crédit du compte 1027 pour un montant de 16 110,00 €

Article 7 : États des restes à réaliser

Les restes à payer (dépenses engagées et mandatées) et les restes à recouvrer (recettes dont le titre a été émis) sont maintenus dans la comptabilité de la Commune, car ils sont rattachés aux exercices budgétaires durant lesquels la Commune était compétente.

Les dépenses engagées non mandatées ou recettes certaines dont le titre n'a pas été émis sont transférés à l'Agglomération.

Article 8 : Entrée en vigueur de la présente convention

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature.

A Compiègne, le.....

Pour la Commune de Compiègne,

Pour l'Agglomération de la Région de Compiègne Et de la Basse Automne,

Le Maire,

Le Vice-Président,

Philippe MARINI Sénateur-honoraire de l'Oise Laurent PORTEBOIS

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-07CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

08 - Adoption des Budgets Primitifs 2018 - Budget principal et Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Date de transmission : Et

Etaient représentés :

Date d'affichage : 30 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Rendue exécutoire le : 30 mars 2018 Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-08CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

8 - Adoption des Budgets Primitifs 2018 - Budget principal et Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation et des maquettes budgétaires ci-joints, Monsieur FOUBERT commente les budgets primitifs de l'exercice 2018 des budgets suivants :

A- Budget principal

B- Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Il est proposé :

- D'adopter les budgets primitifs 2018 du budget principal et du budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu,
- D'autoriser :
 - le versement des subventions dans le cadre du vote du budget primitif 2018 listées en annexe du document budgétaire ;
 - le versement d'une subvention d'équilibre en fonctionnement de 400.000 € au budget annexe ZAC du Camp de Royallieu telle prévue au budget primitif 2018 du budget principal (en dépense) et annexe ZAC du Camp de Royallieu (recette);

- Le renouvellement des adhésions aux organismes suivants :

Organisme	Montant (1)	Commentaire
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT INNOVATION NUMERIQUE (ADICO)	70	
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)	450	
ASSOCIATION DES VILLES JOHANNIQUES	200	
COMITE NATION FRANCAIS ICOM	397	
CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES	700	cf. délibération du 27/05/2016
FEDERATION COMITES JUMELAGES DE L'OISE (FCJO)	50	
FEDERATION DEPARTEMENTALE CHORALES DE L'OISE (FDCO)	140	
LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)	25 000	convention annuelle de prestations de service pour l'exploitation de la fourrière animale
OISE LES VALLEES	17 788	2/3 ARC 1/3 Ville de Compiègne (cf. délibération du 3/03/2017)
SEINE NORD EUROPE	500	
UNION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE L'OISE (UDEEA60)	445	
UNION DES MAIRES DE L'OISE	9 601	
CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS (CNVVF)	450	nouveauté 2018
ASSOCIATION DES VILLES MARRAINES	1 687	nouveauté 2018.
OFFICE DES SPORTS DE L'ARC (OSARC)	1 000	nouveauté 2018
Total :	58 478	ALICENSES CONTRACTOR OF THE STATE OF THE STA

(1) dernière année connue (2017 ou 2018)

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-08CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, avec 6 votes contre : Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT et François GACHIGNARD.

ADOPTE les budgets primitifs 2018 du budget principal et du budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu,

AUTORISE le versement des subventions dans le cadre du vote du budget primitif 2018 listées en annexe du document budgétaire. L'état et le décompte des votes des subventions sont annexés à la présente délibération,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre en fonctionnement de 400.000 € au budget annexe ZAC de Royallieu telle prévue au budget primitif 2018 du budget principal (en dépense) et annexe ZAC de Royallieu (recette);

DECIDE le renouvellement des adhésions aux organismes telles que détaillé dans le tableau ci-dessus:

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-08CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

VILLE DE COMPIEGNE



Rapport de présentation

BUDGETS PRIMITIFS 2018

Conseil Municipal du 23 mars 2018

Préambule

Les projets de budgets primitifs 2018 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 16 février 2018 (rapport de présentation mis en ligne sur le site internet de la Ville – cf. infra) et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour de prochains conseils municipaux.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49). Le présent rapport et les maquettes budgétaires sont mis à disposition du public à partir du site internet de la Ville (http://www.mairie-compiegne.fr, rubrique « délibérations »).

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

S'agissant des ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via le site internet de la Ville de Compiègne (cf. supra).

Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate (3) qui regroupe les communes de 20.000 à 50.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

Synthèse générale

Le budget primitif de la Ville de Compiègne totalise 76,7M€ (fonctionnement + investissement) à comparer aux 72,8M€ de 2017.

S'agissant des recettes de fonctionnement, la progression par rapport au BP 2017 atteindrait +1M€ ou +1,8% avec un total de 59,1M€ en 2018. Cette progression des recettes de fonctionnement s'explique principalement avec la hausse de la fiscalité (revalorisation des bases de +1,2%, hausse des taux communaux de +1%, et dynamisme des droits de mutations) et la mise en place de la réforme du stationnement payant sur voirie.

Afin de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement, des mesures visant à contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement ont été rendues nécessaires et portent sur l'ensemble des dépenses réelles (chapitres des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des charges de gestion courantes dont les subventions aux associations et des charges financières). L'ensemble de ces mesures permette d'augmenter le niveau de l'autofinancement de +17% en passant de 4,1M€ en 2017 à 4,8M€ en 2018.

S'agissant du programme annuel d'investissement, il serait porté à 6,4M€, en léger retrait par rapport à 2017 (6,7M€) dont le niveau atteint était exceptionnel en raison du programme de renouvellement de l'éclairage publique largement financé, mais supérieur à l'année 2016 (4,8M€). L'ensemble de ces hypothèses permet de limiter le recours prévisionnel à l'emprunt à 2,2M€ au titre de l'inscription au BP 2018, à laquelle s'ajoutent les reports 2017 de 1,5M€, soit un montant total de 3,7M€ inférieur aux remboursements d'emprunts intervenant en cours d'année (4,4M€) et se traduisant par un désendettement prévisionnel de 0,7M€.

Sommaire

Re	pèr	e	objet	Page
1			BUDGET PRINCIPAL	3
	Α		LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
		1	Chapitre 73 - Impôts et taxes	
		2	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	
		3	Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement	
	В		LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7
		1	Chapitre 011 – Charges à caractère général	
		2	Chapitre 012 – Charges de personnel	
		3	Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante	
		4	Chapitre 66 – Charges financières	
		5	Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement	
	C		LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	10
	D		LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	11
11			BUDGET ANNEXE ZAC ROYALLIEU	13
Ш			EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE	14
	Α		Epargne	
	В		Endettement	
	C		Evolution du fonctionnement	
	D		Ratios définis à l'article R2313-1 du CGCT	
IV			ANNEXES	15

A LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Rec	Recettes de fonctionnement		BP 2017	CA 2017	BP2018	Var de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année
002	Résultat reporté	1 752 473	1 400 556	1 400 556	1 198 319	-14,4%	
013	Atténuation de charges	510 000	420 000	509 449	400 000	-4,8%	
70	Produits des services	2 920 000	2 930 000	3 211 478	4 050 150	38,2%	Transfert du chapitre 73
73	Impôts et taxes	40 560 947	41 021 871	42 032 863	41 993 258	2,4%	
74	Dotations, subventions et participations	10 361 180	10 350 473	10 294 333	10 094 862	-2,5%	cf infra.
75	Autres produits de gestion courante	482 300	642 000	636 712	693 973	8,1%	
76	Produits financiers	100	100	11	11	-89,3%	
77	Recettes exceptionnelles	66 000	290 000	1 117 275	554 500	91,2%	Remb. sinistre CTM
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	162 000	125 000	166 648	81 250	-35,0%	dont amort, subv. équipement
otal rec	ettes de fonctionnement :	56 815 000	57 180 000	59 369 325	59 066 323	3,3%	

L'augmentation du niveau des recettes de fonctionnement atteint +3,3% ou +1,9M€ pour atteindre 59,1M€. A noter le transfert de crédits en provenance de l'investissement de +0,2M€ lié à la réforme du stationnement payant (cf. infra).

Les évolutions anticipées au niveau des chapitres budgétaires s'expliquent par les éléments suivants :

1 Chapitre 73 - Impôts et taxes

Recettes de fonctionnement		tecettes de fonctionnement BP 2016 BP 2017 CA 2017		BP2018	Var de BP à BP	commentaires BP 2018 sf. mention année	
73	Impôts et taxes	40 560 947	41 021 871	42 032 863	41 993 258	2,4%	
73111	dont taxe habitation	10 522 413	10 421 401	10 384 694	10.613.974		Hausse de taux de +1% + revalorisation des bases de
73111	laxe foncier bâti	16 143 754	16.661.455	16 699 555	17 206 053	3,3%	+1,2%
7318	Autres impôts assimilés	- 0	30 000	55 220	35 000		u vu
73211	attribution de compensation	10 832 000	10 832 000	10 831 971	10 832 000	0,0%	
73212	dotation de solidarité communautaire	405 000	405 000	1 082 294	848 036		Hypothèse projet pacte fiscal financier
7337	Droits stationnement	220 000	240 000	315 494	0	-100,0%	Transfert au chapitre 70 avec le réforme du stationnement.
7351	Taxe sur l'électricité	730 000	730 000	738 137	730 000	0.0%	
7381	Droits mutation	1 318 000	1 415 000	1 655 102	1 457 195	3,0%	
73	Autres impôts et taxes	389 781	287 015	270 397	271 000	1,165,25,561	dont TLPE (100k€) et droits de place (110k€)

Nb : les prévisions 2018 correspondent aux données 2018 provisoires obtenues des services fiscaux dans l'attente des notifications officielles par les services de l'Etat..

S'agissant du tableau qui précède, il peut être relevé :

Rapport de présentation - budget primitif 2018 - PAGE 3

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-08CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

les impositions directes (article 73111) sont estimées sur la base des hypothèses suivantes :

Détail état 1259 (BP = bases prévisionnelles CA= bases effectives)		BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	commentaires BP 2018
73111							
	Bases	73 738 000	71 070 213	71 971 000	71 490 938	72 599 000	ra 107-1010 / 100- 20 100-00
	Evolution bases	3,06%	-2,63%	-2,40%	0,59%	0,87%	En 2018, la réforme de la TH
	Taux	14,27%	14,27%	14,48%	14,48%	14,62%	s'obtient par des dégrèvements qu
TH	Evolution taux	1,49%	1,49%	1,47%	1,47%		seront accordés aux contribuables
	Montant	10 522 413	10 241 944	10 421 401	10 351 888	10 613 974	d'où le maintien du niveau des bases fiscales ⁽¹⁾
	Bases	62 283 000	62 439 678	63 002 000	63 089 847	64 376 000	
	Evolution bases	0,67%	0,81%	1,15%	1,04%	2,18%	Maria Maria Para Para Para Para Para Para Para
FB	Taux	25,92%	25,92%	26,31%	26,31%	26,57%	
	Evolution taux	1,49%	1,49%	1,50%	1,50%	0,99%	
	Montant	16 143 754	16 194 902	16 575 826	16 599 965	17 104 703	
	Bases	152 200	152 567	146 100	169 920	171 200	
	Evolution bases	-3,30%	-1,13%	-4,01%	11,37%	17,18%	
FNB	Taux	57,75%	57,75%	58,61%	58,61%	59,20%	Carried to the state of the sta
	Evolution taux	1,49%	1,49%	1,49%	1,49%	1,01%	
	Montant	87 896	88 463	85 629	99 590	101 350	
	TOTAL	26 754 062	26 525 309	27 082 856	27 051 443	27 820 027	
	Pour mémoire revalorisation forfaitaire bases	0,40%		0,40%		1,20%	

Nb: les prévisions 2018 correspondent aux données 2018 provisoires obtenues des services fiscaux dans l'attente des notifications officielles par les services de l'Etat. L'écart en 2016 et 2017 entre les bases prévisionnelles (BP) et les bases effectives (CA) s'explique par le renoncement du gouvernement à la suppression de la ½ part veuve.

C'est donc une hausse uniforme des taux d'imposition communaux en 2018 de +1% en qui est proposée (contre +1,5% en 2017), hausse volontairement limitée à son « strict minimum » afin de ne pas trop alourdir la fiscalité qui pèse sur les ménages, mais rendue nécessaire pour maintenir le service rendu aux habitants par notre collectivité. A noter que l'agglomération dans le cadre de ses orientations budgétaires a annoncé ne pas augmenter ses taux d'imposition, ce qui implique pour la taxe d'habitation que la hausse de taux de +1% aboutit à un rehaussement de +0,6% pour le contribuable de Compiègne.

l'attribution de compensation (AC) versée par l'ARC n'évolue pas et c'est le montant alloué en 2017 qui est retenu dans le cadre de ces orientations budgétaires. Pour autant, la reprise de zones d'activités économiques (ZAC de Royallieu, ZI Nord et ZAC de Mercières) et la prise de compétence « GEMAPI » par l'ARC impacteront son montant en 2018. La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) doit dans un premier temps rendre son rapport, pour qu'ensuite l'ARC et les communes déterminent le montant qui sera déduit de cette AC.

L'intégration de ces données sera opérée dans le cadre d'une future décision modificative considérant que l'équilibre budgétaire n'est pas modifié puisque la diminution de l'AC doit correspondra aux charges que n'assumera plus la ville de Compiègne.

la dotation de solidarité communautaire (DSC) allouée par l'ARC fait partie du projet de pacte fiscal
et financier qui est en cours d'élaboration. L'hypothèse retenue est qu'il aboutirait au versement d'une
somme de 848.036 euros en faveur de la ville de Compiègne.

Ce projet de pacte fiscal et financier fera l'objet d'une prochaine délibération de la part de l'ARC puis de ses communes membres.

Les droits de stationnement sont dorénavant perçus au chapitre 70 (voir commentaires ci-après).

2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Recettes de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	CA 2017	BP2018	Var de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année		
74	Dotations, subventions et participations	10 361 180	10 361 180	ions, subventions et	10 350 473	10 294 333	10 094 862	annual contract of the second	cf infra.
7411	dont DGF	4 772 000	4 100 000	4 103 895	4 004 520	-2,3%	diminution avec écrêtement		
74123	DSU	1 929 809	2 200 000	2 186 568	2 281 000	3.7%	augment, liée part progressivité		
74127	DNP	201 000	197 000	219 461	218 000	10,7%			
74718	Autres subv. Etat dont empl. aidés et fds amorçage	575 132	632 510	594 414	470 825	-25,6%	Diminution recette Emplois Insertion (-65k€) et Fds amorçage (-60k€)		
7473	Participation C060		61 000	50 259	86 800	42,3%			
74751	GFP de rattachement	66 000	96 000	106 557	136 000	41,7%	+40k€ participation ARC projet de mapping vidéo à l'hôtel de ville		
7478	Autres organismes	1 755 542	1 796 980	1 791 944	1 877 500	4,5%	dont GAF		
748314		80 000	60.000	26 489		-100,0%			
74534	Etal - compensation TF	269 900	251 755	238 722	238 425	-5,3%			
74835	Etat - compensation TH	561 306	787 833	787 833	524 360	-33,4%	augmentation compens, avec perte 1/2 part veuve en 2017 au 73111		
74	Autres dotations, subv	150 491	167 395	188 191	257 432	53,8%	+71k€ participations Etal et Région projet mapping vidéo		

Nb: les prévisions budgétaires 2018 correspondent à des simulations effectuées à partir des données 2017 ou aux données 2018 provisoires obtenues des services fiscaux, dans l'attente des notifications officielles par les services de l'Etat.

La perte en matière de DGF pour la ville de Compiègne atteindrait près de 100.000 euros. A contrario, la DSU devrait progresser d'environ 80.000 euros compte tenu de l'abondement décidé de la part de progressivité.

3 Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires n'appellent pas de commentaires particuliers hormis le chapitre 70 « produits des services » dont la progression supérieure à 1M€ mérite des explications.

La décomposition de ce chapitre est la suivante :

Rece	ttes de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	CA 2017	BP2018	Var de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année
70	Produits des services	2 920 000	2 930 000	3 211 478	4 050 150	38,2%	Transfert des chapitres 73 et 13
70321	dont droits de stationnement et location voie publique	116 500	128 000	129 428	129 500	1,2%	
70323	Red. Occup. Domaine public	271 000	273 000	265 533	273 000	0.0%	
70383	Redevance stationnement	0	0	0	500 000		recette en provenance du 7337 e effet des nouvelles dispositions
70384	Forfait post stationnement	0	0		200 000	-	recette en provenance du 1342
70388	Autres redevances diverses	102 000	102 000	86 593	88 000	-13,7%	
7062	Redev. culturelles	176 500	201 500	208 003	211 500	5.0%	
70631	redev. Sportil	461 000	465 000	399 143	548 000	17,8%	Réouverture patinoire (effet anné pleine)
70632	redev. Loisirs	142 000	146 000	156 074	157 000	7,5%	
7006	redev. Sociale	356 000	369 000	357 120	353 000	-4.3%	
7057	redev. Périscolaire	839 000	830 000	971 182	975 000	17,5%	Ajustement prévision au vu du réalisé 2017
70846	MAD personnel au GFP de rattachement	121 600	121 600	265 338	265 400	118,3%	Remb. compte tenu mutualisation des services
70876	Remb frais GFP de rattachement	159 000	137 000	137 036	137 000	0.0%	
70	Autres pdts services	175 400	156 900	236 028	212 750	35,6%	

On peut donc remarquer que la progression de ce chapitre est principalement liée aux prévisions en matière de redevances de stationnement et de forfait post stationnement (+700.000 euros) dont une partie provient d'autres articles budgétaires (200.000 euros du 7337 et 200.000 euros du 1342). Ces changements sont liés à la réforme du stationnement payant sur voirie qui a été adoptée dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et dont l'entrée en vigueur a été arrêtée au 1er janvier 2018.

Il est par ailleurs précisé que les prévisions de recettes en provenance des usagers des services publics locaux (articles 706 et ses déclinaisons avec les redevances en matière de services périscolaires, sportifs, culturels, sociaux) ont été ajustées en fonction des montants effectivement encaissés au cours de l'année 2017 (augmentation par rapport au BP2017 de +0.23M€) sur la base d'une revalorisation annuelle moyenne inférieure à +2% et que la prévision pour les entrées de la patinoire est portée à 175k€ (105k€ au BP 2017 et 57k€ encaissés au CA 2017).

De la même manière, les recettes en lien avec la mutualisation des services (articles 70846 et 70876) sont en progression (+0,22M€ par rapport au BP 2017) au vu des montants effectivement encaissés en 2017.

Dépe	enses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	CA 2017	BP2018	Var de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année
011	Charges à caractère général	13 942 000	13 730 000	13 121 466	14 017 570	2,1%	cf. explications infra.
012	Charges de personnel	32 364 000	33 400 000	33 766 734	34 420 000	3,1%	+1,9% par rapport au CA2017
014	Atténuation de produits	0	45 000	29 775	35 000	-22,2%	dégrev. TH logements vacants
65	Autres charges de gestion courante	4 662 000	4 114 000	4 105 761	4 139 453	0,6%	cf, explications infra.
66	Charges financières	1 617 000	1 500 000	1 401 638	1 350 000	-10,0%	Diminution liée au désendettement et à la baisse des taux d'intérêts constatés ces demières années
67	Charges exceptionnelles	310 000	291 000	209 463	294 870	1,3%	dont alloc. municipale fin d'année (97k€) + subv. Except. (80k€) + protocole accord Albingia (41k€)
023	Virement à la section d'investissement	2 290 000	2 480 000	0	3 126 000	26,0%	augmentation à relativiser compte tenu du niveau des recettes exceptionnelles.
042 (1)	opérations d'ordre de transfert entre section	1 630 000	1 620 000	2 502 258	1 683 430	3,9%	dotations aux amortissements
otal déj	penses de fonctionnement :	56 815 000	57 180 000	55 137 095	59 066 323	3,3%	ou +2,2% hors virement à l'inv.

L'augmentation du niveau des dépenses de fonctionnement est de +3,3% pour atteindre 59,1M€.

Les variations au niveau des chapitres budgétaires s'expliquent par les éléments suivants :

1 Chapitre 011 – Charges à caractère général

Dépe	nses de fonctionnement	BP 2016	BP 2016 BP 2017 C		BP2018	Var de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année
011	Charges à caractère général	13 942 000	13 730 000	13 121 466	14 017 570	2,1%	cf. explications infra.
6042	dont prestations	1 113 300	1 064 500	1 057 158	1 041 000	-2,2%	effort de gestion
5051	fluides	3 487 100	3 285 050	3 126 139	3 291 000	0.2%	Faible évolution malgré hausse des coûts et compte tenu mesures en matière d'économies d'énergie.
6062 à 6058	Autres fournitures non stockées	2 001 419	1 864 368	1 870 926	1 965 372	5.4%	dont hausses carburant (+25k€) et des foumitures et petits équipement (+64k€) pour entretien patrimoine immobilier
611	contrat prest, service	591 150	512 050	479 759	529 804	3.5%	-
613 et 614	locations et charges locatives	1 194 500	1 130 220	1 092 726	1 053 200	-6.8%	effort de gestion
615	entretien et réparation	2 936 005	2 977 010	2 666 537	2 961 124	-0.5%	å revoir ensemble pôles
623	communication	185 435	520 610	514 932	751 153	44,3%	En 2017, progression liée à des transferts de crédits. Pour 2018, projet mapping vidéo à l'hôtel de ville (+192k€ en dépenses, mais 150k€ de subventions) + opération "centenaire" (+50k€)
011_	Aufres dépenses	2 433 091	2 376 192	2 313 288	2 424 917	2,1%	dont hausses maintenance (+90k€) et entretien (+40k€) en faveur du patrimoine bâti et des voiries

La hausse de ce chapitre budgétaire atteint +1,9% et s'explique essentiellement par la nécessité d'abonder les budgets pour le maintien du patrimoine communal (budgets fournitures d'équipement, maintenance et entretien).

Rapport de présentation - budget primitif 2018 - PAGE 7

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-08CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018 S'agissant des dépenses de communication, la progression anticipée entre 2017 et 2018 est liée au projet de « mapping vidéo » à l'hôtel de ville (+192k€) et à l'opération "centenaire de la première guerre mondiale" (+50k€). Ce « mapping vidéo » serait subventionné à hauteur de 150.000 euros et ce ne sera qu'au regard des montants effectivement alloués que cette opération serait lancée.

2 Chapitre 012 – Charges de personnel

Dépe	Dépenses de fonctionnement		BP 2017	CA 2017	BP2018	Var de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année
012	Charges de personnel	32 364 000	33 400 000	33 766 734	34 420 000	3,1%	+1,9% par rapport au CA2017
6216	dont personnel affecté par le GFP		1 348 000	1 347 300	1 376 600		Remb. des personnels mutualisés avec l'ARC
6411	Rémunération personnels titulaires		17 549 120	17 395 280	17 727 784	1,0%	
6413	Rémunération personnels non titulaires		4 491 400	4 909 119	5 000 043	11,3%	dont +300k€ personnel SEC (service emploi citoyennetě)
6416/7	Emplois d'insertion et apprentis		395 000	503 853	448 801	13,6%	en diminution par rapport au CA2017
645 à 647	Charges sociales		9 280 750	9 295 101	9 526 425	2,6%	
012	Autres charges de personnel	32 364 000	335 730	316 081	340 347	1,4%	estational and a super-

Ainsi, au global, les charges de personnel qui ont atteint 33,8M€ en 2017 augmenteraient de +1,9% en 2018 avec une prévision de 34,4M€. Cette variation de 0,65M€ s'explique principalement par des avancements de grades, promotions internes et la réforme des parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR), la baisse des heures supplémentaires, le GVT Glissement Vieillesse Technicité, l'anticipation de la suppression de 11 postes dans le courant de l'année, etc.

Il est par ailleurs rappelé que des personnels de la ville ou de l'agglomération sont mutualisés ou mis à disposition dans le cadre de conventions et que la dernière délibération du conseil municipal s'y rapportant a été adoptée le 15 décembre 2017.

Le montant acquitté en 2017 -1,35M€ est porté à 1,38M€ pour tenir compte du GVT, sachant que les évolutions de ces mutualisations feront l'objet de délibérations et seront intégrées au budget 2018 par décision modificative.

Rappelons que la Ville de Compiègne a émis un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services le 27 mai 2016 de l'ARC qui prévoit de renforcer et d'actualiser les mutualisations existantes entre l'ARC et la Ville de Compiègne d'une part et les services partagés avec l'ensemble des communes d'autre part (droit des sols, ingénierie VRD, commande publique, SIG, vidéo protection) et de définir le cadre d'une mutualisation transversale entre les communes.

3 Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante

Dépenses de fonctionnement		enses de fonctionnement BP 2016 BP 2017		CA 2017	BP2018	Var de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année	
	Autres charges de gestion courante	4 662 000	4 114 000	4 105 761	4 139 453	0,6%	cf. explications infra.	
657362	dont Sub. CCAS	350 000	350 000	350 000	323 000	4.1 (2.1)	ajustement au vu des résultats 2017 excédentaires	
6574	Sub; associations	3 237 445	2 736 005	2 738 843	2 762 253		+97k€ participation écoles sous contrat privé en substitution des personnels mis à disposition.	
65	Autres char gest, cour.	1 074 555	1 027 995	1 016 918	1 054 200	2,5%	+30k€ en faveur budget annexe ZAC Royallieu	

Tout comme pour le chapitre 011, les contraintes budgétaires qui pèsent sur le budget de la ville de Compiègne implique de limiter l'évolution de ce chapitre budgétaire (+0,6% ou +34k€).

S'agissant des subventions aux associations, il faut souligner que la ville a recherché des appuis financiers complémentaires permettant de quasiment maintenir le niveau des subventions allouées au monde associatif, même si les contraintes budgétaires imposées par l'Etat ont conduit à devoir réduire notre contribution directe :

	OUT-1	Common de les	CA 2014	BP 2018 (2)	Ecart 201	4-2018
Ligne	Objet	Commentaire	CA 2014	BP 2018 (2)	en valeur	en %
1	Subventions aux associations (part Ville de Compiègne) (1)		1 974 408	1 703 553	-270 855	-13,7%
	Autres partenaires extérieurs :			12000000000		
2	Politique ville (Etat et Région)	développement à/c 2015	+3 000	+176 000		
3	Temps d'activités périscolaires (TAP)	développement à/c 2016	+0	+28 000		
4	ARC événements sportifs	nouveauté 2017	+0	+40 000		
5=1+2+3 +4	Subventions aux associations (tous partenaires confondus)		1 977 408	1 947 553	-29 855	-1,5%
	(1) articles 6574 et 6748 hors subventions e (2) prévisions budgétaires 2018 et montant			t partenaires	institutionn	els

4 Chapitre 66 – Charges financières

La somme de 1.350.000 euros correspond aux échéances des emprunts actuels et d'un futur emprunt de 1M€ à échéance infra-annuelle (hypothèse taux annuel de 1,5% et d'une levée des fonds au 30 juin 2018).

5 Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Le virement à la section de fonctionnement (3,13M€) et les dotations aux amortissements (1,68M€) totalisent 4,8M€ en 2018 à comparer aux 3,9M€ du BP 2017. Cette augmentation significative (+0,9M€ ou +23%) de l'autofinancement est partiellement liée à l'augmentation des recettes exceptionnelles (+265k€).

Cette progression de l'autofinancement participe directement aux objectifs d'amélioration de la situation financière de la collectivité et telle que décrite au point III du présent rapport.

Rec	ettes d'investissement	BP 2016	BP 2017	CA 2017	BP2018	Var de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année
-	Restes à réaliser (RAR)	3 814 451	2 829 484	0	3 641 066	28,7%	selon CA 2017
10	Dotations et fds propres	3 260 476	2 810 208	2 154 263	4 273 911	52,1%	
10222	dont FGTVA	710 000	750 000	0	740 001	-1,3%	
1068	Excédent de fct, capitalisé	2 294 476	1 817 208	1 817 208	3 033 910	67,0%	Affectation résultat CA 2017
10	Autres	256 000	243 000	337.055	500.000	105,8%	Taxe aménagement
13	Subventions d'investissement	929 000	2 091 000	1 483 801	1 590 321	-23,9%	
131/2	dont subventions	679 000	1 851 000	1 175 800	1 490 321	-19,5%	dont 597k€ (40%) en provenance du CD60.
1342	Amendes de police	250 000	240 000	308 001	100 000	-58,3%	Diminution car forfait post stationnement en fct.
13.	Autres	0	0	0	.0		
16	Recours à l'emprunt	1 927 000	2 635 000	2 825 085	2 202 000	-16,4%	En 2017, part emprunt lié travau CTM de 433k€.
20-27	Recettes d'équipement	30 000	26 000	0	2 000	-92,3%	
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	2 290 000	2 480 000	0	3 126 000	26,0%	
024	Pdts de cessions	1 198 000	1 135 000	0	1 092 000	-3,8%	cf. infra
040	opérations d'ordre de transfert entre section	1 630 000	1 620 000	2 502 258	1 683 430	3,9%	
041	Opérations patrimoniales	0	0	71 920	15 000	-	during the second secon
Tot	al recettes d'investissement :	15 078 927	15 626 692	9 037 327	17 625 728	12,8%	

Les recettes d'investissement totalisent 17,6M€ (+12,8%), ce qui s'explique essentiellement avec les seules inscriptions liées à la clôture de l'exercice 2017 (restes à réaliser et affectation du résultat).

Les autres points notables sont les suivants :

- taxe d'aménagement (TA) avec une prévision de 0,5M€ en 2018 contre 0,24M€ au BP 2017;
- les subventions attendues cumulent 1,49M€ dont 597k€ (40%) en provenance du CD60, premier partenaire financier de la ville de Compiègne.
- les amendes de police sont en diminution compte tenu de la réforme des droits de stationnement (transfert au chapitre 70);
- la volonté de limiter le recours à des emprunts nouveaux à 2,2M€ participe aux objectifs d'amélioration de la situation financière de la collectivité et telle que décrite au point III du présent rapport.
- Les produits de cessions portent sur les principales propriétés suivantes: maison stade foot, 30b rue Clermont, 3 rue Bernago, Immeuble Delattre de Tassigny (Robida), Square H Balzac et le 40 rue de l'Oise.

Dé	penses d'investissement	BP 2016	BP 2017	CA 2017	BP2018	Var de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année
001	Solde N-1	2 063 392	2 275 936	2 275 936	3 228 541	41,9%	Selon CA 2017
	Restes à réaliser (RAR)	4 045 534	2 370 755	0	3 446 435	45,4%	pour équilibre avec RAR en recettes
10/13	Remb, Subventions /dotations	o	31 800	31 051	10 000	-68,6%	
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	4 022 000	4 082 000	4 057 776	4 402 000	7,8%	Selon échéancier emprunts
	Dépenses d'équipement	4 786 000	6 739 200	5 660 536	6 442 502	-4,4%	San Carrie
20	dont Immob, incorporelles	320 000	275 300	77 709	304 025	10,4%	Le montant total de 6,4M€ en
204	Subventions d'équipement versées	727 700	656 000	679 959	544 000	-17,1%	2018 est en forte hausse par rapport à 2016 et en léger retrai
21	Immobilisations corporelles	547.200	792 800	1 120 039	973 917	22,8%	par rapport à 2017, année
23	Travaux en cours	2.077 100	3 154 100	2 199 261	4 122 560	30,7%	"exceptionnelle" en raison du
-	Opérations d'équipement	1 114 000	1 861 000	1 583 569	498 000	-73,2%	TPECV.
26/27	Immob. Financières	0	2 000	2 000	0	-100,0%	
040	opérations d'ordre de transfert entre section	162 000	125 000	166 648	81 250	-35,0%	dont amort, subv. équipement
041	Opérations patrimoniales	0	0	71 920	15 000	-	
otal dé	penses d'investissement :	15 078 927	15 626 692	12 265 868	17 625 728	12,8%	

Les éléments qui peuvent être soulignés en matière de dépenses d'investissement sont les suivants :

- La somme de 4.402.000 euros correspond aux échéances des emprunts actuels et d'un nouvel emprunt de 1M€ à échéance infra-annuelle (hypothèse d'un au taux annuel de 1,5% et d'une levée des fonds au 30 juin 2018);
- la programmation annuelle en matière d'investissement atteint 6,44M€ et intègre 0,7M€ de travaux au CTM suite au sinistre partiellement remboursés par les assurances. Cette programmation annuelle comporte les principaux projets suivants :

Obtac	Report 2017	BP 2018	Total
Objet	sur 2018		11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
TRAVAUX RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	778 000	182 000	960 000
CTM TRAVAUX APRES SINISTRE		740,000	740.000
(inscription recette de 526k€ au titre remboursement assurance)	0	710 000	710 000
TRAVAUX CREATION SALLE DE BOXE - ECOLE ETAT MAJOR	360 000	84 000	444 000
TRAVAUX AMENAGEMENT PLACE DU CHANGE	125 000	300 000	425 000
EQUIPEMENT VIDEOPROTECTION URBAINE	169 949	179 000	348 949
TRAVAUX CENTRE SOCIAL PIERRE GAND	255 406	85 000	340 406
CANTINE CLAUDE DE ROTHSCHILD	0	310 000	310 000
PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	57 967	200 000	257 967
AMENAGEMENT RUE AMIRAL WEMYSS	120 000	130 000	250 000
SQUARE VIVIER CORAX	0	200 000	200 000
SQUARE DE L ECHARDE	0	200 000	200 000
MATERIEL TRANSPORT	32 620	160 000	192 620
TRAVAUX MISE AUX NORMES PATINOIRE MERCIERES	188 701	0	188 701
ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	0	160 600	160 600
RENFORCEMENT DES LIAISONS PIETONNES ET CYCLISTES	0	160 000	160 000
PROGRAMME ANNUEL REMPLACEMENT MENUISERIES ECOLES	57 859	100 000	157 859
AMENAGEMENT COURS D'ECOLES ET AIRES DE JEUX ECOLES	0	152 000	152 000
TRAVAUX ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	27 153	100 000	127 153
TRAVAUX ECOLE DES BEAUX-ARTS (plancher)	0	120 000	120 000
REAMENAGEMENT DES VESTIAIRES SALLE TAINTURIER - PHASE 1	0	120 000	120 000
TRAVAUX EGLISE SAINT JACQUES	84 794	10 000	94 794
RENOVATION DU CENTRE SOCIAL ANNE MARIE VIVE	0	70 000	70 000
PROGRAMME ANNUEL REFECTION TROTTOIRS	0	60 000	60 000
ETUDES MUSEE DE LA FIGURINE	0	60 000	60 000
Trottoirs rue Faroux et square du Puy du Roy	O	60 000	60 000
ETUDE RECONFIGURATION SCENOGRAPHIE MEMORIAL	0	60 000	60 000
TRAVAUX ACCESSIBILITE PMR SUR VOIRIES	18 752	40 000	58 752

Rec	ettes de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	CA 2017	Taux exécution	BP2018	Var.	Commentaires BP 2018 sf. mention année
70	Vente de terrains	315 000	250 000	250 000	100,0%	56 100	-77,6%	parcelle IB14
74	Subventions partenaires externes	60 000	48 000	38 030	79,2%	0	-100,0%	
75	Subventions d'équilibre	400 000	370 000	370 000	100,0%	400 000	8,1%	Subvention en provenance du budget principal
	Mouvements d'ordre	305 000	285 290	254 427	83,3%	421 000		dont mouvements de stocks
	TOTAL recettes de Fct :	1 080 000	953 290	912 457	93,7%	877 100	-8,0%	
Dép	enses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	CA 2017	Taux exécution	BP2018	Var.	Commentaires OB 2018 sf. mention année
6015	Terrains à aménager	0	0	.0	0,0%	100 000		Immeuble 67è infanterie
605	Travaux	270 000	200 000	225 085	90,0%	280 000	40,0%	Rue Toustou, brachard et divers.
66	Intérêts des emprunts	15 000	11 000	10 438	94,9%	10 000		selon échéancier dette
+	Autres frais	5 000	63 290	8 466	70,6%	31 000	-51,0%	-
·····	Mouvements d'ordre	790 000	679 000	668 468	98,4%	456 100	-32,8%	dont mouvements de stocks
	TOTAL dépenses de Fct :	1 080 000	953 290	912 457	95,7%	877 100	-8,0%	
Re	cettes d'investissement	BP 2016	BP 2017	CA 2017	Taux exécution	BP2018	Var.	Commentaires OB 2018 sf, mention année
1641	Emprunt	185 000	150 000	0	0,0%	474 300	216,2%	recours prévisionnel à l'emprunt
•	Mouvements d'ordre	775 000	668 000	658 030	98,5%	456 100	-31,7%	dont mouvements de stocks
	TOTAL recettes d'inv. :	960 000	818 000	658 030	80,4%	930 400	13,7%	
Déj	penses d'investissement	BP 2016	BP 2017	CA 2017	Taux exécution	BP2018	Var.	Commentaires OB 2018 sf. mention année
001	Déficit invest.	287 644	-159 310	159 310	100,0%	129 394	-181,2%	reprise déficit N-1
1641	Emprunt	382 356	384 400	384 124	99,9%	390 006	1,5%	Remboursements en cours d'année
	Mouvements d'ordre	290 000	274 290	243 989	89,0%	421 000	53,5%	dont mouvements de stocks
	TOTAL Dépenses d'inv. :	960 000	499 380	787 424	96,3%	940 400	88,3%	

A noter que la subvention en provenance du budget principal de 400.000 euros est nécessaire pour le financement des opérations engagées avant le lancement de la nouvelle opération avec l'acquisition de l'immeuble rue du 67^{ème} d'infanterie.

Nb: cette analyse est établie sur la base du seul budget principal et donc hors budget annexe, à partir des budgets primitifs (BP), car le budget annexe de la ZAC de Royallieu est un budget qui comptabilise les travaux en section de fonctionnement et donc le calcul d'une épargne consolidée du budget principal avec ce budget annexe fausse l'analyse financière.

A EPARGNE

Epargne	repère	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles de fct (RRF) hors reprise de résultat	1	54 900 527	55 654 444	57 786 754
Chapitre 77 "recettes exceptionnelles"	2	66 000	290 000	554 500
RRF hors reprise de résultat et produits exceptionnels	3=1-2	54 834 527	55 364 444	57 232 254
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4	52 895 000	53 080 000	54 256 893
Chapitre 67 "dépenses exceptionnelles"	5	310 000	291 000	289 720
DRF hors charges exceptionnelles	6=4-5	52 585 000	52 789 000	53 967 173
Epargne brute	7=3-6	2 249 527	2 575 444	3 265 081
Remb. en capital	8	3 920 000	4 080 000	4 400 000
Epargne nette	9=7-8	-1 670 473	-1 504 556	-1 134 919

L'épargne brute s'améliore significativement (+0,69M€) alors que l'épargne nette négative ne diminue pas d'autant (-0,37M€) : c'est la progression des remboursements en capital d'emprunts (+0,32M€) qui explique cet écart.

B ENDETTEMENT

Endettement	repère	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Dette au 1/01 (BP) ou 31/12 (CA)	10	47 449 739	45 268 982	44 036 206
Recours à l'emprunt	11	1 927 000	2 635 000	2 202 000
Encours de la dette / RRF	12=10/1	86,43%	81,34%	76,20%
Besoin de financement	13=11-8	-2 095 000	-1 447 000	-2 200 000
Capacité de désendettement (en années)	14=10/7	21,09	17,58	13,49

Le désendettement de la ville de Compiègne et l'augmentation de sa part d'autofinancement permet d'améliorer le ratio encours de la dette / RRF et donc sa capacité de désendettement.

Attention, le calcul est opéré sur la base des budgets primitifs, la norme de 12 années retenue par le législateur s'applique aux comptes administratifs.

C EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	repère	BP2016/2017	BP2017 /2018	
	val.	753 917	2 132 310	
Recettes réelles de fct (RRF)	%	+1,37%	3,83%	
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	Val.	185 000	1 176 893	
	%	+0,35%	+2,22%	

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF) est supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), ce qui permet d'améliorer l'épargne (cf. supra).

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-08CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

D Ratios définis à l'article 2313-1 du CGCT

	Num	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Moyenne strate (2)
Population (1)		42 166	42 184	41 622	
Dépenses réelles de fonctionnement /population	1	1 254	1 258	1 304	1 269
Produit des impositions directes /population	2	632	643	669	626
Recettes réelles de fonctionnement/population	3	1 302	1 319	1 388	1 450
Dépenses d'équipement brut/population	4	114	160	155	259
Encours de dette/population	5	1 125	1 073	1 058	1 118
DGF/population	6	159	149	151	244
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.	7	61,19%	62,92%	63,44%	60,00%
Dépenses de fonct, et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	8	103,67%	102,69%	101,51%	94,30%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9	8,72%	12,11%	11,15%	17,90%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	10	86,43%	81,34%	76,20%	77,10%

(1) population légale (municipale et comptée à part) au 1er janvier de l'année.

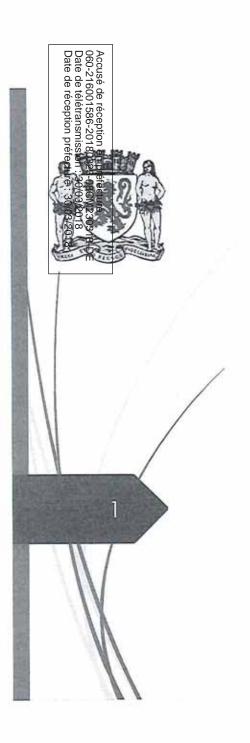
IV ANNEXES

(1) Dégrèvements en matière de TH: L'Etat prendra en charge les dégrèvements (à hauteur de 30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020), dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Aussi, Les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattement seront supportées par les contribuables.

(2) un seul budget annexe proposé en 2018 (ZAC Royallieu) et donc absence de projet de budget annexe de l'Eau puisque l'ARC est devenue compétence en la matière et que la convention de gestion signée entre ces deux entités se terminait le 31/12/2017 (cf. délibération du conseil municipal du 21/12/2016). La clôture du budget annexe de l'Eau de la ville de Compiègne est inscrite à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

(3) source: http://www.colloc.bercy.gouv.fr du ministère du budget et des comptes publics.

⁽²⁾ site internet www.collectivites-locales.gouv.fr, publication les collectivites locales en chiffres 2017, données de l'année 2015



VILLE DE COMPIEGNE Budgets primitifs 2018

Conseil Municipal du 23 mars 2018



Sommaire

1) Budget principal

1.1) Budget principal - fonctionnement	Page 03
1.2) Budget principal - Investissement	Page 06
Budget annexe ZAC Royallieu	Page 09
Evolution prévisionnelle situation financière	page 10

Accusé de réception e 060-216001586-20180 Date de télétransmissi Date de réception pre

1) Budget principal (1) 1.1) Fonctionnement (recettes)

les prévisions 2018 correspondent aux données 2018 provisoires obtenues des services fiscaux dans l'attente des notifications officielles par les services de l'Etat.

(2) À noter que l'ARC n'augmentant pas ses taux d'imposition, la hausse globale du taux de TH pour le contribuable de Compiègne atteint +0,6%

Rec	ettes de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	CA 2017	BP2018	Var de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année
002	Résultat reporté	1 752 473	1 400 556	1 400 556	1 198 319	-14,4%	
013	Atténuation de charges	510 000	420 000	509 449	400 000	-4,8%	
70	Produits des services	2 920 000	2 930 000	3 211 478	4 050 150	38,2%	Transfert du chapitre 73
73	Impôts et taxes	40 560 947	41 021 871	42 032 863	41 993 258	2,4%	
74	Dotations, subventions et participations	10 361 180	10 350 473	10 294 333	10 094 862	-2,5%	cf infra.
75	Autres produits de gestion courante	482 300	642 000	636 712	693 973	8,1%	
76	Produits financiers	100	100	11	11	-89,3%	
77	Recettes exceptionnelles	66 000	290 000	1 117 275	554 500	91,2%	Remb. sinistre CTM
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	162 000	125 000	166 648	81 250	-35,0%	dont amort, subv. équipement
otal rec	ettes de fonctionnement :	56 815 000	57 180 000	59 369 325	59 066 323	3,3%	

Les recettes de fonctionnement augmentent de +1,9M€ principalement en raison :

- de la fiscalité (+1M€) avec la revalorisation annuelle des bases d'imposition (+1,2%), <u>la hausse des taux d'imposition communaux de</u>
 +1% (2), la revalorisation de la dotation de solidarité communautaire et des droits de mutations;
- du produit des services (+1,1M€) avec la réforme du stationnement sur voirie (attention les +0,7M€ sont principalement liés à des transferts de crédits) et un ajustement des prévisions des recettes en provenance des usagers (+0,2M€) et de la mutualisation (+0,2M€) des services au vu des réalisés de l'année 2017;
- 3) Les recettes exceptionnelles (+0,25M€) avec l'indemnisation du sinistre du CTM

Augmentations atténuées par un moindre résultat reporté (-0,2M€) et une baisse des recettes de l'Etat (-0,25M€ chapitre 74)

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-08CM2 Date de télétransmission : 30/03/2 Date de réception préfecture : 30/0

1) Budget principal 1.1) Fonctionnement (dépenses)

Dépe	nses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	CA 2017	BP2018	Var de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année
011	Charges à caractère général	13 942 000	13 730 000	13 121 466	14 017 570	2,1%	cf. explications infra.
012	Charges de personnel	32 364 000	33 400 000	33 766 734	34 420 000	3,1%	+1,9% par rapport au CA2017
014	Atténuation de produits	0	45 000	29 775	35 000	-22,2%	dégrev. TH logements vacants
65	Autres charges de gestion courante Charges financières	4 662 000 1 617 000	4 114 000		4 139 453		cf. explications infra. Diminution liée au désendettement et à la baisse des taux d'intérêts constatés ces dernières années
67	Charges exceptionnelles	310 000	291 000	209 463	294 870	1,3%	dont alloc. municipale fin d'année (97k€) + subv. Except. (80k€) + protocole accord Albingia (41k€)
023	Virement à la section d'investissement	2 290 000	2 480 000	0	3 126 000	26,0%	augmentation à relativiser compte tenu du niveau des recettes exceptionnelles.
042 (1)	opérations d'ordre de transfert entre section	1 630 000	1 620 000	2 502 258	1 683 430	3,9%	dotations aux amortissements
Total dép	penses de fonctionnement :	56 815 000	57 180 000	55 137 095	59 066 323	3,3%	ou +2,2% hors virement à l'inv.

Les dépenses de fonctionnement augmentent principalement en raison :

- 1) De l'évolution de la masse salariale (+1M€ par comparaison au BP 2017, mais de +0,65M€ si l'on se réfère au CA 2017) ;
- De l'augmentation de l'autofinancement de +0,9M€ ou +23% (virement à l'investissement et dotations aux amortissements) afin d'améliorer la capacité d'investissement de la ville ;

1) Budget principal 1.1) Fonctionnement (dépenses - suite)

FOCUS sur les subventions aux associations :

@W-013033	01:11	Commontoire	CA 2014	BP 2018 (2)	Ecart 2014-2018		
Ligne		Commentaire	CA 2014	BP 2010 (2)	en valeur	en%	
1	Subventions aux associations (part Ville de Compiègne) (1)		1 974 408	1 703 553	-270 855	-13,7%	
	Autres partenaires extérieurs :						
2	Politique ville (Etat et Région)	développement à/c 2015	+3 000	+176 000			
3	Temps d'activités périscolaires (TAP)	développement à/c 2016	+0	+28 000			
4 /	ARC évènements sportifs	nouveauté 2017	+0	+40 000			

	/					
5=1/+	2+3 Subven	tions aux associations (tous				
/+4	partena	ires confondus)	1 977 408	1 947 553	-29 855	-1,5%

⁽¹⁾ articles 6574 et 6748 hors subventions en faveur des écoles, crèches, CCAS, COS et partenaires institutionnels

La ville a recherché des appuis financiers complémentaires permettant de quasiment maintenir le niveau des subventions allouées au monde associatif, même si les contraintes budgétaires imposées par l'Etat ont conduit à devoir réduire notre contribution directe.

⁽²⁾ prévisions budgétaires 2018 et montants attendus pour les partenaires extérieurs.

Accusé de réception en pré 060-216001586-20180323-Date de télétransmission : 3 Date de réception préfectur

1) Budget principal 1.2) Investissement (recettes)

nure CM230316 DE CM230316 DE CM230316 DE

 Les subventions perçues totalisent 1,5M€ dont 0,6M€ (40%) proviennent du CD60.

L'autofinancement

(prélèvement en provenance du fonctionnement et amortissements) passe de 3,9M€ en 2017 à 4,8M€ en 2018, soit une augmentation de +0,9M€ ou +23%.

Rec	ettes d'investissement	BP 2016	BP 2017	CA 2017	BP2018	Varde BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année
-	Restes à réaliser (RAR)	3 814 451	2 829 484	0	3 641 066	28,7%	selon CA 2017
10	Dotations et fds propres	3 260 476	2 810 208	2 154 263	4 273 911	52,1%	
10222	dont FCTVA	710 000	750 000	0	740 001	-1,3%	
1088	Excédent de fot capitalise	2.294 478	1 817 208	1 817 208	3 033 910	67,0%	Affectation resultat CA 2017
10	Autres	255 000	243 000	337 055	500 000	105,8%	Taxe amanagement
13	Subventions d'investissement	929 000	2 091 000	1 483 801	1 590 321	-23,9%	
151/2	dont subventions	679 000	1 851 000	1 175 800	1 490 321	-19,5%	dont 597k€ (40%) en provenance du CD60.
1842	Amendes de police	250 000	240 000	308 001	100 000	-58,3%	Diminution car forfait post stationnement en fot.
13	Autres	.0	Ð	- 0	0	-	
16	Recours à l'emprunt	1 927 000	2 635 000	2 825 085	2 202 000	-16,4%	En 2017, part emprunt lié travau CTM de 433k€.
20-27	Recettes d'équipement	30 000	26 000	0	2 000	-92,3%	
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	2 290 000	2 480 000	0	3 126 000	26,0%	
024	Pdts de cessions	1 198 000	1 135 000	0	1 092 000	-3,8%	cf, infra
040	opérations d'ordre de transfert entre section	1 630 000	1 620 000	2 502 258	1 683 430	3,9%	
041	Opérations patrimoniales	0	0	71 920	15 000	a state of	
Tot	al recettes d'investissement ;	15 078 927	15 626 692	9 037 327	17 625 728	12,8%	

Les recettes d'investissement augmentent de +2M€ principalement en raison :

- des restes à réaliser (+0,8M€) et de l'affectation des résultats de 2017 (+1,2M€);
- de l'autofinancement (+0,9M€ ou +23%)

Augmentations atténuées par les moindres cessions d'immobilisations (-0,2M€) et un moindre recours à l'emprunt (-0,4M€).

1) Budget principal 1.2) Investissement (dépenses)

Dép	penses d'investissement	BP 2016	BP 2017	CA 2017	BP2018	Var de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année
001	Solde N-1	2 063 392	2 275 936	2 275 936	3 228 541	41,9%	Selon CA 2017
_	Restes à réaliser (RAR)	4 045 534	2 370 755	0	3 446 435	45,4%	pour équilibre avec RAR en recettes
10/13	Remb. Subventions /dotations	0	31 800	31 051	10 000	-68,6%	10000000000000000000000000000000000000
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	4 022 000	4 082 000	4 057 776	4 402 000	7,8%	Selon échéancier emprunts
	Dépenses d'équipement	4 786 000	6 739 200	5 660 536	6 442 502	-4,4%	
20 /	dont Immob. Incorporelles	320,000	275 300	77 709	304 025	10,4%	Le montant total de 6,4M€ en
204	Subventions d'équipement versées	727 700	558 000	579 969	544 000	-17 1%	2018 est en forte hausse par rapport à 2016 et en léger retrait
21	Immobilisations corporelles	547 200	792 800	1 120 039	973.917	22.8%	par rapport à 2017, année
23	Travaux en cours	2 077 100	3 154 100	2 199 261	4 122 560	30,7%	"exceptionnelle" en raison du
-	Opérations d'équipement	1 114 000	1 861 000	1 563 569	498 000	-73,2%	TPECV.
26/27	Immob. Financières	0	2 000	2 000	0	-100,0%	
040	opérations d'ordre de transfert entre section	162 000	125 000	166 648	81 250	-35,0%	dont amort. subv. équipement
041	Opérations patrimoniales	0	0	71 920	15 000	-	personal recommendation of the
Total dép	penses d'investissement :	15 078 927	15 626 692	12 265 868	17 625 728	12,8%	

Les dépenses d'investissement augmentent de +2M€ principalement en raison :

- 1) De la reprise du résultat de 2017 (+1M€) et des restes à réaliser (+1,1M€);
- 2) Des remboursements d'emprunts (+0,3M€)

Accusé de réception e 060-216001586-20180 Date de télétransmissi Date de réception préf

1) Budget principal 1.2) Investissement (dépenses - suite)

FOCUS sur le
programme annuel
d'investissement :

Objet	Report 2017 sur 2018	BP 2018	Total
TRAVAUX RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	778 000	182 000	960 000
CTM TRAVAUX APRES SINISTRE			
(inscription recette de 526k€ au titre remboursement assurance)	0	710 000	710 000
TRAVAUX CREATION SALLE DE BOXE - ECOLE ETAT MAJOR	360 000	84 000	444 000
TRAVAUX AMENAGEMENT PLACE DU CHANGE	125 000	300 000	425 000
EQUIPEMENT VIDEOPROTECTION URBAINE	169 949	179 000	348 949
TRAVAUX CENTRE SOCIAL PIERRE GAND	255 406	85 000	340 406
CANTINE CLAUDE DE ROTHSCHILD	0	310 000	310 000
PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	57 967	200 000	257 967
AMENAGEMENT RUE AMIRAL WEMYSS	120 000	130 000	250 000
SQUARE VIVIER CORAX	0	200 000	200 000
SQUARE DE L'ECHARDE	0	200 000	200 000
MATERIEL TRANSPORT	32 620	160 000	192 620
TRAVAUX MISE AUX NORMES PATINOIRE MERCIERES	188 701	0	188 701
ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	0	160 600	160 600
RENFORCEMENT DES LIAISONS PIETONNES ET CYCLISTES	0	160 000	160 000
PROGRAMME ANNUEL REMPLACEMENT MENUISERIES ECOLES	57 859	100 000	157 859
AMENAGEMENT COURS D'ECOLES ET AIRES DE JEUX ECOLES	0	152 000	152 000
TRAVAUX ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	27 153	100 000	127 153
TRAVAUX ECOLE DES BEAUX-ARTS (plancher)	0	120 000	120 000
REAMENAGEMENT DES VESTIAIRES SALLE TAINTURIER - PHASE 1	0	120 000	120 000
TRAVAUX EGLISE SAINT JACQUES	84 794	10 000	94 794
RENOVATION DU CENTRE SOCIAL ANNE MARIE VIVE	0	70 000	70 000
PROGRAMME ANNUEL REFECTION TROTTOIRS	0	60 000	60 000
ETUDES MUSEE DE LA FIGURINE	0	60 000	60 000
Trottoirs rue Faroux et square du Puy du Roy	0	60 000	60 000
ETUDE RECONFIGURATION SCENOGRAPHIE MEMORIAL	0	60 000	60 000
TRAVAUX ACCESSIBILITE PMR SUR VOIRIES	18 752	40 000	58 752

2) Budget annexe ZAC de ROYALLIEU

Ce budget annexe intègre les principales inscriptions suivantes :

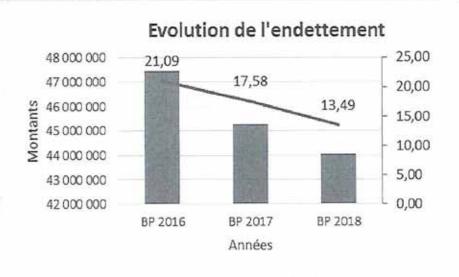
Recettes:

- Participation en provenance du budget principal (0,4M€)
- Nouvel emprunt (0,5M€)

2) <u>Dépenses</u>:

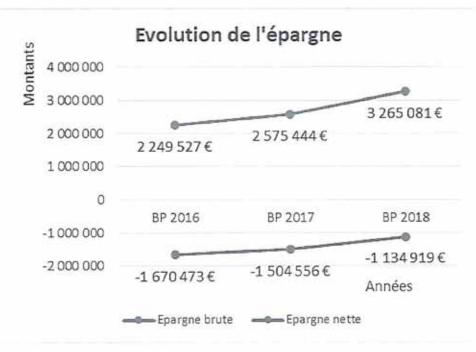
- Acquisition immeuble 67^{ème} d'infanterie (0,1M€)
- Travaux rues Toustou et Brachard (0,3M€)
- Reprise du déficit de 2017 (0,1M€)
- Remboursement des emprunts en cours (0,4M€).

3) Evolution prévisionnelle de la situation financière



Dette au 1/01 (BP) ou 31/12 (CA)

—— Capacité de désendettement (en années)



- Sur la période 2016 à 2018, l'épargne augmente alors que le niveau de l'endettement diminue : la ville améliore sa capacité d'investissement ;
- La dette par habitant ressort au BP2018 à 1.058 euros alors que la moyenne nationale de la strate en 2015 (dernière année connue) est de 1.118 euros (écart favorable de -5%). 14/03/2018

Accusé de le ception Date de le

Associations ption e -2018(ssmiss on pré	Subvention ordinaire	Subvention except.	TOTAL	Membres	Fonction	Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
Foire aux Progages et aux Vins	2 310	0	2 310	M. Nicolas LEDAY	Président	38	32	6	
Olse Flore & Brook	450	0		M. Philippe MARINI M. Eric VERRIER	Président Vice-Président	37	31	6	
Compiè & Buimaraes	450	0	450	Mme Maria ARAUJO de OLIVEIRA	Vice-Présidente	38	32	6	
Saint-Gamath-Capucins	450	0	450	Mme Liliane VEZIER	Présidente	38	32	6	
Kiryat-Tivon	450	0	450	M. Etienne DIOT	Vice-Président	38	32	6	
Complègne Margny Larache	450	0	- 5.5	M. Richard VELEX Mme Monia LHADI	Président Vice-Présidente	37	31	6	
Amicale de Quartier du Camp de Royallieu	450	0	450	Mme Maria ARAUJO de OLIVEIRA	Vice-Présidente	38	32	6	

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Associations	Subvention ordinaire	Subvention except.	TOTAL	Membres	Fonction	Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
SEC Clos des Roses	12 350	0	12 350	Mme Sandrine De FIGUEIREDO	Trésorière	38	32	6	
Le Conseil de la Vie à Compiègne	4 750	0		M. Philippe MARINI M. Richard VELEX Mme Sophie SCHWARZ	Co-Président Vice-Président Vice-Présidente	36	30	6	
Crèche Familiale de l'Abbaye	216 000	0		M. Philippe MARINI Mme Sandrine De FIGUEIREDO Mme Marie-Christine LEGROS Mme Sophie SCHWARZ	Président Vice-Présidente Secrétaire Trésorière	35	29	6	

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

Associations	Subvention ordinaire	Subvention except.	TOTAL	Membres	Fonction	Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
Festival du Film Historique	27075	8000		Mme Solange DUMAY Mme Marie-Pierre DEGAGE	Membre Membre	38	32	6	
CACCV Espace Jean Legendre	385819	0	385819	Mme Solange DUMAY	Membre	38	32	6	
CACCV Théâtre Impérial	250000	0	250000	Mme Solange DUMAY	Membre	38	32	6	
Association Française pour la Lecture	1 425	0	1 425	Mme Solange DUMAY	Présidente	38	32	6	
Centre Ressource Lecture	1 805	0	1 805	Mme Solange DUMAY	Secrétaire	38	32	6	

ARRETE ET SIGNATURES

	BP 2018 - VILLE	BP 2018 - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU
Nombre de membres en exercice	39	- 39
Nombre de membres présents	39	39
Nombre de suffrages exprimés	39	33
Votes POUR	33	33
Votes CONTRE	6	6
ABSTENTIONS	0	0

Date de convocation :

16/02/2018

Présenté par le MAIRE DE LA VILLE DE COMPIEGNE,

A COMPIEGNE le 23/03/2018

Délibéré par le Conseil Municipal de LA VILLE DE COMPIEGNE, réuni en session à Compiègne le

Signature des membres présents du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire de la Ville de Compiègne, compte tenu de la transmission en préfecture, le ...
A Compiègne, le 23/03/2018

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-08CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

09 - Vote des taux d'imposition 2018

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Nombre de Conseillers en exercice: 39

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Etaient représentés :

Date de transmission : 30 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Date d'affichage : 30 mars 2018

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Rendue exécutoire le : 30 mars 2018

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-09CM230318-DE Date de télétransmission: 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

9 - Vote des taux d'imposition 2018

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Considérant le budget primitif 2018 du budget principal, il est proposé d'adopter les taux communaux dans les conditions ci-après mentionnées en tenant compte d'une augmentation uniforme de +1% :

Taxes	Taux communaux		Moyenne 2016 (1)		
	Rappel 2017	2018	Départementale	Nationale	
Taxe d'habitation (TH)	14,48%	14,62%	24,21%	24,38%	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	26,31%	26,57%	26,68%	20,85%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	58,61%	59,18%	54,73%	49,31%	

⁽¹⁾ Dans l'attente des données 2017

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, avec 6 votes contre : Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT et François GACHIGNARD.

ADOPTE les taux d'imposition communaux 2018 selon les conditions mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

10 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2017

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Date de transmission : 28 mars 2018

Etaient représentés :

Date d'affichage :

28 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Rendue exécutoire le : 28 mars 2018

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-10CM230318-DE Date de télétransmission : 28/03/2018 Date de réception préfecture : 28/03/2018

10 - Bilan des acquisitions et cessions immoblières de l'année 2017

L'article L.2241.1 5 (alinéa 2) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune est annexé au Compte Administratif et donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2017, arrêté aux montants indiqués sur le tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville au cours de l'année 2017, arrêté aux montants indiqués sur le tableau joint ci-après.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A10.4
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A10.5

ETAT DES ACQUISITIONS 2017

Nature du bien et localisation	Références cadastrales et superficie en ares	Nom du vendeur	Prix total	Destination	Date de délibération du conseil municipal
DIVERS					
ZAC		NEANT			
TOTAL GENERAL DES ACQUISITIONS					

ETAT DES VENTES 2017

Nature du bien et localisation	Références cadast en a		Nom de l'acquéreur	Prix total H.T.	Destination	Date de délibération d conseil municipal
DIVERS						
grenier à Sel - Place du change	BP	59	SCI ENNY - M et Mme RIBEIRO	272 000,00 €	Immeuble	07/10/2016
Terrain à bâtir- rue Ferdinand de Lesseps	AC	27	SCI MELIALEX - M NORTIER	170 000,00 €	terrain à bâtir	07/04/2017
Délaissé /espace vert	AS	65 et 66	SCI LES FAYS D'EAUCOURT- M DEGARDIN	12 000,00 €	délaissé	07/10/2016
10 rue du Change	BP	143 et 228	SCI INFINITY INVEST	250 000,00 €	Immeuble	30/06/2017
Délaissés espaces	AI AH	61, 62, 63 213, 214, 215, 216, 217	OPAC de l'OISE	1,00 €	rampes PMR	01/04/2016 e 30/05/2017
	TA	181, 182				
PRU						
PRU						
délaissé de terrain	AR	383, 384, 385, 388, 389, 390, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401	OPAC de l'OISE	1,00 €	Résidentialisation d'immeubles	21/12/2016
OTAL GENERAL DES VENTES				704 002,00 €		

ETAT DES VENTES ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU 2017

Nature du bien et localisation	Références ca	dastrales et superficie en ares	Nom de l'acquéreur	Prix total	Destination	Date de délibération de conseil municipal
ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU						
Parcelle à bâtir - LOT CO6	AP	37,00	COBAT Immobilier	250 000,00 €	terrain à bâtir - collectif	21/12/2016
susé de réception en préfecture						
cusé de réception en préfecture 0-216001586-20180323-10CM230 180de télétransmission : 28/03/2018 18 de réception préfecture : 28/03/	₿			250 000,00 €		
e de reception prefecture . 20/03/1	2010	Compte Ad	ministratif 2016 - Ville			

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

11 - Information sur les marchés passés en 2017

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Nombre de Conseillers en exercice: 39

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Etaient représentés :

Date de transmission : 28 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Date d'affichage : 28 mars 2018

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Rendue exécutoire le : 28 mars 2018

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-11CM230318-DE Date de télétransmission : 28/03/2018 Date de réception préfecture : 28/03/2018

11 - Information sur les marchés passés en 2017

Afin de respecter la règlementation en matière de publication des résultats des marchés publics (données essentielles qui seront publiées sur le profil acheteur à partir du au 1^{er} octobre 2018 : article 107 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics), il est dressé une liste représentative des contrats conclus dans l'année 2017.

Les tranches financières présentées commencent à partir de 25 000,00 € HT et jusqu'audelà de 5 225 000,00 € HT.

Il est distingué selon la nature des prestations :

- Les marchés de travaux
- Les marchés de fournitures
- Les marchés de services

Il vous est présenté, en pièce annexe, la liste des marchés passés par la Ville de Compiègne au cours de l'année 2017.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme FRANÇOIS,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la liste des marchés passés par la Ville de Compiègne au cours de l'année 2017, répertoriés dans les tableaux ci-annexés.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

VILLE DE COMPIEGNE - RECENSEMENT DES MARCHES PASSES EN 2017

:usé de réception e 1-2160 de 586-2018	HES DE TRA	.VAUX 0 à 89 999.99 €/H1 DATE 21/06/2017	VILLE DE COMPIEGNE – RECENSEMENT DES MARCHES PAS	SES EN 2017	
en p	N°	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE/CODE POSTAL	MONTANT HT
réfectur	/2017 PA	21/06/2017	Travaux de mise aux normes PMR des blocs sanitaires au groupe scolaire de Royallieu	Sté RCA 60150 THOUROTTE	27 905.10 E
ο 3337,	/2017 PA	13/07/2017	Travaux de pose de clôture à la salle Debussy	Sté GRILLAGES DE PIERREFONDS 60880 LE MEUX	56 151.40 €
39,	/2017 PA	07/08/2017	Travaux de mise en conformité des armoires des feux tricolores	Sté AXIMUM 92000 NANTERRE	59 970.00 €
	0/2017	27/11/2017	Travaux de rénovation à la Petite Chancellerie	Sté RCA	CLEAR THE STATE OF

Tranche de 90 000 à 5 225 000 €/HT

N*	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE/CODE POSTAL	MONTANT HT
02/2017 PA	08/02/2017	Stade équestre – rénovation de la carrière en dôme	Sté CAGNA - 60202 COMPIEGNE cedex	279 655.12 €
27/2017 PA	07/06/2017	Pose de menuiseries aluminium dans diverses écoles	Sté ANDRE 60200 COMPIEGNE	141 805.15 €
31/2017 PA	26/06/2017	Aménagement d'aires de jeux dans diverses écoles	Sté HIE PAYSAGE 60880 JAUX	110 000.00€
35/2017 PA	12/07/2017	Travaux de requalification de voirie rue de l'Oise – lot 1	Sté EUROVIA 60777 THOUROTTE cedex	193 941.50 €
57/2017 PA	09/01/2018	Travaux de gros entretien, de réparation et réhabilitation de voirie	Sté EUROVIA 60777 THOUROTTE cedex	700 000.00 € / 00

MARC	HES DE FOURNITURES
ccu 60-: ate	
de de	e de 25 000 à 89 999.99 €/HT
e é Ö de	

ecer 586.	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE/CODE POSTAL	MONTANT HT
N° N° PA	27/01/2017	Fourniture de plantes à massifs	Sté VERVOORT 59240 DUNKERQUE	45 000.00 €
3 2 11/2017	11/04/2017	Fourniture de 3 fourgonnettes électriques neuves	Sté GUINARD SANGAV 60200 COMPIEGNE	52 691.28 €
CM23031 13/2017	11/04/2017	Fourniture de 4 fourgons cabine approfondie L1H1 neufs	Sté GUINARD SANGAV 60200 COMPIEGNE	83 598.64 €
)31 ₈₋₀	11/04/2017	Fourniture de 2 fourgons L2H2 neufs	Sté SADAC CITROEN 60200 COMPIEGNE	36 117.04€
^M 18/2017 PA	05/05/2017	Fourniture de 4 fourgons L2H2 et L1H2 d'occasion	Sté NEGOLOC 60150 LONGUEIL ANNEL	42 119.71 €
45/2017 PA	19/09/2017	Acquisition de documents pour les bibliothèques – lot 4 : DVD	Sté ADAV 75020 PARIS	25 000.00€
51/2017	25/09/2017	Fourniture de repas pour l'école de Royallieu	Sté API 59370 MONS EN BAROEUL	71 740.00 €

Tranche de 90 000 à 209 000 €/HT

N°	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE/CODE POSTAL	MONTANT HT
38/2017 PA	20/07/2017	Extension du système de videoprotection	Sté SOGETREL 59184 SAINGHIN EN WEPPES	129 987.00 €
49/2017 PA	19/09/2017	Acquisition de documents pour les bibliothèques – lot 2	Sté LIBRAIRIE DES SIGNES 60200 COMPIEGNE	90 000.00 €
54/2017 PA	20/10/2017	Conception et mise en service de chèques cadeaux pour le remplacement de l'allocation municipale de fin d'année	FEDERATION DES ASSOCIATIONS COMMERCIALES DU COMPIEGNOIS 60200 COMPIEGNE	97 000.00 €
67/2017	21/12/2017	Fourniture de carburants pour le parc automobile	Sté ESSO SEDOC 75001 PARIS	155 000.00 €
68/2017 PA	28/12/2017	Fourniture de repas et de goûters pour les crèches	Sté ELIOR 94260 FRESNES	92 022.00 €

O MARC	HES DE SERVICES	
60-2 ate		
G G G S C	ie de 25 000 à 89 999 99 €/HT	
réc de		

écer 586-	N°	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE/CODE POSTAL	MONTANT HT
ti on en 201803	N° /2017 PA /2017PA	04/04/2017	Renouvellement des outils numériques de gestion documentaire et de diffusion sur le web pour les bibliothèques – lot 1	Sté C3rb Informatique 12850 ONET LE CHATEAU	33 850.00€
prefect 23-110	/2017PA	04/04/2017	Renouvellement des outils numériques de gestion documentaire et de diffusion sur le web pour les bibliothèques – lot 2	Sté C3rb Informatique 12850 ONET LE CHATEAU	28 100.00 €
u ne9 , M2303	/2017 PA /2017 PA	19/07/2017	Elaboration d'un schéma directeur du réseau de chaleur	Sté NALDEO 78182 ST QUENTIN EN YVELINES	33 150.00 €
18-DE	/2017 PA	18/08/2017	AMO – Réhabilitation du restaurant scolaire de Venette	Sté BATI TECH 02100 ST QUENTIN	48 400.00 €
	/2017 PA	17/10/2017	Pose et dépose des motifs pour les illuminations de Noël – lot 1	Sté LESENS 60203 COMPIEGNE cedex	33 700.00 €
58,	/2017 PA	16/11/2017	Fourniture et exploitation d'une fourrière automobile	Sté DACL 60200 COMPIEGNE	60 000.00 €
6	4/2017	27/12/2017	Contrats d'assurances – lot 2 : flotte automobile	Sté ASSURANCE SECURITE/ALTIMA MAIF 59800 LILLE	56 506.95 €

Tranche > à 209 000 €/HT

N°	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE/CODE POSTAL	MONTANT HT
17/2017	05/04/2017	Entretien et diverses interventions sur les réseaux d'éclairage public	Sté LESENS 60203 COMPIEGNE	250 000.00 €
33/2017	03/07/2017	Entretien et exploitation des équipements de chauffage des bâtiments communaux	Sté DALKIA 80000 AMIENS	545 382.69 €

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

12 - Attribution de prix à l'occasion de manifestations

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 39

> Nombre de Conseillers en exercice :

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Etaient représentés :

Date de transmission : 27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Date d'affichage : 27 mars 2018

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-12CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

12 - Attribution de prix à l'occasion de manifestations

Afin de respecter les dispositions prévues à la rubrique 63 « Remise de prix, prestations diverses, gratifications, pécules » de l'annexe I mentionnée à l'article D. 1617-19 du code général des collectivités territoriales, il convient de fixer les modalités d'attribution de prix, les catégories de bénéficiaires et les événements donnant lieu à l'octroi de tels avantages.

Aussi, il est proposé la remise de prix à l'occasion de manifestations dans les conditions telles que définies ci-après (prévisions d'achat 2018) :

Evènement	Date	Prix	Bénéficiaire(s)	Modalité d'attribution	Valeur unitaire maximale
Toutes manifestations	2018	Livres sur le Théâtre impérial	Invités aux manifestations	Réception personnalités	20 euros
Fête des Mères	Mai	100 bavoirs	Mamans hôpital général et polyclinique Saint-Côme	Visite des élus aux mamans	3,5 euros
Fête des associations	15/09/2018	1 000 valisettes	Nouveaux Compiégnois	Remis lors de l'accueil des nouveaux Compiégnois	1 euro

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. de VALROGER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les conditions d'attributions de prix à l'occasion des manifestations définies dans le tableau ci-dessus,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

13 - Mandat spécial

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Nombre de Conseillers en exercice: 39

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Etaient représentés :

Date de transmission :

27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Date d'affichage : 27 mars 2018

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-13CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

13 - Mandat spécial

Madame Maria ARAUJO de OLIVEIRA et Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ se rendront à Guimaraes à l'occasion de la fête nationale portugaise, du 22 juin au 26 juin 2018, afin de représenter la Ville de Compiègne.

Par conséquent, il est proposé de prendre en charge les frais de transport liés à ce déplacement comme indiqué ci-dessous :

Madame Maria ARAUJO de OLIVEIRA pour un montant de 145 €.

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ pour un montant de 127 €.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme FRANÇOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le remboursement de la somme de 145 € à Madame Maria ARAUJO de OLIVEIRA correspondant aux frais de transport liés à son déplacement à Guimaraes du 22 au 26 juin 2018,

AUTORISE le remboursement de la somme de 127 € à Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ correspondant aux frais de transport liés à ce déplacement.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

14 - Rapport d'activités du délégataire du Cercle Hippique au titre de l'année 2016/2017

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 39

> Nombre de Conseillers en

onseillers er exercice : 39 Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Etaient représentés :

Date de transmission : 27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Date d'affichage : 27 mars 2018

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-14CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

14 – Rapport d'activités du délégataire du Cercle Hippique au titre de l'année 2016/2017

La loi du 6 février 1992 a prévu que les documents contractuels produits annuellement par les délégataires de service public sont mis à la disposition du public. Il est donc présenté au Conseil Municipal le rapport annuel 2016/2017 pour la délégation de service public du cercle hippique.

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) a été renouvelé en janvier 2016 pour une durée de 6 ans.

Le rapport d'activités 2016/2017 a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 13 mars 2018. Celle-ci a estimé que la qualité du service rendu était simplement « acceptable », de nombreux points d'amélioration existant en matière de gestion.

Il ressort du rapport d'activité 2017/2017 produit par le délégataire du Cercle Hippique les éléments d'inquiétude suivants :

- le nombre de licenciés a fortement chuté, passant de 387 en 2017 à 293 en 2018 (-94)
- cette chute est encore plus spectaculaire en ce qui concerne les licenciés compétition (75 licenciés en 2017 -33 en 2018, soit – 42)
- le chiffre d'affaire est en baisse de 21 129€ entre les deux exercices 2015/2016 et 2016/2017. Cette baisse est continue depuis 2013/2014. Le chiffre d'affaire du délégataire est ainsi passé en 4 ans de 602 561€ à 524 924€
- cette baisse du chiffre d'affaire total s'explique très principalement par une chute très significative de l'activité Enseignement/Pension
- l'entretien et le renouvellement des installations sont par ailleurs insuffisants. Il y a notamment urgence à procéder à la réfection des pare botte et du sol du manège, travaux qui sont à la charge de l'exploitant et qui viendront à l'avenir grever encore davantage son résultat

Les principaux éléments chiffrés de l'activité du délégataire sont résumés dans le tableau ciaprès :

Chiffre d'affaires	2014 (€)	2015 (€)	2016 (€)	2017 (€)	Variation 2016/2017 (€)
Enseignement/pension	423 798	408 828	392 158	353 602	-38 556
Formation	158 380	143 117	108 373	132 598	+ 24 265
Autres prestations	19 062	34 510	45 562	38 724	-6 245
Total CA	602 561	586 455	545 053	524 924	-21 129
Net	+ 16 617	+ 28 138	+ 32 369	1 476	-30 893
Charges externes	262 062	277 870	258 564	285 325	
Charges et salaires	336 593	309 274	324 754	276 348	

Dans ce contexte, on peut s'interroger sur l'évolution de l'activité du délégataire actuel du Cercle Hippique.

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-14CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.TELLIER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport d'activités 2016/ 2017 du délégataire du cercle hippique.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU CERCLE HIPPIQUE DE COMPIÈGNE

EXERCICE 2016/2017

SARL MORVILLERS ÉQUITATION AVENUE DE L'ARMISTICE 60200 COMPIÈGNE

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-14CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU CERCLE HIPPIQUE DE COMPIENGE

SOMWAIRE

RAPPORT ANNUEL	3
CHAPITRE 1. LES COMPTES DE L'EXERCICE 2016-2017	3
1.1. Commentaire du bilan au 31 août 2017	
CHAPITRE 2. LA QUALITE DE SERVICE	4
2.1. Les installations	4
2.1.1. Descriptif	4
2.1.1.1. Manèges	4
2.1.1.2. Carrières et terrain extérieur	4
2.1.1.3. Boxes	4
2.1.1.4. Selleries	
2.1.1.5. La douche	5
2.1.1.6 Le marchour	
2.1.1.7 La fumière	5
2.1.1.8. Le revôtement	6
2.1.1.9 L/électricité	6
2.1.1.10 Les clôtures	6
2.1.2. Travaux el investissements réalisés	7
2.1.2.1. Par la Commune	7
2.1.2.2. Par le Délégataire	
2.1.3. Opérations d'entretien et d'amélioration	7
2.1.3.1. Par la Communo	7
2.1.3.2. Par le Délégataire	7
2.1.4. Mesures d'amélioration proposées	В
2.2. Les équidés	7
2.2.1. Poneys ABC	8
2.2.2. Doubles poneys et chevaux	8
2.2.3. Travail des équidés	8
2.2.4. Soins aux équidés	8
2.3. Le personnel	10
2.3.1. Effectifs et qualifications	10
2.3.2. Formation professionnelle	10
2.3.3. Avantages en nature	
2.4. Les prestations aux usagers	10
2.4.1. Label BFE	10
2.4.2. Label Cheval Qualité France	
2.4.3. Mesures d'amélioration	10
a c T - damilé	12

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-14CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

2.5.1. Sécurité du personnel	1
2.5.2, Sécurité des usagers	Ť
2.6. La participation des usagers	12
	12
2.6.1.1. Galops	1
2.6.1.2. BAP	1
2.6.1.3. BPJEPS	
2.6.2. Participation et résultat des compéti	tions1
2.6.3. Animations	13
2.6.3.1. Animations chevaux	Erreur! Signet non défini
2.6.3.2. Animations poneys	14
2.7. Le Cercle Hippique de Compiègne dans	le monde équestre,15
2.7.1.1. Organisation de la société délég	gataire15
2.7.1.2. Références professionnelles et s	sportives15
	es
	TB:
	CB PUBLIC
	16
기 되었다면 하는 이 전 등이 가득하다면서 하나면 하나 하는 이 경우를 하는 것이 없다면 하다 하나	
	16
- INTERPORT FRANCISCO CONTRACTOR CONTRACTOR CONTRACTOR CONTRACTOR CONTRACTOR CONTRACTOR CONTRACTOR CONTRACTOR C	
	18
	18
	15
1.0	19
2.2.1. Volume d'activité	
2.2.2. Prestations	
2.2.3. La gendarmerie	
CHAPITRE 3. DOCUMENTS ANNEXES	
3.2. Poney Potins nº 78 à 83	Erreur I Signet non défini
3.3. Attestation Qualité FFE	
3.4 Statistiques sur reprises	21
3.5 Statistiques sur licences	21
3.6 Attestations	21
2.7 DAntoment intérious	21

SARL MORVILLERS EQUITATION

Commentaire de gestion

Exercice clos au 31 août 2017

Le bilan au 31/08/17 sc solde par un bénéfice comptable de 1 476 €, contre un bénéfice de 32 369 € au 31/08/16, soit une diminution de 30 893 €.

Le chiffre d'affaires s'élève à 524 924 € au 31/08/17, contre 546 053 € au 31/08/16, soit une diminution de 21 129 €.

Le chiffre d'affaires HT se répartit ainsi :

me a dualies il i so repaint amos .	31/08/17	31/08/16	variation
. Enseignement, pension	353 602 €	392 158 € 108 333 €	- 38 556 € + 24 265 €
. Formation . Autres prestations	132 598 € 38 374 €	44 619 €	- 6245€
. Ventes diverses	350 €	943 €	- 593 E
Chiffre d'affaires total	524 924 €	546 053 €	-21 129 €

Après déduction des achats d'aliments et de litières et de la sous-traitance, la marge brute globale est de 440 091 €, soit 81 % du CA HT, contre 463 176 € au 31/08/2016 et 82.85 % du CA HT, soit une diminution de 23 085 €.

Les charges externes sont en hausse de 19 805 €, soit 182 492 € au 31/08/17 et 33.75 % du chiffre d'affaires, contre 162 687 € l'an passé et 29 %.

Les postes ayant connu les variations les plus importantes sont ;

- Eau	- 1 294 C
- Carburant	+1 270 €
- Redevance affermage/gros cutrotien	 2 260 € (renouvellement 1/01/2016)
- Location box	+4 085 €
- Location mobilière	+ 899 €
- Location poneys	- 1 163 €
- Entretien immobilier	- 1 032 €
- Entretien matériel transport	+6272€
- Entretien et réparations	+ 2 323 €
- Maréchalerie	- 1 488 €
- Vétérinaire	+4302€
- Personnel extérieur	+1 609 €
- Frais de déplacement	+1 367 €
- Prais d'engagement	+ 1 446 €

4

Le contrat d'affermage a été renouvelé au 01/01/2016 avec la ville de Compiègne pour 6 ans. Il prévoit une redevance annuelle fixe de 10 000 € à laquelle s'ajoute une partie variable de 2 % de la part du chiffre d'affaires excédant 500 000 € TTC. Dans ce contrat le centre équestre s'engage à réaliser des travaux de récupération des eaux pluviales pour 15 000 € TTC.

Les impôts et taxes s'élèvent à 11 021 € au 31/08/17, contre 15 918 € au 31/08/2016, soit une baisse de 4 896 €, notamment – 2 133 € de CSG déductible du gérant.

Le salaire du gérant est de 49 500 € au 31/08/2017, contre 55 560 € l'an passé.

Les charges sociales correspondantes sont de 14 316 € au 31/08/17 (CSG non déductible incluse), contre 24 086 € au 31/08/16.

L'économie totale sur les salaires et charges du gérant est ainsi de 17 963 € (CSG déductible incluse).

Les autres salaires et charges sociales sont de 178 058 € (déduction faite de 9 042 € de CICE à recevoir), contre 181 321 € au 31/08/16.

Sur l'exercice, l'effectif moyen est de 8 salariés.

Les aides à l'embauche reçues sont de 6 522 €.

A noter le licenciement pour inaptitude d'un salarié. L'indemnité correspondante a été comptabilisée en charges exceptionnelles pour 11 833 €.

Les amortissements au 31/08/17 sont de 21 927 €, contre 22 037 € au 31/08/16.

Les investissements de l'exercice sont de 20 108 €, dont l'immobilisation d'un cheval pour 13 000 € qui était en stock au 31/08/2016. Un emprunt de 5 500 € a été contracté pour financer notamment l'achat d'une remorque.

Le centre a également vendu 4 chevaux pour 602 €.

La société a acquis 50 % des parts d'un poney de compétition en 2015. Le temps passé à son entrainement par le gérant a été constaté en production immobilisée pour 5 000 € au 31/08/2017 comme l'an passé.

La société doit recevoir en novembre 2017 une subvention versée par le fonds équitation de la FTB au titre de 2016 afin de soutenir les activités équestres suite à la hausse de la TVA. Cette subvention a été comptabilisée en produit à recevoir au 31/08/2017 pour 14 000 €.

60-4

RAPPORT ANNUEL

CHAPITRE 1. LES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Les comptes annuels de l'exercice 2017 couvrant la période du 01.09.2016 au 31.08.17 sont présentés dans un document ci-joint par Monsieur Cedric Pencole, Expert Comptable.

1.1. Commentaire du bilan au 31 août 2017

Le bilan établi au 31/08/17 se solde par un bénéfice net comptable de 1476 € contre un bénéfice de de 32 369 € au 31/08/16, soit une diminution de 30 893 €.

Le chiffre d'affaires s'élève à 524 924 € au 31/08/17, contre 546 053 € au 31/08/16, soit une diminution de 21 129 €.

Le chiffre d'affaires HT se répartit ainsi :

		31/ 08/2017	31/08/16
	Enseignement, pension	353 602 €	392 158 €
	Formation BPJEPS	132 598 €	108 333 C
77.	Autres prestations	38 374 €	44 619 C
ù.	Ventes diverses	350 €	943 €

Après déduction des achats d'aliments, de litières et de la sous-traitance, la marge brute globale est de 440 091€, soit 81 % du CA HT, contre 463 176 € au 31/08/2016 et 82,85 % du CA HT, soit une diminution de 23 085 €.

Les charges externes sont en hausse de 19 805 €, soit 182 492 € au 31/08/2017 et 33.75 % du chiffre d'affaires, contre 162 687 € l'an passé et 29 %.

Les postes ayant connu les variations les plus importantes sont :

÷.	Bau	-1294€
	Location de véhicules	+1989
*	Location Trafic	+2185 €
	Entretien matériel	+6 272 €
+	Location poneys	- 1 163 €
	Entretien et réparation	+2 323 €
**	Stage FFE	+ 5225 €
*	Frais de déplacements	+1367 €

Les impôts et taxes s'élèvent à 11 021 ℓ au 31/08/2017 et sont en baisse de 4896 ℓ .

Les salaires et charges sociales sont de 178 058 € (déduction faite de 9 042 € de CICE à recevoir), contre 181 321 € au 31/08/2016.

Sur l'exercice, l'effectif moyen est de 8 salariés. Les aides à l'embauche sont de 6 522€.

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-14CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018 A noter le licenciement pour inaptitude d'un salarié. L'indemnité correspondante a été de 11 833€

Les amortissements au 31/08/2017 sont de $21\,927\,$ €, contre $22\,037\,$ € au 31/08/2016.

Les investissements de l'exercice sont de 20 108 @

La société a également acquis 50 % des parts d'un poney de compétition. Le temps passé à son entraînement par le gérant a été constaté en production immobilisée pour 5000€.

La société a reçu en novembre 2016 une subvention de 15 564 € versée par le fond équitation de la FFE au titre de 2016 afin de soutonir les activités équestres suite à la hausse de la TVA.

CHAPITRE 2. LA QUALITE DE SERVICE

2.1. Les installations

2.1.1. Descriptif

2.1.1.1. Manège

Le sol de manège, bien que ressurfacé chaque année a maintenant 15 ans. Il a dépassé son espérance de vie (10 à 12 ans en général). Il serait donc bien de prévoir sa réfection des cette année.

2.1.1.2. Carrières et terrain extérieur

Egalement entretenue par la même entreprise spécialisée la carrière donne satisfaction sauf par temps de pluies intensives (drainage insuffisant).

La carrière du Poney Club a été refaite il y a 2 ans. Elle donne satisfaction.

2.1.1.3. Boxes

Ils sont dans un état satisfaisant. Ils ont été tous passés au nettoyeur haute pression puis désinfectés en août 2017 (grâce à l'embauche d'une personne supplémentaire pour faire ce travail pendant un mois).

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-14CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018 Au fur et à mesure des bosoins, les abreuvoirs automatiques sont changés et remplacés par des abreuvoirs à palette. Aujourd'hui, la plupart des abreuvoirs ont été remplacés depuis le début de la délégation.

Les gouttières continues de poser des problèmes. Leur fragilité est évidente avec les années. Leur remplacement devrait être programmé.

2.1.1.4. Les selleries

Etat très correct.

2.1.1.5. La douche

Le sol a été refait.

2.1.1.6. Le marcheur

Le marcheur donne entière satisfaction.

2.1.1.7. La fumière

RAS. Bien conçue, elle reste dans un très bon état.

2.1.1.8. Le revêtement

Le revêtement des cours refait en 2016 a changé la vie des utilisateurs. Il reste cependant la partie autour du manège a refaire,

2.1.1.9. L'électricité

Remise en état cet été de l'installation (+ de 2000@).

2.1.1.10. Les clôtures

Elles encaissent bien les tempêtes. Le portail principal a été refait suite à arrachement par un camion de paille. Il est donc neuf.

Depuis septembre 2006, Morvillers Equitation a signé un contrat d'entretien avec une société d'espaces verts (de Smedt) pour entretenir les abords du Cercle Hippique (notamment la nouvelle clôture) ainsi que la haie et la pelouse du centre des écuries.

2.1.2. Travaux et investissements réalisés

2.1.2.1. Par la Commune

2.1.2.2. Par le Délégataire

- Achat nouveau matériel informatique.
- Achat télévision, lecteur DVD, camescope
- Chariot à paille, brouettes, plateau porte barres, coupe bordures, ...
- Remplacement d'abreuvoirs défectueux

2.1.3. Opérations d'entretien et d'amélioration

2.1.3.1. Par la Commune

2.1.3.2. Par le Délégataire

- Réfection du manège
- Remplacement d'abreuvoirs défectueux
- Peinture des portes de boxes
- Révision et réparation des extincteurs (SICLI)

- Contrat de ménage de l'intérieur des bâtiments et des sanitaires avec une entreprise d'entretien (Fabien GOUZE) pour un entretien régulier des bâtiments et des vitres.
- Entretien du camion
- Ramonage

2.1.4. Mesures d'amélioration proposées

- Revêtement du sol autour du manège
- Favoriser l'accès aux handicapés (accès Club House à aménager avec une rampe + accès sanitaires + accès tribunes)

2.2. Les équidés

2.2.1. Poneys ABC

Ci-joint la liste des poneys présents durant la période,

La taille des poneys varie délibérément de A à C car il est difficile de mettre des poneys D compte tenu de la taille de la carrière.

2.2.2. Doubles poneys et chevaux

Ci-joint la liste des chevaux présents durant la période.

2.2.3. Travail des équidés

Les chevaux sont travaillés régulièrement par les enseignants ou les élèves moniteurs, à pied ou montés, ce qui permet de conserver leur niveau de dressage.

Les poneys sont travaillés par la Responsable du Poney Club et par les élèves moniteurs à la longe, aux longues rênes ou en attelage et montés en plus par de jeunes cavaliers plus confirmés.

2.2.4. Soins aux équidés

Les chevaux et poneys d'enseignement sont logés dans des boxes paillés tous les jours et vidés entièrement chaque semaine.

Les chevaux ont trois repas de granulés par jour plus un repas d'environ 5 kgs de foin. Ils sont vermifugés doux fois par an, vaccinés contre la grippe, le tétanos, la rhino pneumonie, et ferrés toutes les 6 à 7 semaines environ. Les chevaux sont pucés suivant les nouvelles normes.

Les poneys sont nourris essentiellement au foin et certains d'entre eux ont aussi des granulés. Ils sont vermifugés deux fois par au, vaccinés contre la grippe, le tétanos et la rhino pneumonie. Ils ne sont pas ferrés sauf exception.

Nous apportons une attention toute particulière aux soins de nos chevaux et poneys : douche, graissage des pieds, pansage, matériel nominatif et en excellent état, animaux tondus et couverts l'hiver.

Pendant la période estivale où l'activité baisse fortement, chevaux et poncys ont tous une période de repos.

Les chevaux qui ont besoin de travailler ou de s'améliorer restent au Cercle Hippique. Ils bénéficient à ce moment là d'un travail personnalisé avec les élèves moniteurs et de nombreuses sorties en forêt pour leur moral. Ce planning allégé permet de constituer ou de reconstituer le dressage d'un cheval et de lui donner du moral.

Les chevaux plus âgés ou ayant plus d'expérience partent au pré pendant 15 jours à 2 mois chez des prestataires nous garantissant soins, surveillance et qualité des installations.

Tous les poneys partent au pré pendant la période de fermeture du Poney Club.

2.3. Le personnel

2.3.1. Effectifs et qualifications

Pour la période 2016-2017, il y a un gérant relevant du régime des travailleurs non salariés et 5 salariés dont deux palefrenier à temps plein.

- Pascal Morvillers, cogérant depuis le 01/08/02 (responsable pédagogique et technique) BEBS 2
- Stephanie Dano, instructeur salarié CDI depuis août 2015 (responsable formation et instruction chevaux) « responsable pédagogique, catégorie 4 coefficient 167 »
- Chantal Mitteault, salariée CDI depuis septembre 2002 (responsable Poncy Club) « enseignant animateur, catégorie 2 coefficient 130 + prime de responsabilité Poncy Club »
- Jennifer Franconville, salariée CDI depuis enseignante poneys et chevaux.
- · Laurent Lyon, palofrenier (CDI)
- · Cloé Banderia, palefrenière (CDI)
- Sophie Crater, comptable à temps partiel.
- Nous faisons également appel à monsieur Xavier de l'Ecluse en tant qu'autoentrepreneur.

2.3.2. Avantages en nature

La monitrice responsable du Poncy Club (Mmc Mitteault) bénéficie d'un logement de fonction attenant au Poncy Club. Jennifer Franconville bénéficie du même avantage.

2.4. Les prestations aux usagers

2.4.1. Label EFE

Le Cercle Hippique de Compiègne a reçu le labol Ecole Française d'Equitation « EFE » géré par Cheval Qualité France depuis 2004. Il classe le Cercle Hippique de Compiègne en établissement de première catégorie.

2.4.2. Label Cheval Qualité France

Cheval Qualité France met en place un nouveau label permettant de mesurer la qualité de manière bien plus rigoureuse. Ce modèle est issu des démarches qualité existant dans l'agriculture.

2.4.3. Mesures d'amélioration

Nous souhaitons toujours élever le niveau de sortie en compétition, tant au niveau du club que des propriétaires.

2.5. La sécurité

La sécurité est quotidiennement au centre de nos préoccupations.

2.5.1. Sécurité du personnel

Un document de mesure des risques est mis à dispositions des salariés.

2.5.2. Sécurité des usagers

- Intransigeants sur le port de la bombe pendant tous les cours et par les salariés. Seuls quelques propriétaires s'y opposent encore lors des sorties en extérieur (l'accès aux installations leur est interdit sans bombe)
- Matériel et cavalerie en état et adaptés aux niveaux des cavaliers
- Priorité donnée nux cours dans l'utilisation du manège par les propriétaires
- Etablissement aux normes le classant Etablissement recevant du public 5^{éme} entégorie

Malgré toutes les mesures de précaution, il y a toujours des chutes aboutissant à une consultation médicale voire à une consultation dans un service d'urgence. Voilà pourquoi nous allons mettre en place un registre des chutes. Celui-ci sera tenu par les enseignants qui indiqueront à la suite de chaque chute le nom, âge et niveau de la personne, la date, les circonstances de l'incident (exercice, lieu, ...) et le nom de l'équidé associé. Nous espérons que ce document interne nous servira de base de travail pour réduire le plus possible ce type d'incidents.

2.6. La participation des usagers

2.6.1. Résultats des examens

2.6.1.1. Galops

100 % de réussite aux examens fédéraux durant la période (du Galop 1 au Galop 7). Des candidats ont été présentés avec succès aux galops de voltige, aux galops de course, ainsi qu'aux savoirs d'éthologie.

2.6.1.2. Brevet d'Animateur Poney

l candidate formée au Poney Club et présentée reçue major.

2.6.1.3. Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports Activités Equestres mention Equitation

12 candidats formés entre juillet 2016 et juin 2017 dans le seul organisme habilité au BPJEPS Activités Equestres.

La formation se déroule en alternance sur deux sites : le CHC, porteur du dossier et une entreprise. De nombreux centres équestres et poney clubs de l'Oise sont ainsi partenaires de la formation.

L'ensemble des candidats a été reçu à l'ensemble des UC et tous ont donc obtenu ce diplôme. Aujourd'hui, tous ont trouvé un emploi.

2.6.2. Participation et résultat des compétition

Dans l'enceinte du CHC ont été organisé :

- 3 concours de voltige
- Participation des cavaliers
 - De nombreux cavaliers du CHC participent avec succès à des compétitions CLUB, PONAM, SIF
 - Certains d'entre eux sont allés aux Championnats de France à Lamotte Beuvron en CCB (Grand Prix Ponam), en CSO et en Hunter
 - D'excellents résultats au niveau régional pour notre équipe de voltige « les Picantines »

2.6.3. Animations

2.6.3.1. Animations poneys

En annexe les numéros 14 à 19 de « Poney Potins » la revus du Poney Club du Cercle Hippique de Compiègne où sont présentées toutes les activités du Poney Club.

2.7. Le Cercle Hippique de Compiègne dans le monde équestre

2.7.1.1. Organisation de la société délégataire

Aucun changement significatif dans l'organisation de la société

2.7.1.2. Références professionnelles et sportives

M Pascal Morvillers

- Délégué Régional SNEEPEE (Syndicat Régional des Exploitants d'Etablissement Professionnels et des Entreprises Equestres)
- Président de la Commission Paritaire Régionale pour l'Emploi des Entreprises Equestres
- Chef de piste CCE

2.7.1.3. Gestion des ressources humaine

Tous les enseignants salariés participent à des formations professionnelles

- Stage éthologie (Blondeau, Saumur) 2 jours
- Stage éthologie (Audy Boots, La Cense, Boves) 2 jours
- Stage CSO (Pascal Henry, Compiègne) 4 jours
- Stage Hunter (Fabian Morice, Boves) 2 jours

ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC

CHAPITRE 1. L'accès au service

1.1. Les tarifs

Quelques modifications de tarifs ont été adoptées par le Conseil Municipal pour l'année 2005/2006. le tarif des cotisations n'a pas bougé. Seul le tarif des cartes a évolué.

1.2. L'ouverture du centre équestre

1.2.1. Les particuliers

Ci-joint les plannings des cours ouverts au public

1.2.2. Les écoles

14 classes des écoles de la Ville de Compiègno ont profité des classes poney. Il s'agissait de participer à 7 demi journées par classe au Poney Club.

Chaque professeur a rédigé un projet pédagogique en collaboration avec Mme Mitteault, responsable du Poney Club. Ces projets ont été présentés à l'Inspection Académique.

Les classes étaient en général divisées en 3 groupes. Deux de ces groupes étaient encadrés par des enseignants diplômés habilités par l'Inspection Académique (Mme Mitteault, Mme Franconville) et le troisième était encadré par l'Instituteur. Il y avait en général un groupe à poncy, un groupe en voltige et le dernier dans une salle de classe. Ces trois groupes tournaient pendant la demi journée.

La collaboration entre les écoles et le Poney Club a bien fonctionné et a été très enrichissante. Un questionnaire de satisfaction transmis à chaque classe nous permet d'envisager des améliorations pour l'année suivante mais le ressenti des professeurs, des élèves et des parents a été très bon.

Nous vous proposons en annoxe les réponses au questionnaire que nous avons reçues.

1.2.3. Les groupes

· Collège Louis Bouland (Couloisy)

Le Collège Louis Bouland, dans le cadre de ses activités UNSS réserve deux créneaux horaires hebdomadaires. L'enseignement est dispensé par un professeur de sport du collège titulaire du BEES 1 Activités Equestres (Mnie de Saint Vaust).

· UTC

Une convention avec le Club des sports de l'UTC a été signée. Des créneaux horaires sont réservés le jeudi après midi lorsque cela est possible pour les étudiants. De plus, tous le étudiants de l'UTC souhaitant monter au Cercle Hippique sont exonérés de droit d'entrée et bénéficient des tarifs juniors.

Eclaireurs de France

Durant les petites vacances scolaires des groupes de jeunes des Belaireurs de France viennent faire plusieurs séances à poney et à cheval.

Atelier Relais

Le vendredi après midi, un créneau de 2 heures est réservé à l'Atelier Relais. Ces séances sont financées par les Francas de l'Oise et permettent à ces jeunes de découvrir le monde équestre, ses métiers, et de développer certaines activités (français, maths,...). Suite à ces séances, le CHC a accueilli plusieurs de ces jeunes en stage de découverteprofessionnelle.

Aquarel

Il s'agit d'un groupe de jeunes autistes qui viennent au Poncy Club tous les vendredi après midi.

· Le TIPI (SESSAD)

Viennent au Poncy Club tous les mardi,

1.2.4. Les événements de l'année

Stages FAFSEA.

Des stages réservés aux enseignants de l'icardie, contmandés et financés par le FAFSEA ont été organisés par le CHC. La formation intitulée « valoriser sa cavalerie d'instruction à l'obstacle » sur quatre journées avec M Pascal Henry comme intervenant a en autant de succès que l'année précédente.

 Partenariat avec l'hippodrome de Compiègne
 Les dimanche et jours fériés de courses à Compiègne, le CHC met à disposition de la Société des Courses des poneys shetlands et plusieurs accompagnateu

1.3. Les adhérents

Vous trouverez en annexe les statistiques du Cercle Hippique de Compiègne qui reste cette année encore le plus important centre équestre de Picardie en terme de licences.

CHAPITRE 2. Les catégories d'activités

2.1. Les leçons

2.1.1. Répartition hebdomadaire

Cf planning des cours pages 17 bis et ter

2.1.2. Type d'activités

Les reprises « normales » sont organisées de la façon suivante : une reprise de dressage, puis la semaine suivante, une reprise d'obstacles.

Mais il existe aussi de nombreuses reprises à thème

- u Dressage,
- " Hunter,
- " TREC,
- " Voltige,

Ainsi que des cours réservés aux adultes, des cours particuliers dont un porgramme spécial pour adultes débutants ou souhaitant une mise en confiance particulière.

2.2. Les Pensions

2.2.1. Volume d'activité

Vous trouverez ci-joint le tableau présentant l'évolution des pensions pendant l'exercice

2.2.2. Prestations

La pension mensuelle comprend un box paillé tous les jours et vidé totalement deux fois par semaine.

Les chevaux ont trois repas de granulés UAR Hippo 122 et/ou orge et/ou avoine plus environ 5 kgs de foin qui peut être mouillé.

Les propriétaires peuvent participer à 2 reprises collectives de leur niveau par semaine ainsi qu'à la reprise d'obstacles hebdomadaire qui leur est réservée avec M Morvillers

2.2.3. La gendarmerie

Le poste de gendarmerie à cheval de Compiègne loue au Cercle Hippique 6 boxes et 2 selleries afin de loger leurs chevaux et matériels. Le Cercle Hippique leur vend foin et paille et met à leur disposition un silo afin qu'ils puissent entreposer leurs propres granulés.

CHAPITRE 3. DOCUMENTS ANNEXES

- 3.1. Attestations d'assurances 2016-2017
- 3.2. Poney Potins nº 78 à 83
- 3.3. Statistiques sur licences
- 3.4. Règlement intérieur

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

15 - Constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de fournitures administratives

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe

MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Nombre de

Conseillers en

exercice:

39

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO,

Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François

GACHIGNARD

Date de transmission :

27 mars 2018

Etaient représentés :

Date d'affichage : Emmanuel M 27 mars 2018 Emmanuel M Marie-Pierre

Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018 Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

15 - Constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de fournitures administratives

En 2014, différentes communes composant l'Agglomération de la Région de Compiègne ont constitué un groupement de commandes pour optimiser leur masse d'achats en matières de fournitures de bureau, papier et consommables informatiques, tout en conservant et améliorant la qualité du service.

Les marchés qui ont été conclus arrivent à échéance au mois de juillet 2018.

Aujourd'hui, pour poursuivre cette démarche et au regard de l'intérêt des communes de la Basse Automne qui ont rejoint l'ARC, il apparaît intéressant de renouveler la procédure avec les communes volontaires.

En conséquence, il est proposé à l'instance délibérante de participer au groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, dont pourraient être membres les collectivités suivantes :

- Choisy-au-bac
- Clairoix
- Compiègne
- Jaux
- La Croix Saint Ouen
- Le Meux
- Margny-les-Compiègne
- Néry
- Saintines
- Saint Jean aux Bois
- Saint Vaast de Longmont
- Vieux Moulin
- Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (ARC)

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter. L'ARC est désigné comme mandataire du groupement et mettra en place le formalisme nécessaire pour organiser la procédure de consultation des fournisseurs.

Le groupement prendra fin au terme de la procédure de passation des marchés. Chaque commune pourra, après désignation des prestataires par une commission ad hoc désignée dans la convention, signer son propre marché et l'exécuter sous sa responsabilité. La durée du marché sera déterminée dans le cadre de la mise au point de la consultation (maximum 4 ans). Le coût estimatif des dépenses pour une année pour l'ensemble du groupement s'évalue à 109 745 € TTC.

Le coût pour la ville de Compiègne pour l'ensemble des lots (lot n°1 « consommable informatique », lot n°2 « papier reprographie », lot n°3 «fournitures diverses ») sera compris entre 5 000 € au minimum et à 80 000 € au maximum.

Pour information, le coût global des dépenses en 2017 pour les 3 lots acquittés par la Ville de Compiègne s'est élevé à 33 000 € TTC.

Au vu des éléments présentés, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la création du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ainsi qu'à lancer la procédure de consultation adéquate et éventuellement signer les marchés qui résulteraient des décisions prises par la commission ad hoc.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme FRANÇOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la création du groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure de consultation adéquate et éventuellement signer les marchés qui résulteraient des décisions prises par la commission.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

Groupement de commandes composé des collectivités suivantes :

CHOISY AU BAC - CLAIROIX - COMPIEGNE - JAUX - LA CROIX SAINT OUEN - LE MEUX - MARGNY LES COMPIEGNE - NERY - SAINTINES - SAINT JEAN AUX BOIS - SAINT VAAST DE LONGMONT - VIEUX MOULIN - AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES N° GPTF2018

Article premier : Objet du groupement de commande

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La présente convention concerne : un groupement de commandes pour la mise en place d'une consultation relative à un marché de fournitures administratives couvrant les besoins propres de ses membres

Différentes communes composant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne ont émis le souhait d'optimiser leur masse d'achats tout en conservant, voire en améliorant la qualité du service qui est rendu dans le domaine qui peut les concerner. Elles veulent également finaliser un contrat en bonne et due forme respectant les règles de la commande publique.

C'est ainsi que les collectivités précédemment citées ont décidé, après avoir réactualisé les quantités et besoins financiers concernant la fourniture de consommables administratifs (consommables informatiques, papier, fourniture de bureau), de constituer un groupement de commandes afin d'obtenir une offre économiquement avantageuse et de mutualiser la procédure de passation des marchés.

Les marchés (3 lots distincts) à passer feront l'objet d'une mise en concurrence définie aux articles 25-I.1° et 67 à 68, 78 et 80 (appel d'offres ouvert et accord-cadre à bons de commande) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. La durée des marchés à conclure sera déterminée après mise au point du dossier de consultation des entreprises (maximum 4 ans).

Une publicité adaptée à l'objet de la consultation sera mise en œuvre.

Chaque membre du groupement signera avec les cocontractants refenus des marchés à hauteur de ses besoins propres tels que déterminés dans les pièces du dossier de consultation des entreprises. A l'issue de la consultation des fournisseurs, si une collectivité du groupement manifeste son insatisfaction, cette dernière aura la possibilité de ne pas signer le ou les marchés qui la concerne et qui résulte(nt) des décisions de la commission d'appel d'offres.

Objectif du groupement

Il a pour objectif de lancer et conclure un marché précis.

Article 2 : Composition du groupement et modalités d'adhésion

Sont membres du groupement les établissements mentionnés ci-après :

1	Agglomération de la Région de Compiègne, et de la Basse Automne sis Place de l'hôtel de ville CS 10007 Compiègne 60321, dont le représentant est Jean-Claude GRANIER, Vice-Président, désigné coordonnateur du groupement, autorisé par délibération du conseil d'agglomération en date du
2	Commune de Choisy-au-Bac sis 2 rue de l'Aigle 60750, dont le représentant est Jean-Noël GUESNIER, Maire, autorisé par délibération du conseil municipal en date du
3	Commune de Clairoix sis 1 rue du Général de Gaulle 60280, dont le représentant est Laurent PORTEBOIS, Maire, autorisé par délibération du conseil municipal en date du
4	Ville de Compiègne, sis Place de l'hôtel de Ville 60321, dont le représentant est Michel FOUBERT, Adjoint délégué, autorisé par délibération du conseil municipal en date du
5	Commune de Jaux, sis Rue de la République 60880, dont le représentant est Michel JEANNEROT, Maire, autorisé par délibération du conseil municipal en date du
6	Commune de La Croix Saint Ouen, sis 65 rue Nationale 60610, dont le représentant est Jean DESESSART, Maire, autorisé par délibération du conseil municipal en date du
7	Commune de Le Meux, sis 68 rue de la République 60880, dont le représentant est Evelyne LE CHAPELLIER, Maire, autorisée par délibération du conseil municipal en date du
8	Commune de Margny-les-Compiègne, sis 117 avenue Octave Butin 60280, dont le représentant est Bernard HELLAL, Maire, autorisé par délibération du conseil municipal en date du
9	Commune de Néry, sis 3 rue du Puits 60320, dont le représentant est Claude PICART, Maire, autorisé par délibération du conseil municipal en date du
10	Commune de Saintines, sis 2 place Foch 60410, dont le représentant est Jean-Pierre DESMOULINS, Maire, autorisé par délibération du conseil municipal en date du
11	Commune de Saint Jean aux Bois, sis 1 Grande cour 60350, dont le représentant est Jean- Pierre LEBOEUF, Maire, autorisé par délibération en date du
12	Commune de Saint Vaast de Longmont, sis 30 rue d'en Haut 60410, dont le représentant est Micheline FUSÉE, Maire, autorisé par délibération en date du
13	Commune de Vieux-Moulin, sis Rue Saint Jean 60350 VIEUX MOULIN, dont le représentant est Béatrice MARTIN, Maire, autorisée par délibération du conseil municipal en date du

La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

Article 3 : Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner l'Agglomération de la Région de Compiègne, coordonnateur du groupement.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle prendra fin lorsque chacun des membres du groupement aura statué sur le contrat à passer pour ses besoins propres, avec le titulaire qui a été désigné par la commission de jugement des offres.

Article 5 : Organe d'attribution des marchés

Afin de permettre l'organisation du groupement, il est mis en place une commission ad hoc, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015. Cette commission, compétente pour analyser les candidatures et les offres et désigner le titulaire du marché, est convoquée par le coordonnateur ; elle est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement et qui dispose d'une commission d'appel d'offres. La commission de jugement des offres du groupement sera présidée par le représentant du coordonnateur (le mandataire). Pour chaque membre titulaire sera prévu un suppléant.

Article 6 : Rôle et obligations du coordonnateur

Le coordonnateur réalisera les procédures d'achat dans le respect des règles du décret. Il est responsable envers les membres du groupement de la bonne exécution des missions visées par la présente convention.

Le coordonnateur est chargé de l'ensemble des opérations permettant d'aboutir au choix d'un cocontractant et notamment :

- Recueillir la définition précise des besoins des adhérents et les récapituler;
- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation;
- Procéder à la transmission de l'état des besoins aux membres du groupement ;
- Elaborer le dossier de consultation des entreprises ;
- Procéder à la constitution des dossiers de consultation ;
- Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence;
- Expédier des dossiers de consultation aux candidats ;
- Gérer les relations avec les entreprises (réponse aux demandes de précisions des candidats...);
- Réceptionner les offres ;
- Envoyer les convocations aux réunions de la Commission ad hoc;
- Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la Commission ad hoc lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres;
- Informer les candidats retenus et non retenus des choix de la Commission d'Appel d'Offres;
- Mettre en forme les marchés après attribution par la Commission ad hoc;
- Informer les établissements membres du groupement des candidats retenus ;
- Transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à la conclusion des marchés et à leur contrôle de légalité avant notification : publicité, acte d'engagement, pièces de candidatures et pièces contractuelles, offres retenues, règlement de la consultation, cahier des charges, rapport de la commission d'ouverture des plis, rapport de la commission de choix des offres, rapport de présentation...;
- Préparer les notifications de marché.

La responsabilité juridique et pénale du coordonnateur du groupement est limitée aux opérations qui précèdent la passation du marché. La prise de décision par la commission ad hoc sur le choix de l'attributaire met fin à cette responsabilité.

Article 7 : Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Transmettre préalablement, au lancement de la consultation, un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur;
- Indiquer au coordonnateur la personne habilitée qui siègera à la Commission ad hoc du groupement;
- Participer aux réunions de la Commission du groupement ;
- Transmettre au coordonnateur un exemplaire de la délibération autorisant le représentant du membre à signer le marché;
- Signer un acte d'engagement avec le titulaire retenu par la Commission à hauteur de ses besoins propres tels que déterminés dans son état des besoins;
- Transmettre au contrôle de légalité, si besoin, les pièces concernant son marché;
- Notifier le marché au titulaire ;
- Exécuter son marché: commande, vérification des prestations (réception qualitative et quantitative) et paiement conformément aux dispositions prévues au CCAP du marché.

Article 8 : Modalités financières

La prestation du coordonnateur est assurée à titre gratuit au vu des bénéfices économiques et de la meilleure coordination administrative et technique qu'offre le groupement de commandes.

Article 9 : Modalités de retrait du groupement, de modification ou résiliation de la convention

Chaque membre du groupement conserve la faculté de se retirer du groupement de commandes sous réserve d'un préavis de trois mois donnant lieu à une décision écrite et notifiée au coordonnateur.

Le retrait de l'un des membres du groupement entraîne la résiliation de la présente convention. Toutefois, le retrait du groupement et la résiliation de la convention ne pourront intervenir dès lors que la procédure de passation des marchés aura été engagée, sauf décision contraire et unanime des membres du groupement.

Les conditions de résiliation de la convention seront réglées par voie d'avenant, sachant que le retrait du groupement et la résiliation de la convention ouvrent droit à la réparation du préjudice subi par les membres du groupement qui, du fait de l'abandon de la procédure de passation du ou des marché(s) devraient lancer une ou des nouvelle(s) consultation(s).

Modification de la convention

La présente convention peut subir des modifications qui pourront éventuellement être rétroactives. Ces modifications prennent la forme d'un avenant et doivent être acceptées par l'ensemble des membres du groupement.

Article 10 : Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du tribunal administratif de d'Amiens.

Pour l'Agglomération de la Région de Comp	iègne,			
désignée comme coordonnateur,				
	A	le.		
	A	, le		
	Pour l	e Président		
		Pour le Président Et par délégation,		
	Jean-Clau	ide GRANIER,		

Pour la Commune de Clairoix,	
	A , le
	Laurent PORTEBOIS Maire,

ur la Ville de Compiègne,			
	Α	, le	
	Michel F Adjoin	OUBERT, t délégué,	

Pour la Commune de Jaux, , le Michel JEANNEROT, Maire,

Pour la Commune de La Croix Saint Ouen,			
	Α	, le	
	Joan Di	TARSSES	
	Jean DESESSART, Maire,		

our la Commune de Margny-les-Compiègne,			
	A	, le	
	Bernard N	HELLAL, faire,	

Pour la Commune de Néry, A , le Claude PICART, Maire,

Pour la Commune de Saintines, A , le Jean-Pierre DESMOULINS, Maire,

Pour la Commune de Saint Jean aux Bois,			
	Α	, le	
	Jean	-Pierre LEBOEUF Maire,	• :
-			
_			
ll of analism on military was			

Pour la Commune de Vieux-Moulin		
	A , le	
	Béatrice MARTIN,	
	Maire,	
=		

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

16 - Participation de l'OPAC de l'Oise à la ville de Compiègne pour l'installation d'équipements en vidéo-protection

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

> Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 39 Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas
LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle

FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Date de transmission : E

Etaient représentés :

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Rendue exécutoire le : 28 mars 2018

Date d'affichage :

28 mars 2018

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

16 - Participation de l'OPAC de l'Oise à la ville de Compiègne pour l'installation d'équipements en vidéo-protection

La Ville de Compiègne a bénéficié d'investissements majeurs dans le cadre de l'ANRU 1, de la part de l'OPAC et de l'ensemble des financeurs publics, dont la Ville de COMPIEGNE en premier lieu.

Ces investissements ont contribué à modifier en profondeur l'image des quartiers, qui restent toutefois, en dépit de ces efforts considérables, marqués par des phénomènes de délinquance de voie publique.

Dans ce cadre, l'OPAC et la Ville de COMPIEGNE travaillent en collaboration à la prévention de la délinquance et à la lutte contre les trafics (participation commune au GLTD, participation de l'OPAC au CISPD, échanges d'information entre l'OPAC et la police municipale...).

En matière de prévention, il apparaît intéressant de doter la Ville d'un parc de caméras reliées au centre de supervision intercommunale (CSI), qui a montré son efficacité depuis son ouverture fin 2014.

Dans ce cadre, l'OPAC s'est proposé de participer à l'effort de vidéo-protection de la Ville de COMPIEGNE en finançant l'acquisition et l'implantation de 3 caméras.

L'opération complète, comprenant la fourniture et la pose du matériel, et le raccordement au CSI s'élève à 29.178,06 € HT, soit 35.031,69 € TTC.

Les modalités de cette participation sont fixées par la voie d'une convention avec l'OPAC.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.VERRIER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la participation de l'OPAC de l'Oise à l'équipement en vidéo-protection du quartier du Clos des Roses,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer dans ce cadre une convention avec l'OPAC et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

CONVENTION VISANT A LA PARTICIPATION DE L'OPAC DE L'OISE A LA VILLE DE COMPIEGNE EN MATIERE D'EQUIPEMENT EN VIDEO-PROTECTION

Figurent en jaune les éléments à compléter NDLR : il est possible d'annexer tout document utile à cette convention

Entre:

La Ville de COMPIEGNE, dont le siège est fixé à l'Hôtel de Ville de Compiègne – 60321 COMPIEGNE Cedex, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Philippe MARINI, autorisé à l'effet des présentes par XXX,

D'une part,

Et:

L'Office Public de l'Habitat – OPAC de l'OISE, dont le siège social est fixé à XXX, représentée par XXX,

D'autre part,

EXPOSE PREALABLE DES MOTIFS

Le Clos des Roses a bénéficié d'investissements majeurs dans le cadre de l'ANRU 1, de la part de l'OPAC et de l'ensemble des financeurs publics, dont la Ville de COMPIEGNE en premier lieu.

Ces investissements ont contribué à modifier en profondeur l'image de ce quartier. Il reste toutefois marqué par des phénomènes de délinquance de voie publique, notamment trafic de drogues et consommation de stupéfiants.

Dans ce cadre, l'OPAC et la Ville de COMPIEGNE travaillent en collaboration à la prévention de la délinquance et à la lutte contre les trafics (participation commune au GLTD, participation de l'OPAC au CISPD, échanges d'information entre l'OPAC et la police municipale...).

En matière de prévention, il apparaît intéressant de doter le Clos des Roses d'un parc de caméras relié au centre de supervision intercommunale (CSI), qui a montré son efficacité depuis son ouverture fin 2014.

Dans ce cadre, l'OPAC se propose de participer à l'effort de vidéo-protection de la Ville de COMPIEGNE en finançant l'acquisition et l'implantation de 3 caméras (dômes). C'est l'objet de la présente convention.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1ER - OBJET

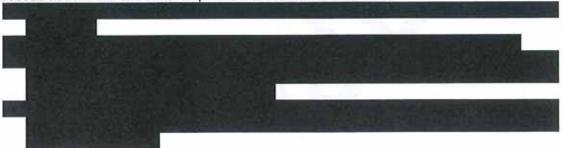
La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'OPAC de l'OISE participe à l'équipement en vidéo-protection du quartier du Clos des Roses porté par la Ville de COMPIEGNE, dans le cadre de l'opération d'installation dont les caractéristiques sont mentionnées à l'article 2.

ARTICLE 2 - CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

2.1. Description et localisation des équipements

Dans le cadre de sa politique en matière de vidéo-protection, la Ville de Compiègne renforce l'équipement du quartier du Clos des Roses, par la pose de 3 dômes et la réalisation de deux interconnexions hertziennes entre les bâtiments concernés (se référer au plan de situation est annexé à la présente convention):

Ces informations sont confidentielles. Elles sont à la disposition des conseillers municipaux intéressés dans le bureau de la responsable des assemblées Ville.



2.2. Montant de l'opération

Un devis pour la réalisation de l'ensemble de l'opération a été proposé par la société SOGETREL.

L'opération complète, comprenant la fourniture et la pose du matériel, et le raccordement au CSI s'élève à 29.178,06 € HT, soit 35.031,69 € TTC.

ARTICLE 3 - MODALITES FINANCIERES ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'OPAC de l'OISE versera à la Ville de COMPIEGNE une participation financière pour la réalisation de ces travaux, à hauteur du montant correspondant à l'installation complète mentionné à l'article 2.2.

Le versement par l'OPAC de l'OISE de cette contribution financière interviendra en une seule fois, dès lors que les travaux auront été réceptionnés par la Ville de COMPIEGNE.

L'OPAC de l'OISE pourra demander à la Ville de COMPIEGNE tout justificatif ou attestation, préalablement au versement de sa contribution financière.

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-16CM230318-DE Date de télétransmission : 28/03/2018 Date de réception préfecture : 28/03/2018

La Ville de COMPIEGNE s'engage à réaliser les travaux tels qu'ils sont mentionnés dans le devis figurant en annexe de la présente convention.

En revanche, les frais d'entretien et de maintenance liés à l'utilisation de ces équipements demeurent à la charge de la Ville de COMPIEGNE.

En cas de surcoût susceptible d'intervenir en cours de réalisation de l'opération, ou d'ajustement du projet, les parties se rapprocheront, au besoin, en vue d'établir un avenant à la présente convention.

ARTICLE 4 - ANNEXES

Sont annexés à la présente convention :

- Un plan de situation tel que précisé à l'article 2.1,
- Le BPU proposé par la société SOGETREL pour la réalisation de l'ensemble de l'opération (fourniture et pose du matériel).

ARTICLE 5 - LITIGE

En cas de litige concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord amiable.

A défaut d'accord, le litige sera soumis, par la partie la plus diligente, aux juridictions compétentes.

Fait à le En deux exemplaires originaux,

> Pour la Ville de COMPIEGNE, Le Maire,

Pour l'OPAC de l'OISE, Le Directeur Général,

Philippe MARINI, Sénateur-honoraire de l'OISE Vincent PERRONAUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

17 - Attribution de subventions exceptionnelles dans le cadre de la programmation « Contrat de Ville » de Compiègne

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45. le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville. en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe

MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage :

20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Nombre de

39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François

Conseillers en exercice:

Date de transmission : 30 mars 2018

Etaient représentés :

GACHIGNARD

Date d'affichage : 30 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Rendue exécutoire le : 30 mars 2018

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-17CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

17 - Attribution de subventions exceptionnelles dans le cadre de la programmation « Contrat de ville » de Compiègne

Suite à l'appel à projet « Contrat de Ville de Compiègne » lancé par l'Etat (CGET) en partenariat avec la Ville, il est prévu d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations mentionnées ci-dessous, afin de contribuer au cofinancement avec l'Etat (CGET).

Nom de l'association	Intitulé de l'action portée	Subvention exceptionnelle attribuée par la Ville	Subvention attribué par le CGET
PICARDIE FOR EVER	L'éclosion : découverte des métiers d'art et de l'artisanat	1000	2000
KHEOPS	Permis Citoyen	2000	6000
ADAMA AISSE	Les femmes en mouvement	2800	2000
CIDFF	Service d'information et d'accès aux droits des personnes en difficulté sur le Compiégnois	2000	5000
CAP REUSSITE	Atelier alphabétisation	1500	2500
CENTRE RESSOURCE LECTURE	Pour une réussite éducative intergénérationnelle	300	5500
CENTRE RESSOURCE LECTURE	Atelier de lutte contre l'illettrisme au service de l'emploi	3000	5000
ASSOCIATION PROFESSION SPORT LOISIRS 80	Prévention, santé, sport et insertion	1000	2500
CULTURE POUR TOUS	Anime ton été 2018	3000	2000
CIAOF - Centre d'information, d'accompagnement, d'orientation et de formation professionnelle	La semaine de la femme / Rôle de la femme dans la grande guerre	500	1000
	Total	17100	33500

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.BA,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 3 abstentions: Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT et François GACHIGNARD. Solange DUMAY ne prend pas part au vote.

APPROUVE le versement de subventions exceptionnelles au titre du contrat de Ville comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-17CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

18 – ANRU - Lancement d'une consultation pour des travaux d'aménagement d'une clôture en barreaudage dans la coulée verte – Quartier du Clos des Roses

Date de convocation : 16 février 2018 L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise. Maire de ladite Ville.

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Nombre de Conseillers en exercice :

39

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Date de transmission : 27 mars 2018

Etaient représentés :

Date d'affichage : 27 mars 2018 Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-18CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

18 - ANRU - Lancement d'une consultation pour des travaux d'aménagement d'une clôture en barreaudage dans la Coulée verte -Quartier du Clos des Roses

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du Quartier du Clos des Roses, la Ville de Compiègne envisage de réaliser des travaux de fourniture et pose de clôtures en barreaudage dans la coulée verte enclavée entre la rue Eugénie Louis et la rue Victor Schoelcher.

Le projet consiste à sécuriser l'arrière des propriétés riveraines situées dans le square Anna de Noailles et le square Saint-Exupéry.

Des réunions de proximité ont été organisées avec les riverains concernés afin de définir des aménagements susceptibles de répondre à leurs attentes.

Pour la réalisation de ce projet, le recours à des entreprises spécialisées est impératif. Le dossier de consultation des entreprises aura les caractéristiques suivantes :

- décomposition du marché : une tranche ferme
 : une tranche optionnelle
- critère de jugement des offres :
- valeur technique
- prix
- délais

Le coût total de cette opération a été évalué à 75.000 € H.T.

Un avis de publicité paraîtra dans un journal d'annonces légales.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.BA,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie du 12 mars 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-18CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018 AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une procédure conforme au décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en vue des travaux de fourniture et pose de clôtures en barreaudage dans la coulée verte,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue à l'issue de la consultation par la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

19 - Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

> Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 39

;

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Etaient représentés :

Date de transmission : 27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Date d'affichage : 27 mars 2018

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER
Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-19CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

19 - Modification du tableau des effectifs

Un adjoint administratif affecté à la Direction des Ressources Humaines est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur suite à sa réussite au concours. Compte tenu des missions confiées à l'intéressé dans le cadre de la gestion intégrée, il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet et de supprimer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Un adjoint technique principal de 2ème classe affecté au service des Espaces Verts est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise suite à sa réussite au concours. Compte tenu des nouvelles missions qui vont lui être confiées, notamment l'encadrement d'une équipe, il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise à temps complet et de supprimer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.VERRIER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la modification des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

20 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe

MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

GACHIGNARD

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas

LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Date de transmission : Etaient représentés :

Date d'affichage : 27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018 Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-20CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

20 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires, relative à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu l'avis du Comité Technique du 15 février 2018, il est proposé de fixer pour l'année 2018 les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CATEGORIE A:

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TAUX
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	Administrateur hors classe	100%
ATTACHES TERRITORIAUX	Attaché Principal	100%
THE TENTH ON A CA	Attaché hors classe	100%
INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	Ingénieur en chef hors classe	100 %
	Ingénieur général	100 %
INGENIEURS TERRITORIAUX	Ingénieur Principal	100%
	Ingénieur hors classe	100%
PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Professeur d'Enseignement Artistique HC	100%
CONSERVATEURS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	Conservateur en Chef	100%
CONSERVATEURS TERRITORIAUX ET DE BIBLIOTHEQUES	Conservateur en Chef	100%
CONSEILLERS TERRITORIAUX DES	Conseiller Principal de 2ème cl	100%
APS	Conseiller Principal de 1ère cl	100%
PUERICULTRICES TERRITORIALES	Puéricultrice de classe normale	100%

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-20CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

CATEGORIE B:

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TAUX
	Rédacteur Principal de 2ème cl	100%
REDACTEURS TERRITORIAUX	Rédacteur Principal de 1ère cl	100%
	Technicien Principal de 2ème cl	100%
TECHNICIENS TERRITORIAUX	Technicien Principal de 1ère cl	100%
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE BIBLIOTHEQUES	Assistant de Conservation Principal de 2ème cl	100%
	Assistant de Conservation Principal de 1ère cl	100%
	Educateur Principal de 2ème cl	100%
EDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS	Educateur Principal de 1ère cl	100%
EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS	Educateur Principal de Jeunes Enfants	100%
MONITEURS - EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	Moniteur - Educateur et intervenant Familial Principal	100%
ASSISTANTS TERRITORIAUX	Assistant d'Enseignement Principal de 2ème cl	100%
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Assistant d'Enseignement Principal de 1ère cl	100%
AND THE PROPERTY OF THE PROPER	Animateur Principal de 2ème cl	100%
ANIMATEURS TERRITORIAUX	Animateur Principal de 1ère cl	100%

CATEGORIE C:

CADRES D'EMPLOIS	GRADE	TAUX
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint Administratif Principal de 2ème cl	100%
TERRITORIAUX	Adjoint Administratif Principal de 1ère cl	100%
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	Agent de Maîtrise Principal	100%
ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint Technique Principal de 2ème cl	
TERRITORIAUX	Adjoint Technique Principal de 1ère cl	100%
ADJOINTS DU PATRIMOINE	Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème cl	100%
TERRITORIAUX	Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère cl	100%
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	Adjoint d'Animation Principal de2ème cl	100%
	Adjoint d'Animation Principal de 1ère cl	100%
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent Social Principal de 2ème l	100%
AGENTS SOCIADA TERRITORIADA	Agent social Principal de 1ère cl	100%
OPERATEURS TERRITORIAUX DES	Opérateur Qualifié des APS	100%
APS	Opérateur Principal des APS	100%
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème cl	100%
TERRITORIAUX	Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère cl	100%
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES	ATSEM Principal de 2ème cl	100%
DES ECOLES MATERNELLES	ATSEM Principal de 1ère cl	100%
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent social Principal de 2ème cl	100%
AGENTS SOCIADA TERRITORIADA	Agent Social Principal de 1ère cl	100%

Il est rappelé que les taux sont déterminés par délibération du Conseil Municipal mais que la décision de nomination relève du Maire, après inscription sur le tableau d'avancement, en fonction de l'évolution des responsabilités des intéressés.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. VERRIER,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 15 février 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de fixer, pour l'année 2018, les taux de promotions pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-20CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

21 - Approbation de l'intervention de l'EPFLO sur un bien sis 27/29 rue d'Amiens et d'une opération de construction

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Date de transmission : 27 mars 2018

Etaient représentés :

Date d'affichage : 27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018 Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180327-21CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

21 - Approbation de l'intervention de l'EPFLO sur un bien sis 27/29 rue d'Amiens et d'une opération de reconstruction

Par délibération en date du 19 juin 2015, la Ville de Compiègne avait approuvé l'intervention de l'EPFLO, pour le compte de l'ARC, sur des parcelles, située 27 et 29 rue d'Amiens, cadastrées section BV n° 43 et 46, d'une superficie globale de 3305 m², et anciennement occupées par la société ACARY.

L'Agglomération de la Région de Compiègne avait déjà engagé des études sur la requalification du quartier de la Gare, et a également souhaité étendre la réflexion de ces aménagements sur un secteur plus élargi.

En effet, l'Agglomération de la Région de Compiègne a souhaité se saisir de cette opportunité foncière en vue d'y réaliser une opération de logements, créer une capacité de stationnement supplémentaire et résorber une friche industrielle.

Fort de l'avis favorable de la commune, l'EPFLO a acquis le bien le 21 février 2017 et a engagé les mesures de diagnostics et de suivi de travaux de dépollution pour un montant global de 361 264,27 € HT (frais d'agence, de notaire et de géomètre inclus).

Parallèlement, l'EPFLO s'est rapproché de Picardie Habitat qui a pu établir un programme de 39 logements se décomposant en 31 logements collectifs en financement PLI/PLS et 8 maisons individuelles en financement PSLA (accession sociale) ainsi que la création d'un parc de 54 places de stationnement.

Le permis de construire a reçu un avis favorable avec prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et a été délivré.

Aussi il est proposé d'accepter le transfert du bénéfice du portage de l'opération, de l'ARC à Picardie Habitat en vue de la réalisation de l'opération précisée plus avant.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 324-1 et suivants 221-1, L 221-2, L300-1, L.213.3

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2007 portant création de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération de la Région de Compiègne, en date du 14 février 2007, sollicitant l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise

Vu le Règlement Intérieur de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération de la Région de Compiègne, en date du 14 novembre 2008, approuvant la mise en place d'un programme d'actions foncières pluriannuel avec l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise.

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180327-21CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

Vu la délibération CA EPFLO 2009 06/11-5, du Conseil d'Administration de l'EPFLO, en date du 11 juin 2009, adoptant le Programme d'Action Foncière avec la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne,

Vu la délibération CA EPFLO 2014 09/04 – 5, du Conseil d'Administration de l'EPFLO, en date du 4 septembre 2014, adoptant le Programme Pluriannuel d'intervention 2014-2018,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 30 mars 2017, approuvant le nouveau périmètre de l'ARC suite à la fusion ARC/CCBA et la mise à jour du Programme d'Actions Foncières, ainsi que la délibération

Vu la délibération CA EPFLO 2017 27/11-1 actualisant le Programme Pluriannuel d'intervention 2014-2018.

Vu le Programme d'Action Foncière et les avenants n°1 à 8 conclus entre l'EPFLO et l'ARC,

Vu l'estimation réalisée par les services de France Domaine, en date du 20 février 2018,

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme LHADI,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la cession au profit de Picardie Habitat, ou toute structure s'y substituant, de l'emprise de 3 305 m², cadastrée section BV 43 et 46, située au 27 et 29 rue d'Amiens, à Compiègne au prix de 361 264,27 € HT en vue de réaliser une opération de 31 logements collectifs en financement PLI/PLS et 8 maisons individuelles en financement PSLA (accession sociale) ainsi que la création d'un parc de 54 places de stationnement,

PRECISE que les frais de portage et d'ingénierie seront également supportés par Picardie Habitat, ceux-ci étant évalués à 16 261,39 € HT dans le cas où la cession interviendrait avant le 31 décembre 2018.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

Estimation rendue par les services de France Domaine



Nº 7300-SD (septembre 2016)

Compiègne, le 20/02/2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Pôle État et Ressources Pôle d'évaluation domaniale de Beauvais Adresse: 2 Molière BP 80023 60021 Beauvals cedex Téléphone: 03.44,92.58,94

POUR NOUS JOINDRES

Évaluateur : Catherine HOGREL Téléphone : 03.44.92.58.94

Courriel:ddfip60.pole-avaluation@dgfip.finances.gouv.fr Vos refs : Rétrocession EPFLO/Picardie Habitat N° Lido : 2018-60159V0234

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU DEPARTEMENT DE L'OISE MONSIEUR JEAN-MARC DESCHODT 1 RUE DE CAMBRY BP 941 60024 BEAUVAIS CEDEX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du Bien : Terrains cadastrés BV 43 et 46 occupés par des bâtiments de bureaux, ateliers et hangars voués à la démolition .

AGRESSE DU BIEN: 27 et 29 rue d'Amiens à COMPIEGNE

VALEUR VÉNALE : le prix de 315 000 € HT n'appelle pas d'observation.

EPFLO 1 - Service consultant:

Madame Laura SPAGNUOLO Affaire suivie par :

2 - Date de consultation : 14/02/2018 : 14/02/2018 Date de réception Date de visite . : Absence

: 15/02/2018 Date de constitution du dossier « en état »

B - Operation sommer a l'avis du Domaine - description du projet envisage

Le 21 février 2017, la SA Compagnie Française de Transport Interurbain, filiale de TRANSDEV, a cédé à PEPFLO les parcelles bâties BV 43 et 46 à pour la somme de 315 000 € (dépollution à la charge du vendeur) Au terme d'un portage d'une durée d'un an, l'EPFLO souhaite céder les emprises foncières à la société PICARDIE HABITAT en vue de la réalisation de logements et d'un parking public.

1/2

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Accusé de réception en préfecture 060-216001588-20180827-21/0M230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

4 - Description up dixy

La SA « CFTI-Compagnie Française de Transport Interurbain » possèdait un vaste hangar avec, en annexes, des bureaux cadastré BV 43 de 828m² et BV n°46 de 2.477m². Cette entité foncière d'une superficie totale de 3.305m² est située aux 27 et 29 rue d'Amiens à Compiègne.

Ensemble immobilier à usage de dépôt d'autocars comprenant :

- -un bâtiment composé d'une entrée, bureaux, couloir, cuisine, chaufferie, WC, local électrique, salle d'eau
- -un bâtiment conducteurs composé d'une salle d'eau, WC, bureaux
- -un petit abri -un local pompes-un petit hangar-un grand hangar
- -une aire de distribution-une aire de lavage

5 - Struation admining

Les deux parcelles sont la propriété de l'EPFLO depuis le 21 février 2017. Le cédant est la SA Compagnie Française de Transport Interurbain (siren 542 104 377), filiale de TRANSDEV qui a réalisé les travaux de dépollution du sol.

6 - Urdanisaie eteréseaux

Urbanisme : les biens sont situés en zoneUDtg du plan local d'urbanisme

7 - Détermination de la valeur vénale

L'évaluation en récupération foncière consiste à déterminer la valeur du terrain, considéré comme nu et libre d'occupation, diminuée des frais de démolition des constructions.

Au cas particulier, cette méthode est utilisée car le futur acquéreur entend construire des logements sociaux sur cet ancien site commercial dépollué après démolition du bâti dégradé,

La valeur vénale du bien est estimé à 315 000 GHT.

8 - Durée de validité

Un an .

9 Observations particulteres

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment colles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Capterine HOGREL

Inspectrice des Finances Publiques.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu per la toi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

2/2.

<u>Délibération de Picardie Habitat</u> <u>Délibération de la Commune de Compiègne</u>

Délibération de l'ARCBA

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20160327-21CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

22 - ITI Urbain et Conseil Départemental de l'Oise – Demande financement de la Ville de Compiègne pour les travaux de créati d'un restaurant scolaire à la maternelle Rothschild

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

> Date d'affichage : 20 février 2018

> > Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne

Nombre de Conseillers en exercice : 39 Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Date de transmission : 27 mars 2018

Etaient représentés :

Date d'affichage : 27 mars 2018 Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018 Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-22CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

22 - ITI Urbain et Conseil Départemental de l'Oise - Demande de financement de la Ville de Compiègne pour les travaux de création d'un restaurant scolaire à la maternelle Rothschild

Afin de répondre au confort des enfants de l'école maternelle Rothschild, la Mairie de Compiègne propose d'y créer un restaurant scolaire permettant d'accueillir 66 rationnaires par service sur une surface totale de 96m². Ce restaurant scolaire sera attenant à l'école afin de faciliter le fonctionnement. Il permettra d'achever le plan cantine de la municipalité.

Cette opération est susceptible de recevoir un financement de la part de l'Investissement Territorial Intégré et du Conseil Départemental de l'Oise.

Le coût des travaux a été évalué à 258 000 € HT

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme OGER-DUGAT,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise et du Conseil Régional dans le cadre d'un Investissement Territorial Intégré pour la réalisation de ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-22CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

23 - Mise en place de tarifs pour le stationnement des résidents en centre-ville de Compiègne

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

10 leviler 2010

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François

Nombre de Conseillers en exercice : 39

TOTAL SCHOOL STANDARD STANDARD

GACHIGNARD

Date de transmission : 30 mars 2018

Etaient représentés :

Date d'affichage : 30 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Rendue exécutoire le : 30 mars 2018 Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-23CM230318-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

23 - Mise en place de tarifs pour le stationnement des résidents en centre-ville de Compiègne

Afin de faciliter le stationnement des résidents en centre-ville de Compiègne, la municipalité souhaite améliorer le système proposé actuellement.

Aussi, il est proposé la mise en place d'un forfait mensuel pour les administrés résidant dans l'une des rues des zones de stationnement payant, complétant les conditions figurant dans l'arrêté municipal 1579 du 29 décembre 2017.

Considérant les contraintes différentes s'exerçant sur les zones orange et rouge mises en place en janvier 2018, dont la durée maximale de stationnement autorisée et les prix associés sont différents, il est proposé d'établir le prix de ce service à 30€/mois en zone orange et 60€/mois en zone rouge (plan des zones en annexe).

Ce tarif permettra un stationnement illimité sur l'ensemble de la zone correspondante, dans la limite d'un véhicule par foyer.

Pour bénéficier de ce« tarif résident », une inscription préalable sera nécessaire auprès de la Police Municipale, puis à renouveler chaque année à la date anniversaire, afin de vérifier la validité de la demande (lieu de résidence et absence d'autre véhicule inscrit au dispositif pour ce foyer). Lors de l'inscription annuelle, une vignette sera distribuée aux bénéficiaires du stationnement résidentiel, à positionner sur le parebrise et permettant à la Police Municipale de vérifier l'inscription au dispositif des résidents dont le véhicule en stationnement est contrôlé.

Ce service sera payable et renouvelable par paiement en ligne par carte bancaire, via le système déjà en place Whoosh (site internet et appli mobile) sur lequel les options de paiement correspondantes seront ajoutées. Le contrôle du paiement sur voirie par la Police Municipale se fera ensuite via le numéro d'immatriculation du véhicule grâce à un terminal connecté disposant de la même application.

Ces nouvelles options de paiement sur le système Whoosh seront accessibles à compter du 1er juin 2018.

Le paiement sera également possible par chèque, directement auprès de la police municipale, dès le 1er avril 2018.

Ce tarif sera valable un mois à compter de la date de paiement, quel que soit le jour du mois ou celui-ci est effectué.

La perception des recettes se fera par la régie « horodateurs et FPS » de la Police Municipale.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. HANEN,

060-216001586-20180323-23CM230318-D Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018 Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 4 abstentions : Dilvin YUKSEL, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT et François GACHIGNARD.

FIXE à 30 €/mois en zone orange et à 60 €/mois en zone rouge, zones définies par l'annexe en pièce jointe, les tarifs pour le stationnement de longue durée des résidents en centre-ville de Compiègne,

PRECISE que ce dispositif sera applicable à compter du 1er avril 2018,

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

24 - ITI Urbain et Conseil Départemental de l'Oise – Demande de financement de la Ville de Compiègne – Lancement d'une consultation pour l'aménagement du square de l'Echarde

Date de convocation : 16 février 2018 L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas

LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Date de transmission : 27 mars 2018

Etaient représentés :

GACHIGNARD

Date d'affichage : 27 mars 2018 Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-24CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

24 - ITI Urbain et Conseil Départemental de l'Oise - Demande de financement de la Ville de Compiègne - Lancement d'une consultation pour l'aménagement du square de l'Echarde

Le 30 juin 2015, le Conseil d'Agglomération avait approuvé le contenu d'un dossier de subvention au titre de l'ITI URBAIN et validé un plan d'actions.

En tant que maitre d'ouvrage, porteur de projets, la Ville de Compiègne doit désormais constituer un dossier de demande d'aide européenne qui sera examiné par l'instance de présélection dédiée à l'ITI urbain avant transmission à la Région (autorité de gestion).

Le Conseil municipal de Compiègne a également validé le 15 décembre 2017 le fait de demander des subventions pour ce dossier au Conseil départemental de l'Oise. À ce titre, il est précisé que les marchés de travaux feront l'objet de clauses d'insertion.

Il est proposé de constituer les dossiers sur la requalification du square de l'Écharde.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme SCHWARZ,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie du 12 mars 2018, Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les opérations figurant dans le tableau annexé et leur plan de financement prévisionnel,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à constituer un dossier de demande d'aide européenne au titre de l'ITI URBAIN,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à constituer des dossiers de demande d'aide du Conseil départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

le

Le Maire de Compiègne,

/ Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-24CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

Accusé de réception 060-216001586300 Date de léuettansin Date de leception in la company de la compa du quartissi ges paupérissi ges ANRUCIO 27/16 27/16 Piéchard 27/16 (cf. fiche 200 en n°14 pg 8 mme ITI URB018-[318-DE

Descriptif

La nouvelle géographie prioritaire de la ville a défini trois Quartiers Prioritaire de la Ville (QPV) à Compiègne, dont deux, le Clos des Roses et la Victoire, bénéficient d'un projet de renouvellement urbain ANRU, le troisième quartier, Vivier-Corax, ne bénéficiant pas d'un projet ANRU.

L'Écharde n'a pas un seuil suffisant d'habitants pour faire partie du périmètre des nouveaux QPV. Cependant, comme précisé dans le Contrat de Ville de l'Agglomération, « le secteur de l'Écharde concentre de fortes problématiques sociales et se trouve très enclavé. Il devra ainsi faire l'objet d'un traitement global » qui est défini dans la stratégie du Contrat de Ville. L'objectif opérationnel 10.4 du Contrat de Ville, « Engager une étude de faisabilité socio urbaine pour une intervention sur le secteur de l'Écharde », a comme objectif de définir un projet social et urbain pour le quartier.

Afin de répondre à cet objectif, une étude de requalification du square de l'Écharde, qui a bénéficié d'un financement ITI Urbain, a été réalisée en 2016 et 2017. Elle a permis d'élaborer des scénarios de renouvellement urbain pour les deux squares, qui ont été travaillés lors de réunions publiques avec | Plan de financement prévisionnel : les locataires.

Les habitants du square de l'Écharde sont donc maintenant en attente de la réalisation de l'opération de renouvellement urbain et de requalification des logements qui a été validée.

Le scénario validé dans le cadre de l'étude prévoit la rénovation des espaces publics et des réseaux sous-jacents, le retournement des entrées des immeubles, la réorganisation du stationnement et la création d'une nouvelle rue afin de désenclaver le square. Les travaux sur les espaces publics sont couplés à la réhabilitation complète des logements et la démolition du foyer (capacité de 63 locataires dans des unités de vie commune, hommes seuls uniquement) et des garages par l'OPAC de l'Oise. bailleur propriétaire.

La réalisation conjointe des travaux de la Ville de Compiègne et du projet de l'OPAC de l'Oise est intéressante car cela permet une rénovation complète et d'envergure afin de modifier en profondeur l'image du square, couplée à une stratégie de peuplement qui permettra de modifier structurellement le peuplement du square. En effet, la démolition du foyer induit la nécessité de mettre en place d'une stratégie de relogement.

Inclure le quartier de l'Écharde au projet du territoire via une rénovation d'envergure de cet espace urbain dégradé signifiera le désenclaver et améliorer son cadre de vie pour renforcer son attractivité et son inscription dans le réseau de la mobilité urbaine, y implanter ou conforter des polarités de proximité et intermédiaires ; structuration et équilibrage du parc social.

Coût et plan prévisionnel de financement (en € HT) Calendrier de l'opération

Coût total prévisionnel de l'opération :

1 082 408.50 € HT

L'opération sera divisée en trois tranches :

- Tranche 1 2018 : réseaux : 256 850,00 €
- Tranche 2 2018 : voirie : création d'une nouvelle voirie et raccordement à la voirie existante : 400 000 €
- Tranche 3 -2019: voies piétonnes, stationnement, accessibilité PMR, raccordement voirie, espaces verts d'accompagnement et aire de jeux: 448 617,25 €

Cofinanceurs	Montant sollicité	% financement du projet
Union européenne	541 408,50 €	50 %
Conseil départemental Détail CD60 Tranche 1 CD60 2018 : réseaux Tranche 2 CD60 2018 : voirie Tranche 3 CD60 2019 : voies piétonnes, stationnement, accessibilité PMR, raccordement voirie + espaces verts d'accompagnement	264 385,10 € 42 847,00 € 112 000 € 109 538 €	24 % NB: les marchés publics impliqués par ce projet contiendront des clauses d'insertion
Commune de Compiègne	276 614,90 €	26 %

Le CD60 ne subventionne ni l'aire de jeux ni la réhabilitation du réseau d'eau potable. Le taux de subvention demandé au CD60 par tranche est de 28 % des travaux potentiellement subventionnés.

Calendrier: Septembre 2018 à Février 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

25 - ITI Urbain et Conseil Départemental de l'Oise – Demande de financement de la Ville de Compiègne – Lancement d'une consultation pour l'aménagement du square du Vivier Corax

Date de convocation : 16 février 2018 L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Nombre de

Conseillers en exercice : Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

39

Date de transmission : 27 mars 2018 Etaient représentés :

Date d'affichage : 27 mars 2018 Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

25 - ITI Urbain et Conseil Départemental de l'Oise - Demande de financement de la Ville de Compiègne - Lancement d'une consultation pour l'aménagement du square Vivier Corax

Le 30 juin 2015, le Conseil d'Agglomération avait approuvé le contenu d'un dossier de subvention au titre de l'ITI URBAIN et validé un plan d'actions.

En tant que maitre d'ouvrage, porteur de projets, la Ville de Compiègne doit désormais constituer un dossier de demande d'aide européenne qui sera examiné par l'instance de présélection dédiée à l'ITI urbain avant transmission à la Région (autorité de gestion).

Le Conseil municipal de Compiègne a également validé le 15 décembre 2017 le fait de demander des subventions pour ce dossier au Conseil départemental de l'Oise. À ce titre, il est précisé que les marchés de travaux feront l'objet de clauses d'insertion.

Il est proposé de constituer les dossiers sur la requalification du square du Vivier Corax.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.VELEX,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie du 12 mars 2018, Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les opérations figurant dans le tableau annexé et leur plan de financement prévisionnel,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à constituer des dossiers de demande d'aide européenne au titre de l'ITI URBAIN,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à constituer des dossiers de demande d'aide du Conseil départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

/ Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-25CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

Accusé de réce 060-216061586 Date de telétral Date de récepti Begus Bication du ion et hors 2018 89323-2 missipazza-2 missipazza-2 efector 27/03/10 24/0 22 grogramme BIPURBAINI) 18-DE 8

Descriptif

La nouvelle géographie prioritaire de la ville a défini trois Quartiers Prioritaire de la Ville (QPV) à Compiègne, dont deux, le Clos des Roses et la Victoire, bénéficient d'un projet de renouvellement urbain ANRU. Le troisième quartier, Vivier-Corax, ne bénéficiant pas d'un projet ANRU.

Cependant, comme précisé dans le Contrat de Ville de l'Agglomération, le square du Vivier Corax, qui a donné son nom au QPV, présente d'importants dysfonctionnements urbains. Le quartier Vivier Corax, qui fait office d'entrée sud de Compiègne, souffre d'un déficit de qualité urbaine. L'enjeu majeur est d'en améliorer l'attractivité.

L'objectif opérationnel 10.3 du Contrat de Ville, « Engager la rénovation urbaine de Vivier Corax afin de mieux intégrer le quartier dans le territoire intercommunal », a comme objectifs, sur l'orientation 2, de réhabiliter le bâti du square du Vivier Corax, le rendre performant au niveau thermique et d'aménager des espaces publics de qualité.

Afin de répondre à cet objectif, une étude de requalification des squares de l'Écharde et du Vivier Corax, qui a bénéficié d'un financement ITI Urbain, a été réalisée en 2016 et 2017. Elle a permis d'élaborer des scénarios de renouvellement urbain pour les squares, qui ont été travaillés lors de réunions publiques avec les locataires.

Les habitants du square du Vivier Corax sont donc maintenant en attente de la réalisation de l'opération de renouvellement urbain et de requalification des logements qui a été validée.

Le scénario validé dans le cadre de l'étude prévoit la rénovation des espaces publics, la création d'un mail piétonnier, la réorganisation des entrées et sorties motorisées et du stationnement. Les travaux sur les espaces publics sont couplés à la réhabilitation complète des logements et des garages par l'OPAC de l'Oise, bailleur propriétaire. Certains logements pourront être fusionnés et transformés (passage de plusieurs T2 et T3 à des T5) afin de répondre à une offre pour de plus grands logements dans le square et modifier également le peuplement.

La réalisation conjointe des travaux de la Ville de Compiègne et du projet de l'OPAC de l'Oise est intéressante car cela permet une rénovation complète et d'envergure afin de modifier en profondeur l'image du square.

Cette intervention sur le square du Vivier Corax fait partie d'une stratégie plus globale de la Ville et de l'Agglomération de requalification de l'entrée sud de la ville, avec notamment le déplacement du magasin Intermarché et sa galerie commercante à la place d'une friche, l'ancien emplacement laissant place à une opération de promotion immobilière contribuant, comme la requalification du square du Vivier Corax, à améliorer l'image de l'entrée sud de la ville et lui donner une vraie identité urbaine de qualité.

Coût et plan prévisionnel de financement Calendrier de l'opération

Coût total prévisionnel de l'opération : 702 644.56 €HT

L'opération sera divisée en deux tranches:

Tranche 1 - 2018 : réseaux : 237 310.00 €

Tranche 2 - 2018 : voirie, espaces verts

d'accompagnement et aire de jeux : 465 334,56 €.

Plan de financement prévisionnel :

Cofinanceurs	Montant sollicité	% de financement du projet
Union européenne	351 822,28 €	50 %
Conseil départemental Détail CD60 Tranche 1 CD60 2018: réseaux hors eau potable Tranche 2 CD60 2018: voirie et espaces verts d'accompagnement	154 540,28 € 47 063,80 € 107 476,48 €	22 % NB: les marchés publics impliqués par ce projet contiendront des clauses d'insertion
Commune de Compiègne	196 282,00 €	28 %

Le CD60 ne subventionne ni la réhabilitation du réseau d'eau potable, ni l'aire de jeux ni la 1ère année d'entretien des espaces verts. Le taux de subvention demandé au CD60 par tranche est de 28 % des travaux potentiellement subventionnés.

Calendrier: Septembre 2018 à Février 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

26 – ITI Urbain et Conseil Départemental de l'Oise - Demande de financement de la Ville de Compiègne - Aménagement de renforcements des liaisons cyclables et piétonnes

Date de convocation : 16 février 2018 L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Date de transmission : 27 mars 2018

Etaient représentés :

Date d'affichage : 27 mars 2018 Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-26CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

26 - ITI Urbain et Conseil Départemental de l'Oise - Demande de financement de la Ville de Compiègne - Aménagement de renforcements des liaisons cyclables et piétonnes

Afin de faciliter l'accès à certains pôles générateurs de déplacements, dans une optique d'amélioration des déplacements en modes actifs (vélos, marche à pied) au quotidien, la Ville de Compiègne souhaite réaliser un programme d'aménagements renforçant les liaisons existantes.

Au titre de ses compétences, en lien avec la politique mobilité de l'ARC et avec le Schéma Directeur Vélo du Pays Compiégnois, la Ville de Compiègne a donc élaboré une stratégie d'aménagement de bandes cyclables, pistes et voies vertes sur la voirie dont elle a la charge.

Dès 2018, un itinéraire facilement identifiable et sécurisant pour les cyclistes, sera aménagé pour relier différents aménagements et desservant des secteurs à enjeux entre le Vivier Corax et le Camp des Sablons. Ces aménagements feront également le lien, au sud avec la piste cyclable traversant la forêt direction La Croix-St-Ouen.

La phase suivante permettra principalement, en 2019, de prolonger la piste cyclable boulevard des Etats-Unis, possible suite à la réorganisation de l'entrée du lycée P. d'Ailly (déplacée avenue du 25ème RGA), et ainsi de créer un nouvel accès cyclable vers les pistes menant à Pierrefonds à travers la forêt.

La réalisation de ces aménagements représente un coût total estimé à 433 400 € HT, soit une dépense de 133 400 € HT en 2018 et 300 000 € HT en 2019. Pour l'aider à la réalisation de cette opération, la Ville de Compiègne sollicite des subventions auprès de l'Europe à hauteur de 25%, dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (ITI), et auprès du conseil départemental de l'Oise à hauteur de 28% (taux communal bonifié de 5% pour recours à des entreprises employant des personnes en insertion).

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, à :

- Solliciter une subvention auprès de l'Europe et auprès du Département de l'Oise
- Signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.HANEN,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie du 12 mars 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-26CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Europe et auprès du Département de l'Oise,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

27 - Adhésion de la Ville de Compiègne au SAMU Social

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage :

20 février 2018

Etaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 39

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle

FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François

Conseillers en exercice: 39

Nombre de

GACHIGNARD

Etaient représentés :

Date de transmission : 27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Date d'affichage : 27 mars 2018

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-27CM230318-DE Date de télétransmission: 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

27 - Adhésion de la Ville de Compiègne au SAMU Social

Le Samu Social de l'Oise est une association ayant pour objet d'améliorer les conditions de vie des personnes en difficultés dans le département.

Il concentre ses missions sur l'accueil et la rencontre des personnes vivant dans la rue, des femmes victimes de violence, en gérant et animant des Centres d'Hébergement d'Urgence, des Accueils de jour, ainsi des différentes méthodes d'approches des personnes en difficulté, telles que les maraudes.

Le Samu Social a sollicité la Ville de Compiègne pour une adhésion à l'association. D'autres villes du département en sont déjà membres. L'adhésion est gratuite. Elle permettrait à la Ville de créer des liens et de valoriser son action.

Compte tenu de l'intérêt des missions conduites par le Samu Social, il est proposé d'approuver une adhésion de la Ville de Compiègne à cette structure et de désigner pour siéger au sein du Conseil d'administration :

- Mme Sandrine de FIGUEIREDO en qualité de titulaire,
- Mme Sophie SCHWARZ en qualité de suppléante.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme de FIGUEIREDO,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Compiègne au Samu Social de l'Oise,

APPROUVE la désignation de Mme de FIGUEIREDO (titulaire) et Mme SCHWARZ (suppléante) pour siéger au sein du Conseil d'administration,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

' Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise



Statuts de l'association : Samu Social de l'Oise 3 rue du Clos Barrois à Nogent sur Oise (60180)

Article1 - Constitution

Sur décision modificative en date du 11 décembre 2017, il est constitué entre les adhérents aux présents statuts une association, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée et ses textes d'application, dont la dénomination est « Samu Social de l'Oise ».

Article 2 - Objet

Cette association est un centre d'informations et d'actions diverses, permettant une aide sociale dans tous les domaines de nos compétences et de nos expériences.

Elle permettra une action commune et une reconnaissance auprès des services publics, des organismes liés à l'aide alimentaire, vestimentaires, assistance aux sans domicile fixe, collecte de bouchons plastique, réinsertion des personnes en grandes difficultés, ainsi que tous autres domaines de nos compétences sociales.

Article 3 - Siège social

Sur décision modificative en date du 11 décembre 2017, le siège social de l'association Samu Social de l'Oise est situé 3 rue du Clos Barrois (Etage 1) à Nogent sur Oise (60180). Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

Article 4 - Durée

La durée de l'association est indéterminée.

Article 5 - Membres

L'association est composée de <u>membres de droit</u> : ceux qui versent la cotisation normale fixée chaque année par le conseil d'administration.

Les membres consultatifs sont des personnalités représentatives de nos partenaires à vocation locale, départementale, régionale ou nationale. Ces partenaires souhaitent soutenir l'action développée par l'association. Le statut de membre consultatif leur permet sans participer aux différents votes, d'avoir une relation privilégiée, d'émettre des avis et d'apporter des conseils utiles lors des différentes réunions du Conseil et des Assemblées.

Les membres consultatifs faisant acte de candidature seront agréés par l'Assemblée Générale. Ils ne sont pas redevables de la cotisation.

Article 6 - Admission

L'admission des membres de droit est décidée par le bureau, qui statue sur les demandes présentées à l'occasion de chacune de ses réunions. Le refus d'admission n'a pas à être motivé.

Article 7 - Cotisation

Une cotisation annuelle doit être acquittée par les membres de droit. Son montant est fixé chaque année par le conseil d'administration.

Samusocialdel'Oise



Article 8 - Radiation

La qualité de membre de l'association se perd :

- par décès,
- par démission,
- par la radiation prononcée pour des faits constitutifs d'une faute pouvant entraîner une sanction disciplinaire (motifs graves portant préjudice à l'association...) par le bureau, l'intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications. Le membre soumis à l'exclusion est convoqué par courrier en recommandé, et il peut être accompagné d'un autre membre pour assurer sa défense.

Article 9 - Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- des participations des bénéficiaires du service d'aide alimentaire
- des subventions de l'Etat, des régions, des départements, des communes et des établissements publics
- des organisations de ventes aux déballages
- des organisations de manifestations diverses
- des dons de particuliers, organismes, sociétés
- le montant des droits d'entrée et des cotisations
- les ressources perçues des prestations fournies par l'association
- toutes autres ressources non interdites par les lois et règlements en vigueur

Article 10 - Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé au minimum de 4 membres de droit élus par l'assemblée générale. Chaque membre est élu pour une durée de 3 ans. Chaque année s'entend de la période comprise entre deux assemblées générales annuelles.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de membres du conseil d'administration, le conseil peut pourvoir à leur remplacement en procédant à une ou plusieurs nominations de nouveaux membres du conseil d'administration.

Le mandat de membre du conseil d'administration prend fin par la démission, la perte de la qualité de membre de l'association ou la révocation prononcée par l'assemblée générale ; ladite révocation pouvant intervenir sur incident de séance.

Les nominations à titre provisoire sont obligatoires lorsque le conseil est réduit à un membre.

Les cooptations sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Les membres du conseil d'administration cooptés ne demeurent en fonctions que pour la durée restantes du mandat.

Article 11- Réunions et délibérations du conseil d'administration

Le conseil se réunit au moins une fois tous les trimestres, sur convocation de son président ou sur la demande du quart de ses membres. Les convocations sont adressées cinq jours avant la réunion, mentionnant le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Samusocialdel'Oise

Accusé de réception en préfecture
060-246001586-20180323-27CM230318-DE
Date de telétralismission : 27/03/2018
Date de réception préfecture : 27/03/2018

Mail : secretarial @samusocial 60fr

www.samusocial60.fr



Tout membre du conseil absent ou empêcher peut donner à un autre membre du conseil mandat de le représenter. Le nombre de pouvoirs pouvant être détenus par une même personne est limité à deux.

Les délibérations du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prédominante.

Le conseil peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Article 12 - Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'association, dans les limites de l'objet de celle-ci.

Le conseil d'administration prend notamment toutes décisions relatives à la gestion et à la conservation du patrimoine de l'association et, en particulier, celles relatives à l'emploi des fonds, à la gestion du personnel, à l'acquisition et à la location de locaux nécessaires à la réalisation de l'objet de l'association.

Le conseil d'administration définit les principales orientations de l'association. Il arrête le budget et les comptes annuels de l'association.

Article 13 - Bureau

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier et accessoirement un secrétaire adjoint et un trésorier adjoint, qui composent le bureau

Les membres du bureau sont élus pour une durée d'un an et sont immédiatement rééligibles.

Article 14 - Attributions du bureau et de ses membres

Le bureau assure la gestion courante de l'association. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige sur convocation du président.

Le président représente l'association dans tous ses actes de celle-ci et est investi de tout pouvoir à cet effet. Après l'autorisation préalable du conseil d'administration, le président peut, sous sa responsabilité, déléguer partiellement ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Le vice-président assiste le président dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en cas d'empêchement.

Le secrétaire est chargé des convocations. Il établit ou fait établir les procès-verbaux des réunions du bureau, du conseil d'administration et de l'assemblée générale. Il tient le registre prévu par l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901.

Le trésorier arrête le budget prévisionnel de l'association et il établit ou fait établir, sous sa responsabilité, les comptes de l'association qui auront été préalablement vérifiés par le président. Il établit un rapport sur la situation financière de l'association et le présente à l'assemblée générale annuelle. Il est procédé sous le contrôle du président, au paiement et à la réception de toutes sommes.

Article 15 - Assemblée générale ordinaire

Les assemblées générales comprennent les membres de droit à jour du paiement de leurs cotisations. Une assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Samusocialdel'Oise



L'assemblée générale ordinaire annuelle entend les rapports du conseil d'administration sur la gestion, les activités, la situation de l'association et le rapport financier. Elle approuve ou redresse les comptes de l'exercice et donne quitus aux membres du conseil d'administration et au trésorier. Elle procède à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration.

D'une manière générale, elle délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle entend également le rapport du commissaire aux comptes.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si le quart des membres de l'association est présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée avec le même ordre du jour dans un délai de cinq jours. Lors de cette deuxième réunion, l'assemblée délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prédominante.

Tout membre absent ou empêcher peut donner à un autre membre mandat de le représenter. Le nombre de pouvoirs pouvant être détenus par une même personne est limité à deux.

Les assemblées générales sont convoquées à l'initiative du président. La convocation est adressée cinq jours à l'avance.

L'assemblée devra délibérer que sur l'ordre du jour, présidée par le président du conseil ou son vice-président.

Article 16 - Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts, notamment l'objet social de l'association, prononcer la dissolution de l'association, statuer sur la dévolution des biens de celle-ci et décider de sa fusion.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si le quart des membres de l'association sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une autre assemblée générale est convoquée, avec le même ordre du jour, dans un délai de cinq jours. Lors de cette deuxième réunion, l'assemblée délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prédominante.

Article 17 - Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 18 - Règlement intérieur

Le conseil d'administration peut établir un règlement intérieur soumis à ratification de l'assemblée générale, afin de préciser et de compléter les règles de fonctionnement de l'association.

Article 19 - Dissolution

En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs. Lors de la clôture des opérations de liquidation, l'assemblée générale extraordinaire se prononce sur la dévolution de l'actif net.

Samusocialdel'Oise

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-27CM230318-DE Date de télètransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018



Article 20 - Commissaire aux comptes

L'assemblée générale peut nommer un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant. Le commissaire aux comptes titulaire exerce sa mission de contrôle dans les conditions prévues par les normes et règles de sa profession.

Fait à Nogent sur Oise, Le lundi 11 décembre 2017.

Statuts arrêtés par le Conseil d'administration du jeudi 18 février 2016 et adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 8 mars 2016.

Modifier par le Conseil d'administration du lundi 11 décembre 2017 et l'assemblée générale extraordinaire du lundi 11 décembre 2017.

Le Président de l'association, M. DERACHE Alexis Le vice-président de l'association, M. REIGNIER Mickaël

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

28 - Adoption des Réglements intérieurs des structures de la halte-garderie et des crèches municipales

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage :

20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Nombre de Conseillers en exercice: 39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ. Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE. Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Date de transmission : 27 mars 2018

Etaient représentés :

Date d'affichage : 27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

28 - Adoption des règlements intérieurs des structures de la haltegarderie et des crèches municipales

Dans le cadre d'une revue en cours des règlements intérieurs municipaux et considérant que des règles doivent être établies pour permettre d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil des très jeunes enfants, il est proposé d'adopter les règlements intérieurs de la haltegarderie et des crèches municipales. Ces documents qui tiennent compte de la vocation de chaque structure ont été néanmoins harmonisés.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme RENARD,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Sociale du 8 mars 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'adopter, comme indiqué dans les documents annexés, les règlements intérieurs de :

- La halte-garderie Les Poussins,
- La crèche Ste Elisabeth et son annexe de la Mare Gaudry,
- La crèche de Bellicart,
- La crèche le Nid,
- Le multi accueil de Royallieu.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Whom

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

Acte à classer

28CM230318

1

2

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2018-03-27T15-01-59.00 (MI210208838)

Identifiant unique de l'acte :

060-216001586-20180323-28CM230318-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

28CM230318 - Adoption des Réglements intérie

Date de décision :

23/03/2018

ipales Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte:

28CM230318.PDF

Multicanal:

Non

Pièces jointes :

28 Crèche de Bellicart - PROJET règlement de fonctionnement

2017.PDF

42_DE - Délibération Type PJ:

28 Le Nid - PROJET Réglement de fonctionnement.PDF

Type PJ:

42_DE -Délibération

28 Les Poussins - PROJET Règlement intérieur.PDF 42_DE -

Délibération

Type PJ:

28 Royallieu - PROJET règlement.PDF

Type PJ:

42 DE -

28 Ste Elisabeth Mare Gaudry - PROJET règlement.PDF

Délibération

42 DE -Délibération

Type PJ:

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/03/18 à 15:01

Par ZUCCHI Sylvie

Transmis

Date 27/03/18 à 15:02

Par ZUCCHI Sylvie

Accusé de réception

Date 27/03/18 à 15:10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

29 - Acquisition du fonds privé d'albums constitués par Jean-Claude LECURU - Demande de subvention

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 39 Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas

LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Date de transmission : Etaient représentés :

Date d'affichage :

27 mars 2018

27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Rendue exécutoire le :

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-29CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

29 - Acquisition du fonds privé d'albums constitués par Jean-Claude LECURU - Demande de subvention

Les Archives municipales de la ville de Compiègne sont habilitées à recevoir des archives privées pour y être conservées, classées et valorisées dans l'intérêt de la commune et de son histoire, conformément aux dispositions légales et réglementaires sur les archives.

Histoire de la collection :

M. Jean-Claude LECURU a rassemblé des documents, majoritairement des XIXe et XXe siècle, documents qu'il a achetés ou qu'on lui a offerts.

Ces documents ont été disposés, au fur et à mesure, sous pochettes transparentes dans des albums de grand format.

La collection comporte plus de 40 000 documents en lien avec la Ville, des cartes postales, des photographies, des gravures, des dessins, des objets publicitaires, etc.

L'âge avançant, M. LECURU souhaite que sa collection ne soit pas dispersée à son décès lors d'une vente aux enchères. Passionné de l'histoire de la ville de Compiègne et collectionneur depuis plusieurs décennies, il souhaite que sa riche collection puisse entrer au patrimoine de la ville de Compiègne enrichissant ainsi les fonds municipaux.

Elle serait laissée au domicile de M. LECURU qui continuera à l'enrichir et à la faire vivre jusqu'à son décès tout en gardant une capacité de la remise anticipée de la collection à la Ville.

Cette collection est composée de 136 albums répartis en thèmes / périodes. L'intégralité de la collection a été photographiée et inventoriée par le service des archives.

Intérêt de l'acquisition :

La collection LECURU retrace le passé de la ville à travers les événements qui ont fait son histoire, ses monuments, ses quartiers et ses rues, ses personnalités historiques, ses fêtes ou encore son cadre géographique (la forêt, l'Oise, etc.).

Si cette collection est une référence pour les historiens à la recherche d'iconographie pour leurs travaux, bon nombre de ces documents sont encore inédits.

Par ailleurs, les Archives municipales ne conservent aucun fonds équivalent.

Au-delà de l'intérêt porté aux documents constituant la collection, la manière dont cette collection a été choisie, rassemblée par Jean-Claude LECURU constitue aussi un témoignage précieux sur ce personnage autodidacte, son regard sur la ville, ses intérêts et sa manière de travailler.

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-29CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018 Cette collection a été estimée par un expert mandaté par la Société Historique de Compiègne à 30 000€.

Le Service interministériel des Archives de France (SIAF) au sein du Ministère de la Culture a la possibilité de subventionner, à titre exceptionnel et jusqu'à un maximum de 50 % du coût, les acquisitions que souhaiteraient réaliser les collectivités territoriales. Aussi la ville de Compiègne a l'intention de solliciter une subvention exceptionnelle dans le cadre de cette acquisition

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Coût total de l'acquisition	1 ^{er} paiement 2018	2 ^{ème} paiement Au décès / remise anticipée	Subvention du SIAF
Coût	30 000€	15 000€	15 000 €	≤ 15 000€
Pourcentage	100%	50%	50%	≤ 50%

Ce coût n'inclut pas les frais notariés non subventionnables.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.de VALROGER,

Vu le décret modifié n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

Vu l'estimation réalisée par l'expert d'In-quarto en date du 13 janvier 2017

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONSIDERE que l'acquisition des albums de M. LECURU est d'un grand intérêt pour documenter l'histoire de la Ville, qu'ils complèteront les fonds municipaux d'archives de documents iconographiques rares,

APPROUVE l'acquisition par la Ville de la dite collection à la hauteur de l'estimation soit 30 000€, conformément au plan de financement,

DECIDE que ce fonds privé sera inscrit, suite à l'acquisition, à l'inventaire du service des Archives municipales de la ville,

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-29CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de l'État / Service interministériel des archives de France sous forme d'une subvention d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous document et pièces afférents à cette affaire,

PRECISE que la recette sera inscrite au 16878 et la dépense au 2168.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

30 - Remboursement de droits d'inscription au Conservatoire de Musique

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

> Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Nombre de

Conseillers en

exercice:

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François

GACHIGNARD

39

Date de transmission : 27 mars 2018

Etaient représentés :

Date d'affichage : 27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Amau

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018 Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-30CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

30 – Remboursement de droits d'inscription au Conservatoire de Musique

Les personnes dont les noms sont indiquées ci-dessous, n'ont pu suivre aucun cours en raison d'emplois du temps incompatibles avec les horaires proposés soit par abandon. Le Directeur du Conservatoire de musique propose que les droits d'inscription pour l'année 2017/2018, leur soient remboursés.

MONTANTS	
61 euros	
70 euros	
134 euros	
265 euros	
	61 euros 70 euros 134 euros

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.de VALROGER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le remboursement les droits d'inscription au Conservatoire de Musique pour l'année 2017/2018, à Madame SONKO-SADIO Fatou pour un montant de 61 euros, Madame GUITTENY Anouk, pour une somme de 70 euros et Madame EVAIN Laurence pour un montant de 134 euros.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

31 - Contrôle et entretien des bouches à incendie – Lancement d'un marché

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe

MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

39

Nombre de

Conseillers en

exercice : 39

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François

GACHIGNARD

Date de transmission : 27 mars 2018

Etaient représentés :

Date d'affichage :

27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018 Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-31CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

31 – Contrôle et entretien des bouches à incendie – Lancement d'un marché

Le SDIS60 a arrêté les contrôles des poteaux incendie en 2015, laissant cette obligation aux communes.

Les obligations règlementaires nous imposent une mesure de la totalité des hydrants tous les deux ans ainsi qu'un parc fonctionnel et en bon état.

Afin de respecter ces obligations sur la commune de Compiègne, il est proposé de passer un marché d'une durée de deux ans comprenant les mesures, l'entretien et le renouvellement de 4% des hydrants sur cette période.

Il est également proposé de prévoir la possibilité de renouveler ce contrat deux fois, ce qui en portera la durée maximum à 6 ans.

Le coût estimé pour les 6 ans du contrat s'élève à 180 000 € HT.

Il est proposé de lancer une consultation pour la réalisation des contrôles des hydrants et de leurs entretiens.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.HANEN,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le lancement d'une consultation pour le contrôle et l'entretien des bouches à incendie,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-31CM230318-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

32 - Décisions du Maire

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

> Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 39

Nombre de Conseillers en exercice:

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Etaient représentés :

Date de transmission :

39

28 mars 2018

Date d'affichage : 28 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE

Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Rendue exécutoire le : 28 mars 2018

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-32CM230318-DE Date de télétransmission : 28/03/2018 Date de réception préfecture : 28/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 23 MARS 2018

32 - Décisions du Maire

L'an deux mille dix-huit, le VENDREDI VINGT-TROIS MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Date de convocation : 16 février 2018

Date d'affichage : 20 février 2018

Etaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

eprésentés ; 39

Nombre de Conseillers en exercice : 39 Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Dilvin YUKSEL, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD

Etaient représentés :

Date de transmission : 27 mars 2018

Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY Emmanuel MARSIGNY représenté par Philippe MARINI Marie-Pierre DEGAGE représentée par Sophie SCHWARZ Marc-Antoine BREKIESZ représenté par Jean-Luc LESAGE Arnaud THOREL représenté par Éric VERRIER

Date d'affichage : 27 mars 2018

Jean-Marc BRANCHE représenté par François GACHIGNARD

Rendue exécutoire le : 27 mars 2018

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-32CM230318-DE Date de télétransmission : 28/03/2018 Date de réception préfecture : 28/03/2018

32 - Décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte au CONSEIL MUNICIPAL des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 16 février 2018, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le CONSEIL MUNICIPAL

Décision du Maire n°01-2018

D'octroyer la protection fonctionnelle à M. Joël de Araujo, M. Sébastien Masse, Cyrille ROY, Aurore DOVERGNE, Laurent COTTENCEAU, et Pierre RAMNOUT pour cette affaire : assistance juridique, défense de leurs intérêts dans le cadre de procédure judiciaire, réparation du préjudice professionnel le cas échéant.

D'intervenir en défense des intérêts de M. M. Joël de Araujo, M. Sébastien Masse, Cyrille ROY, Aurore DOVERGNE, Laurent COTTENCEAU, et Pierre RAMNOUT au titre et dans les limites de la protection fonctionnelle dans cette affaire

De confier le dossier à Maître Déborah BEGOU, avocate de la SCP Lefèvre et associés, 68 boulevard des Etats-Unis- BP 70605 - 60205 COMPIEGNE cedex, pour assurer la défense des intérêts des intéressés et la partie civile de la ville (ou à défaut, un avocat du même cabinet).

La dépense inhérente aux frais d'actes et de contentieux sera imputée au Chapitre 011 Article 6227.

Décision du Maire n°02-2018

Il est institué à effet du 15 Janvier 2018 une régie de recettes auprès du service événementiel de la Ville de COMPIEGNE pour l'encaissement des droits d'entrées du spectacle de l'élection de la reine du muguet.

Cette régie itinérante sera installée au CACCV place Briet Daubigny le jour du spectacle et en prévente à l'office de tourisme place de l'Hôtel de Ville à COMPIEGNE.

Elle fonctionnera du 15 Janvier au 31 Mars de chaque année.

La régie encaisse les produits suivants :

droits d'entrées du spectacle de l'élection de la reine du muguet.

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- chèques bancaires.

elles sont perçues contre remise à l'usager d'un billet d'entrée.

Un fonds de caisse de 50 €uros est mis à disposition du régisseur ainsi qu'un fonds de caisse de 50 €uros pour le point de vente à l'office de tourisme.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5.000 €uros.

Le régisseur est tenu de verser au comptable public de Compiègne Municipale le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7.

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-32CM230318-DE Date de télétransmission : 28/03/2018 Date de réception préfecture : 28/03/2018

Conseil Municipal du 23 mars 2018

Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Décision du Maire n°03-2018

La Ville de COMPIEGNE consent à l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, l'occupation d'un appartement situé 2 Impasse Laly à Compiègne, d'une surface de 136,60 m².

Cet appartement est mis à la disposition de l'ARC moyennant un loyer annuel de 10 512,00 €. Les charges sont supportées par l'occupant.

La convention prendra effet à compter du 01 janvier 2018 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction

Décision du Maire n°04-2018

Par délégation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire de Compiègne a missionné la SCP LEPRETRE, avocat au barreau d'Amiens, dont le cabinet est situé à Amiens 80000 19 boulevard d'Alsace Lorraine, pour la représentation de la Ville et la défensde des intérêts dans le cadre de la requête de Monsieur Marc GAMBÉ.

Décision du Maire n°05-2018

La Ville de Compiègne consent à Monsieur Laurent POTIER l'occupation d'un logement, de 45 m², situé dans l'enceinte de l'école Augustin Thierry, sis 12 rue la Bannière du Roi à COMPIEGNE.

L'occupation est autorisée moyennant une redevance mensuelle de 374,00 €. Le loyer sera révisé chaque année, à sa date anniversaire, en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. L'indice de base étant celui du 3ème trimestre 2017, soit 126.46, l'indice de révision sera chaque année celui du 3ème trimestre de l'année écoulée.

La convention prendra effet le 01 janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2023.

Décision du Maire n°06-2018

La Ville de COMPIEGNE consent à Monsieur Bruno LAGNY l'occupation d'un logement de type F3 situé dans l'enceinte de l'Abbaye de Royallieu à COMPIEGNE.

Les locaux sont mis à la disposition de Monsieur Bruno LAGNY moyennant une redevance mensuelle de 327,00 €.

Le loyer sera révisé chaque année, à sa date anniversaire, en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. L'indice de base étant celui du 3ème trimestre 2017. soit 126.46, l'indice de révision sera chaque année celui du 3ème trimestre de l'année écoulée.

La convention prendra effet le 1er janvier 2018 et se terminera le 31 décembre 2023.

Accusé de réception en préfecture 060-216001586-20180323-32CM230318-DE Date de télétransmission : 28/03/2018 Date de réception préfecture : 28/03/2018

Décision du Maire n°07-2018

Accepte la signature du document formalisant l'indemnisation de la ville de Compiègne par les Assurances du Crédit Mutuel pour la créance citée ci-dessus, de 5 902,52 €. Le paiement de cette créance est établi pour solde de tout compte et éteindra la créance de la ville pour ce sinistre.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE les décisions municipales citées ci-dessus.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 23 mars 2018 Et ont signé au registre, les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise